



● conférence permanente des coordinations associatives

Le financement (public) des associations : une nouvelle donne, de nouveaux besoins

UNE ENQUETE DE PERCEPTION ET DES PROPOSITIONS DE LA CPA

JUILLET 2008

ETUDES ET DOCUMENTS N°6

Une enquête réalisée avec le soutien de :



Une enquête coordonnée par Julien ADDA, délégué Général de la CPCA et réalisée par Emmanuel GAGNEROT, chargé de mission – appui à la conception du questionnaire et correction par Virginie ROE, chargé de mission.

Les contributions sectorielles ont été réalisées par un groupe de travail inter associatif composé de :

François FIARD, responsable du pôle d'appui (solidarité internationale) – Brigitte GIRAUD, directrice de l'UNCPIE (environnement et développement rural) – Maïwenn L'HOSTIS, conseillère technique à l'UNIOPSS (social, médico-social et sanitaire) – Patrick LEFEVRE, chargé de mission à la Ligue de l'Enseignement (éducation), François MOREAUX, coordinateur de la Cofac (culture et communication), Benoît MYCHAK, délégué général du Cnajep (éducation populaire) – Danièle SALVA, directrice de la mission vie associative du CNOSF (sport).

PROLOGUE

Avec plus de 60.000 créations d'associations chaque année depuis 2003, 14 millions de bénévoles et plus d'un million de structures actives, la vie associative française connaît un essor exceptionnel. Essor confirmé par un fort taux de croissance de l'emploi et de l'économie associative. Cette dynamique sera plus que jamais déterminante dans les années à venir pour contrecarrer l'érosion des liens sociaux, favoriser le foisonnement des expressions citoyennes et développer une économie davantage respectueuse des personnes.

Cette croissance intervient dans un contexte particulier pour les femmes et les hommes qui font vivre les projets associatifs : évolutions réglementaires – aux niveaux français et européen – de plus en plus complexes, système de financement très sélectif, contraintes administratives lourdes, apparition d'une culture de performance au sein des finances publiques, etc. Dès lors, comment faire en sorte que les associations puissent répondre plus et mieux à l'augmentation croissante des besoins sociaux ? La réponse à cette interrogation est en grande partie à chercher du côté des besoins de financement des associations.

Ce document se propose d'apporter des éclairages et des points de vue sur ce sujet, en particulier pour la question du financement public. Les constats présentés sont ainsi le fruit d'une enquête – animée par la CPCA – auprès des acteurs associatifs eux-mêmes. Les propositions qui en résultent ont fait l'objet de débats au cours d'un séminaire spécifique le 29 novembre 2007. Cette démarche de consultation a ensuite permis aux instances de la CPCA de retenir des solutions considérées comme suffisamment représentatives des réalités associatives.

Ces travaux nous permettent d'appuyer notre fonction de porte-parole et offrent la possibilité de poursuivre le débat avec les associations, les élus des collectivités territoriales, les parlementaires, le gouvernement et les instances européennes sur les moyens à mettre en œuvre pour consolider le financement du secteur associatif. Les constats et propositions contenus dans ce document seront portés et défendus par la CPCA, à l'automne 2008, à l'occasion de la prochaine Conférence nationale de la vie associative sous l'égide du Président de la République.

Notre objectif est simple : permettre aux associations de rester maîtresses de leurs projets tout en étant des acteurs économiques autonomes.

Jacques Henrard
Président de la CPCA

La Conférence Permanente des Coordinations associatives (CPCA)
est l'instance de représentation du mouvement associatif organisé.
Elle représente 16 coordinations nationales et rassemble
700 fédérations et 500.000 associations locales.

SOMMAIRE

Introduction.....	p. 5
1. Le financement public des associations : confiance ou dépendance.....	p. 7
a) Un recours prioritaire au financeur public.....	p.7
b) Un financement contractuel inégalement appliqué.....	p.8
c) La confiance dans le pluri financement public.....	p.9
d) Une perception globalement pessimiste de l'évolution du financement.....	p.9
e) La position de la CPCA.....	p.11
2. Restructuration ou désengagement des financements publics ?.....	p. 13
a) Une hausse constatée des budgets associatifs mais une baisse continue des financements publics d'Etat.....	p.13
b) Sécurisation et fragilisation, les deux faces inséparables du financement public.....	p.15
c) La position de la CPCA.....	p.17
3. Un besoin d'accompagnement pour une meilleure ingénierie financière..	p. 18
a) Un accompagnement peu mobilisé.....	p.18
b) Une faible utilisation et une faible connaissance des outils bancaire.....	p.19
c) La position de la CPCA.....	p.20
4. Les solutions des enquêtés pour répondre aux besoins de financement des associations.....	p. 22
a) Pour la sécurisation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations.....	p.22
b) Eléments d'analyse.....	p.22
5. Les propositions de la CPCA.....	p. 24
6. Les propositions de la CPCA en détail.....	p.26
Annexes.....	p. 30

INTRODUCTION

Le contexte de l'enquête sur les besoins de financement des associations

En novembre 2007, un sondage de l'institut CSA, du Crédit Coopératif et de Deloitte¹ révèle qu'une majorité de nos concitoyens (84%) estiment que les associations manquent de financement pour faire face à leurs missions. Cette perception de l'opinion publique, en phase avec celle des responsables associatifs, est à mettre en perspective avec les conclusions de la dernière recherche de référence sur le secteur associatif réalisée par Viviane Tchernonog du laboratoire Matisse (CNRS)². En effet, cette recherche fait état d'une profonde restructuration des financements publics : entre 1999 et 2005 les financements d'Etat ont baissé de 5% en volume alors que celui des départements augmentaient de 20%. Parallèlement, le financement des organismes sociaux baissait de 9% en 6 ans. Sur la même période, les financements privés (cotisations, dons, mécénat, recettes d'activité d'origine privée) ont crû deux fois plus vite que les financements publics. Ces évolutions, en partie liées à la décentralisation, ont des conséquences importantes sur la gestion des associations et sur leurs modèles économiques. La présente enquête a pour objectif d'apporter des éléments de réflexions et des propositions de solutions à un moment paradoxal de la vie associative française : le recours aux associations et aux financements publics de leurs activités d'intérêt général n'est jamais apparu aussi légitime qu'incertain.

Une enquête sous forme de recherche-action par et pour les associations

Afin de construire une expertise et des propositions inter associatives, le travail d'enquête a mobilisé 7 coordinations membres de la CPCA : le CELAVAR (Développement rural), le CNAJEP (Jeunesse et Education populaire), le CNOSF (Sport), la COFAC (Culture et Communication), Coordination Sud (Solidarité internationale), la Ligue de l'enseignement (Education, jeunesse et éducation populaire, tourisme social) et l'UNIOPSS (Santé, social, médico-social). La conception du questionnaire, sa diffusion ainsi que le traitement des résultats ont été coordonnés par la CPCA. Une douzaine de professionnels issus des différentes coordinations concernées se sont impliqués dans ces travaux entre juin 2007 et février 2008 afin de produire une expertise partagée sur le sujet. Les responsables associatifs ont répondu au questionnaire en ligne entre septembre et décembre 2007.

L'échantillon obtenu est composé de 1150 répondants, c'est-à-dire des associations disposant de ressources économiques significatives (Cf. Annexe 1 : « Présentation de l'échantillon »). Cet échantillon ne se confond d'ailleurs pas avec les seules associations employeuses puisqu'on y trouve 23% de « petites » associations sans salariés avec un budget inférieur à 10.000 euros. Le mode de diffusion du questionnaire a été principalement – mais pas exclusivement – celui du mouvement associatif organisé (via les coordinations et les fédérations associatives). Au regard de la diversité sectorielle des associations répondantes, de leurs tailles et de la nature de leurs ressources, cet échantillon est représentatif des associations françaises gérant des flux financiers significatifs.

Un document pédagogique et propositionnel

Mal connu et surtout peu considéré, le financement des associations est un sujet nouveau qui émerge avec la récente légitimation de la fonction économique des associations. A partir

¹ Chiffre extrait du sondage intitulé « Les français et le financement des associations », novembre 2007. Téléchargeable sur <http://www.csa-fr.com/dataset/data2007/opi20071108-les-francais-et-le-financement-des-associations.pdf>

² « Le paysage associatif français 2007, mesures et évolutions », Viviane TCHERNONOG, éditions Juris associations/Dalloz, p. 154-155. Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement l'auteure pour son appui dans le montage et la réalisation de notre enquête.

des résultats de l'enquête, le présent document se propose donc d'apporter au lecteur une vision contextualisée et introductive au sujet. C'est au niveau des secteurs d'activités que le lecteur pourra trouver davantage de détails et de références précises (Cf. Annexe 2 : « les contributions de coordinations associatives membres de la CPCA »).

Des constats et des propositions à mettre en lien avec l'actuelle réforme de l'Etat

Depuis 2006, avec la mise en place de la LOLF³, l'action publique dispose d'une nouvelle organisation budgétaire. Avec celle-ci, la culture de la performance a fait son apparition dans la gestion des finances publiques. Les financements d'origine étatique sont désormais soumis à des « indicateurs de performance » qui restent trop souvent de nature quantitative. Ceux-ci rendent en effet difficilement compte de l'apport des associations à des missions d'intérêt général. D'autres variables ou mesures pourraient être prises en compte : la création de liens sociaux sur un territoire, les coûts évités à la puissance publique ; en clair : l'utilité sociale de leurs projets. Cette culture de la performance trouve un prolongement avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée par le Président de la République en 2007. Cet audit a pour but d'adapter les politiques publiques à un cadre budgétaire contraint. Pour le secteur associatif, un des enjeux de ces mutations se résume en ces termes : comment rester partenaire des pouvoirs publics sans devenir simple prestataire ? Le mouvement associatif organisé a ainsi souhaité apporter sa contribution et ses propositions à une question complexe. Question qui doit d'abord nous amener à considérer le financement public, non pas comme une dépense passive, mais comme un véritable investissement dans une économie d'avenir.

Avertissement et précisions méthodologiques:

- Certains totaux des tableaux et graphiques ne sont pas exactement égaux à 100 % : cela est dû à la volonté d'arrondir certaines données pour en simplifier la présentation.
- Le questionnaire a été administré en ligne grâce au module de saisie *PHP Surveyor*. Le traitement et le croisement des données ont été réalisés grâce au logiciel *Moda Lisa*.

Remerciements:

La CPCA remercie les coordinations associatives ayant participé à l'enquête et plus particulièrement : Brigitte Giraud (Celavar), Maiwenn L'Hostis (UNIOPSS), François Fiard (Coordination Sud), Patrick Lefevre (Ligue de l'Enseignement), François Moreaux (Cofac), Benoît Mychak (CNAJEP), Danièle Salva (CNOSF) ; le CNAR Financement et le CNAR Culture ; le Réseau National des Maisons des Associations, l'Avise et toute personne ayant relayé le questionnaire.

La CPCA remercie vivement Viviane Tchernonog pour son appui et ses conseils.

³ LOLF : Loi Organique des Lois de Finances, <http://www.minefi.gouv.fr/lolf/4clics/clic1.htm>

1. LE FINANCEMENT PUBLIC DES ASSOCIATIONS : CONFIANCE OU DEPENDANCE ?

Il est indéniable que la problématique du financement des associations ne se résume pas aux financements publics. Cependant, notre consultation a largement fait ressortir cette problématique comme prioritaire pour les responsables associatifs. Force est de constater que les problématiques du financement privé ; notamment dans les perspectives envisagées depuis quelques années de diversification des ressources (dons, mécénat, parrainage...) ; peinent à apparaître comme une réalité partagée par l'ensemble des associations⁴. Les choses devraient cependant évoluer rapidement.

Quelle est la spécificité des financements publics dans les budgets associatifs ? Si celui-ci n'est pas majoritaire dans le financement global du secteur associatif, il le devient pour les associations mettant en œuvre des activités économiques d'intérêt général. Ce type de financement n'est pas non plus homogène : décentralisé, il se divise en financement direct (subvention au projet associatif) et en financement de prestations en réponse à une commande publique. La frontière entre financement de la demande associative et le paiement d'une prestation tend d'ailleurs à se brouiller. Cette situation appelle une nouvelle clarification des relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations.

Au-delà de l'apport économique, le financement public a valeur de reconnaissance de la contribution du projet associatif à une cause d'intérêt général. De fait, tous les pays développés ont un financement public important de leur secteur associatif. Par exemple, sur un total de 39 milliards de livres de budget global du tiers secteur au Royaume Uni, le financement public s'élève à 11 milliards. Ainsi, les pays ayant réformé leur « Etat-providence » n'ont donc pas remis en cause le financement public du secteur associatif, bien au contraire.

D'une manière générale, les résultats de notre enquête montrent l'attachement des responsables associatifs à ce partenariat public-privé d'intérêt général et leur perception assez pessimiste de l'évolution de leurs financements.

A) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Un recours prioritaire au financeur public

En cas de besoin d'investissement, la plus grande partie des associations interrogées (45%) recherchent en priorité l'appui d'un partenaire public avant l'utilisation des ressources internes (32%). Parallèlement, lorsque elles démarrent un projet ou une activité, la majorité des répondants se trouve dans une situation d'incertitude quant aux financements escomptés : seulement 7 % déclarent avoir encaissé la totalité des financements nécessaires. Sur ce dernier point, on constate une situation nettement différente selon que l'association est employeuse ou non employeuse (la prise de risque est plus forte pour les employeuses).

⁴ Pour des informations plus précises sur le financement privé des associations, se référer aux travaux de *France Générosités* (www.francegenerosites.org) sur les dons et à ceux d'Admical (www.admical.org/) pour le mécénat d'entreprise.

Comportement en cas de démarrage d'activité			
	Associations sans salariés permanents	Associations employeuses	Ensemble
Financements nécessaires encaissés	5 %	2 %	7 %
Assurance des financements et encaissement d'une partie	7 %	12 %	19 %
Assurance des financements mais rien encaissé	8 %	25 %	33 %
Dans l'attente de notification de financement	4 %	14 %	18 %
Aucune certitude sur la demande de financement effectué	9 %	11 %	20 %
Autre	3 %	2 %	5 %
Total	36 %	66 %	100 %

B) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Un financement contractuel inégalement appliqué

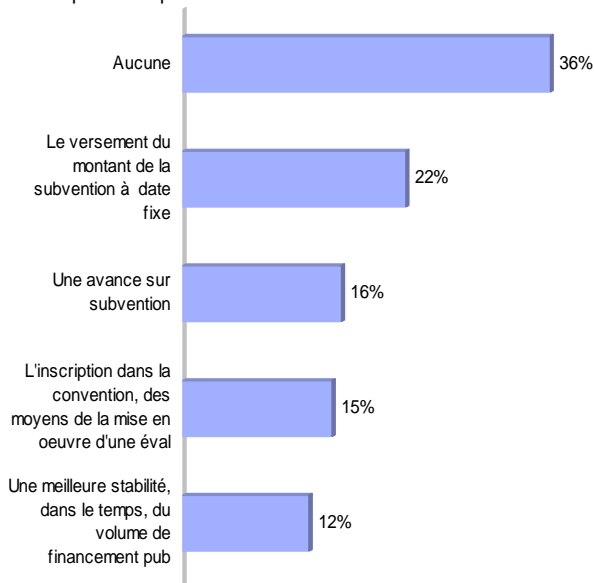
Au total, 41 % des associations bénéficient d'une convention pluriannuelle avec leurs financeurs publics. Parallèlement, on constate que les associations employeuses sont davantage bénéficiaires de ce type de dispositif. Constat logique à partir du moment où le dispositif conventionnel (en particulier celui des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) est obligatoire pour les associations percevant des subventions d'un montant supérieur à 23.000€, montant souvent lié à la mise en œuvre d'activités professionnalisées.

Les associations et les conventions de financement			
	Associations bénéficiant d'une convention	Associations ne bénéficiant d'aucun dispositif conventionnel	Total
Associations sans salariés permanents	5 %	30 %	35 %
Associations employeurs	35 %	30 %	65 %
Total	41 %	59 %	100 %

Parmi les associations disposant d'une convention pluriannuelle, on observe que les dispositions permettant de sécuriser les financements⁹ sont très inégalement appliquées :

⁹ Le 1^{er} décembre 2000, une circulaire du Premier Ministre instaure les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs. Deux ans plus tard, une nouvelle circulaire viendra en préciser les modalités. Celle-ci officialisera notamment le principe d'avance sur subvention (50 % du montant de la subvention annuelle susceptible d'être versé avant le 31 mars). L'extension de la durée maximale des CPO de 3 à 4 ans ainsi que la garantie minimale de financement seront les principales dispositions d'une troisième circulaire en date du 16 janvier 2007.

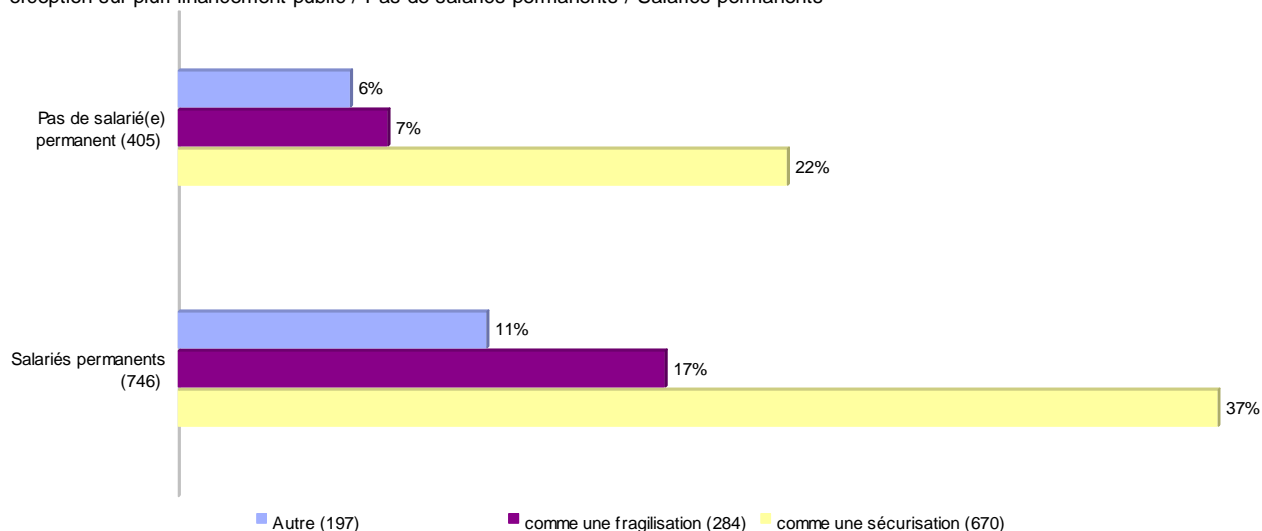
CPO : quelles dispositions ?



C) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : la confiance dans le pluri financement public

Globalement, 60% des associations répondantes perçoivent le pluri financement public comme une sécurisation. Pour les associations qui ne bénéficient pas de financement conventionnel pluriannuel, la sécurisation apportée par le pluri financement public est plus forte : le pluri financement est sécurisant pour 34% de ces « associations non conventionnées ». Pour les autres, ce pourcentage s'élève à 24%. Il est fort probable que le pluri financement public puisse venir pallier l'insécurité générée par l'absence d'un financement encadré par un dispositif conventionnel. On retrouve encore une fois une différence entre associations employeuses et associations non employeuses : pour ces dernières, le pluri financement public semble moins un facteur de sécurisation.

Perception sur pluri financement public / Pas de salariés permanents / Salariés permanents



D) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Une perception globalement pessimiste de l'évolution du financement

Alors que les financements publics ont tendance à se maintenir – voire à augmenter – le rôle du financeur Etat apparaît décisif pour la structuration des ressources financières

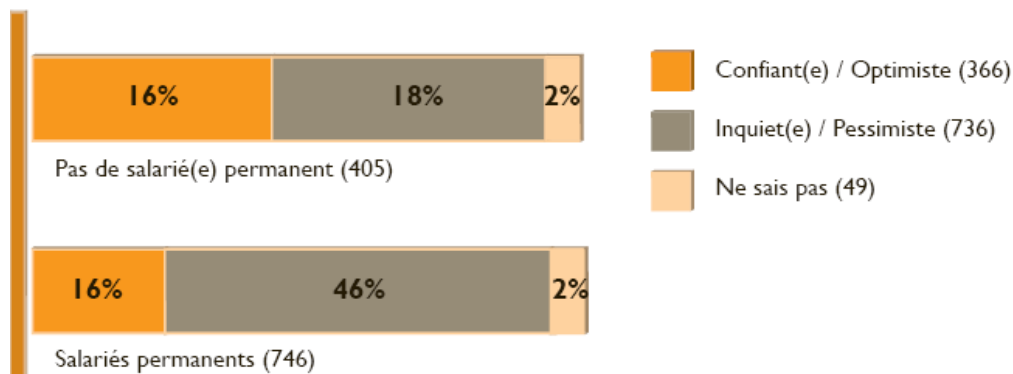
associatives. Cette place particulière, dès lors qu'elle est remise en cause, semble influencer directement sur le « moral » des responsables associatifs. On constate en effet une vision pessimiste du financement des associations et de son évolution :

- 85% des répondants ont le sentiment que pour mener à bien leurs missions, leurs ressources financières sont insuffisantes.
- 64% sont inquiets et pessimistes quant à l'évolution du financement de leur association.
- 79% se disent inquiets et pessimistes en ce qui concerne l'évolution du financement de la vie associative en général.
- On constate d'autre part que ces perceptions sont fortement conditionnées par le fait que l'association soit employeuse ou non : le pessimisme étant plus fort pour les employeuses.

Perception de l'évolution du financement de votre association

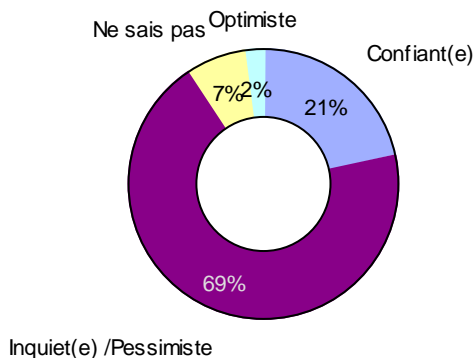
(Pas de salariés permanents /Salariés permanents)

Question : *En ce qui concerne l'évolution du financement de votre association, diriez-vous que vous êtes plutôt :*



Concernant l'évolution de leurs ressources financières publiques, une large majorité des répondants déclarent être pessimistes et inquiets (69%). Il est à noter que cette inquiétude est sensiblement plus élevée pour les associations ne bénéficiant pas de dispositif conventionnel pluriannuel (39% contre 30%). Encore une fois, il est évident que celui-ci joue le rôle d'un garde-fou financier sécurisant pour l'association.

Perception sur l'évolution des ressources financières publiques



ECLAIRAGE SECTORIEL

Le rôle déterminant du financement d'Etat : *L'exemple du secteur culturel*

D'après l'enquête CPCA, le financeur Etat demeure le principal financeur public pour seulement 22 % des associations culturelles répondantes. Les chiffres de la dernière enquête Matisse (CNRS) confirment cette faible part des financements étatiques dans les budgets associatifs du secteur culturel : 9 % seulement de l'ensemble des financements.

Malgré cette faible part, la remise en cause des financements étatiques dédiés aux associations culturelles a déclenché, fin février 2008, une mobilisation nationale des fédérations et de regroupements associatifs du secteur⁵. Dans un courrier adressé à la Ministre de l'Economie, Christine Lagarde, le Président de la CPCA donne les raisons de l'attachement des associations au soutien financier étatique :

« Cet attachement dépasse la question du montant des subventions accordées. Les associations attendent en effet de l'Etat qu'il assume des responsabilités particulières qui ne peuvent pas être relayées par les collectivités territoriales. Le redéploiement des crédits au détriment des associations culturelles comporte des risques : démantèlement du maillage artistique et culturel, renforcement des inégalités territoriales, confinement des populations à l'offre unique et globale des industries du divertissement, etc. [...] Quand bien même les financements d'Etat sont minimes pour les associations de ce secteur, leur remise en cause a des répercussions directes sur l'efficacité des politiques publiques, en particulier celles dédiées à la démocratisation de la culture ».

Jacques Henrard, Président de la CPCA, le 19/03/08

E) LA POSITION DE LA CPCA : Pourquoi et comment les associations ont-elles besoin de subventions publiques ?

Dans la subtile grammaire politique qui unit les associations et les pouvoirs publics, le financement public fait figure de trait d'union. D'un côté, l'intérêt général porté, selon la tradition française, par l'Etat et les pouvoirs publics en général. De l'autre, un projet associatif construit par des logiques collectives qui cherchent à dépasser la seule satisfaction de leurs intérêts au profit du plus grand nombre.

« L'Etat reconnaît l'importance de la contribution associative à l'intérêt général ». Le préambule de la Charte des engagements réciproques, signée en 2001 entre l'Etat et la CPCA, est on ne peut plus clair. Dès lors, au-delà de l'apport économique, le financement de l'Etat a valeur de symbole pour une association. La subvention accordée par la puissance publique à une association est un acte de reconnaissance de son projet et de son concours à l'intérêt général. Dans le cadre de la subvention, c'est en effet le projet de l'association que l'Etat doit financer avant tout, et non pas les activités qui en découlent.

En contrepartie du financement public, les associations se doivent de faire valoir la spécificité de leur projet et sa concordance avec l'intérêt général. Cela implique un réel débat et une véritable transparence avec l'administration de façon à démontrer que les acteurs associatifs constituent des partenaires compétents des politiques publiques. La rénovation des finances publiques en 2006, à travers la mise en œuvre de la Loi

⁵ Journée nationale du 29 février 2008 à l'initiative de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc), relayé par la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac). Dans la même période, onze fédérations d'éducation populaire lançaient un appel intitulé « pour les arts et la culture au quotidien ». Appel signé, au 15 avril 2008, par 6500 personnes. <http://www.cofac.asso.fr>

organique relative aux lois de finances (LOLF), est une occasion pour les associations d'insérer leurs projets dans les programmes de ce nouveau cadre budgétaire.

A côté de l'Etat et à côté du marché, le secteur associatif représente un pilier sociétal et économique exceptionnel. Les pouvoirs publics soutiennent ce pilier. Dans les années à venir, le maintien des financements d'Etat – en quantité et en qualité – est plus que jamais déterminant pour renforcer l'efficacité des politiques publiques et répondre à l'augmentation croissante des besoins sociaux. Autant d'enjeux qui ne peuvent se passer du partenariat Etat/associations au cœur duquel est inscrit le financement dans la durée et dans la sécurité

2. RESTRUCTURATION OU DESENGAGEMENT DES FINANCEMENTS PUBLICS ?

L'action publique connaît actuellement un tournant dans son administration et dans les orientations politiques qui lui sont données. Les réformes engagées depuis peu (LOLF, RGPP) donnent parfois le sentiment d'avoir été vécues par les associations au travers des différentes étapes de la politique associative de clarification des relations contractuelles et des « dialogues de gestion » sectoriels plus ou moins concertés.

Les responsables associatifs interrogés témoignent de leurs difficultés à qualifier cette période paradoxale : restructuration et désengagement vont de pair, ce qui ne signifie pas pour autant que les logiques partenariales soient fondamentalement remises en cause. Elles sont en cours de reformation, de reconfiguration dans les territoires comme au niveau national.

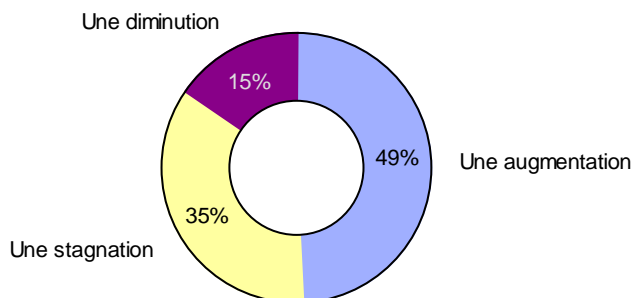
Pour le mouvement associatif organisé, le principe de la subvention doit rester la norme du financement public dédié aux projets associatifs. Son caractère « *discrétionnaire, précaire et unilatéral* », dicit le Ministre des finances en 2005, se révèle être un facteur de fragilité pour le fonctionnement associatif⁶ pour de nombreuses raisons : gel et annulation des crédits, délais de versement trop long, absence d'avance de paiement, etc. C'est pourquoi les responsables associatifs réitèrent leur volonté que cette relation public-privé de financement trouve sa pleine efficacité dans le cadre d'une convention qui lie les pouvoirs publics et les associations. Le procédé contractuel constitue ainsi le moyen le plus souple et le plus pragmatique pour la mise en œuvre du partenariat entre pouvoirs publics et associations.

A) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Une hausse constatée des budgets associatifs mais une baisse continue des financements publics d'Etat

Parallèlement à la perception pessimiste décrite précédemment, les associations interrogées déclarent à 49 % que leurs budgets 2006 sont en augmentation par rapport à 2005. Seulement 15 % déclarent que leurs budgets ont connu une diminution sur la même période. Il est à rappeler que des raisons conjoncturelles expliquent notamment cette hausse des budgets en 2006. En effet, en 2005 un grand nombre d'associations ont connu une baisse de financements publics d'Etat sur l'ensemble du territoire (gels puis annulations de crédits allant de -10 à -50%).

⁶ L'étude de Viviane TCHERNONOG et de Jean Pierre VERCAMER intitulée « *Trajectoires associatives : enquête sur les facteurs de fragilité des associations* » (mars 2006) souligne ce caractère précaire : « *les recettes les plus facilement assimilables à celles qui proviennent d'un marché (cotisations, recettes d'activités) sont jugées les plus stables. Les ressources, que l'on aurait pu croire a priori solide, car liées à la mise en place d'une politique impliquant souvent des liens de reconnaissance entre prestataires et associations, sont les moins stables. L'évolution des subventions peut être beaucoup plus brutale que ne le serait l'évolution des ressources d'un marché* ». P. 34, CNRS, Deloitte.

Evolution du budget 2006 2005



Dés lors, comment peut s'expliquer ce décalage entre une perception pessimiste et une réalité budgétaire globalement à la hausse ? La réponse est à rechercher du côté de l'évolution rétrospective des financements d'origine étatique ces dernières années. En effet, 46% des personnes interrogées estiment que les financements d'Etat sont en baisse, contre 20% seulement qui les estiment à la hausse. Cette évolution est à mettre en comparaison avec celle des financements issus des collectivités territoriales : 34% des répondants indiquent que ceux-ci sont en augmentation.

Perception de l'évolution des financements perçus ces dernières années		
	Crédits d'Etat	Crédits des collectivités
Augmentation	20 %	34 %
Stagnation	33 %	17 %
Baisse	46 %	48 %
Total	≥ 100 %	≥ 100 %

Cette tendance nécessite d'être complétée par les résultats de la dernière enquête du centre de recherche Matisse (CNRS)⁸ : « entre 1999 et 2005, les financements d'Etat en direction des associations ont décliné de 5 %, alors que ceux des conseils généraux augmentaient de 20 % ». Dés lors, une question se pose : cette restructuration des financements publics parviendra-t-elle à assurer un financement de qualité aux associations qui concourent à l'intérêt général sachant que chaque année, 60.000 associations se créent ? Devant cette problématique, l'enjeu pour les pouvoirs publics dans les années à venir apparaît être celui d'une meilleure identification des associations dont le projet contribue à des missions d'intérêt général. C'est en effet à partir de ce travail d'identification qu'il sera possible de mieux concentrer les subventions d'intérêt général tout en les rendant plus efficaces. Pour les associations, il s'agira de rendre visible et de faire valoir la concordance de leurs projets avec des missions d'intérêt général. Au cœur de cette problématique, on devrait retrouver l'enjeu de l'évaluation des associations comme moyen de mesurer cette concordance.

La remise en cause – quantitative ou qualitative – des financements d'Etat fait partie des variables explicatives de la vision largement pessimiste des acteurs associatifs. Il ne faut pas oublier que les financements d'Etat permettent de jouer le rôle d'effet levier pour mobiliser d'autres financements et qu'ils assurent bien souvent la prise en charge des frais de fonctionnement des associations. Dans ce cadre, l'Etat est celui qui représente la sécurité financière et assure la reconnaissance du caractère d'utilité sociale des activités

⁸ « Le paysage associatif français 2007, mesures et évolutions », Viviane TCHERNONOG, éditions Juris associations/Dalloz, p. 154-155.

développées. Deux critères essentiels pour permettre aux acteurs associatifs de se projeter dans l'avenir et de mener à bien leurs missions.

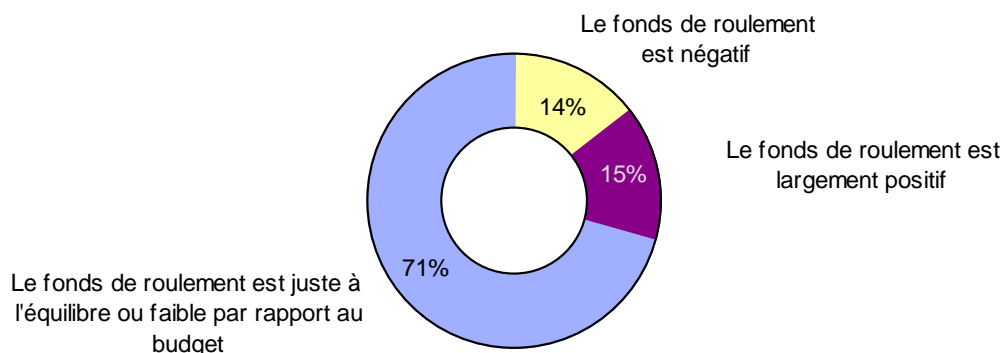
B) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Sécurisation et fragilisation, les deux faces inséparables du financement public ?

Les conditions d'attribution des financements publics et leurs impacts sur la gestion associative peuvent expliquer les perceptions inquiètes et pessimistes précédemment évoquées. L'enquête a permis de relever certaines tendances concernant la qualité des financements publics :

- La principale cause des problèmes de trésorerie identifiée par les répondants demeure les délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics (33%). Sur ce point, l'Etat est identifié comme le principal financeur responsable.
- La principale difficulté de gestion demeure le poids des contrôles ou des contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics (pour 26% des répondants).
- La faiblesse relative de l'utilisation de conventions de financement permettant d'inscrire le financement public dans le temps et dans un cadre contractuel sécurisé : 41% des associations interrogées déclarent ainsi bénéficier d'un cadre conventionnel pluriannuel.
- 35% des répondants seulement déclarent que les financements publics prennent en compte le financement des frais généraux de l'association.

L'appréciation, par les enquêtés, de leur fonds de roulement peut fournir une illustration de la qualité du financement public : les délais de paiement des subventions entraînent très certainement une fragilisation de la structuration financière associative.

Appréciation du fonds de roulement



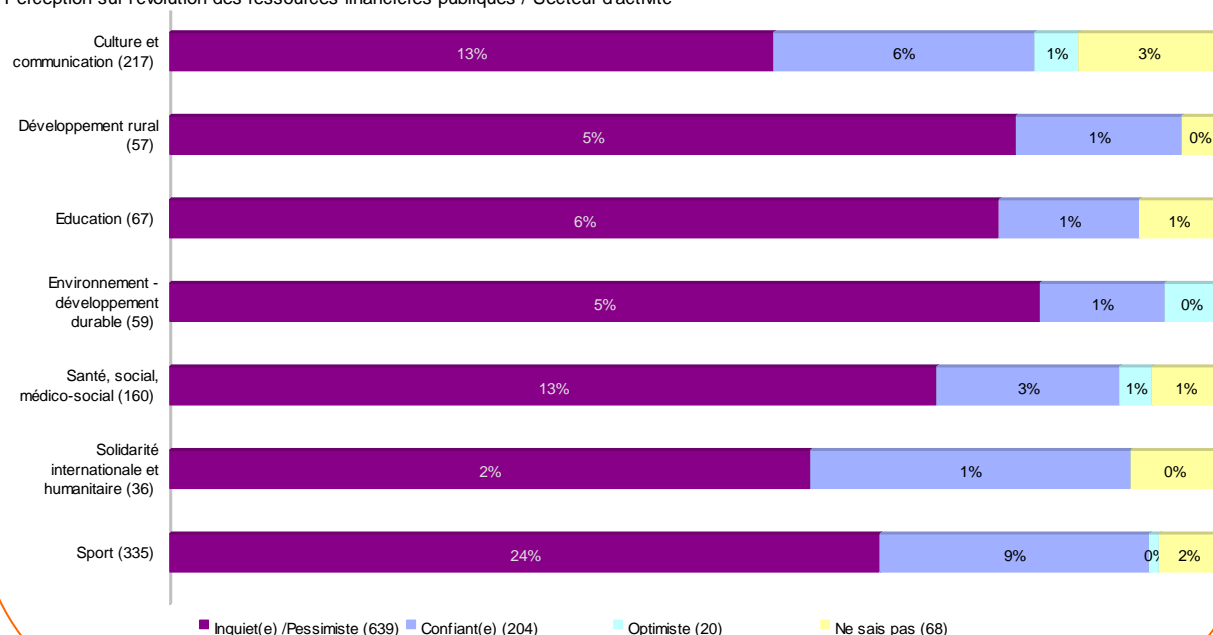
ECLAIRAGE SECTORIEL

Financement public : une inquiétude variable selon les secteurs

Parmi les sept secteurs d'activité qui ont contribué à l'enquête CPCA, les secteurs environnement/développement durable et développement rural demeurent ceux pour lesquels l'inquiétude est la plus forte face à l'évolution des ressources publiques.

Cette inquiétude est à mettre en perspective avec la restructuration en cours des finances publiques¹⁰. Pour certains secteurs, cette restructuration est déjà à l'œuvre depuis des années, par exemple dans la remise en cause des partenariats conventionnels par des « appels à projets » annualisés, censés « rebattre » les cartes du financement sectoriel aux associations. De nombreuses associations sont contraintes à rechercher des financements privés impliquant un renouvellement des pratiques professionnelles et des stratégies financières inédites pour les associations. Dans ce contexte, la question est de savoir si celles-ci vont pouvoir préserver l'autonomie de leur projet et leur liberté d'initiative.

Perception sur l'évolution des ressources financières publiques / Secteur d'activité



¹⁰ « Face au désengagement croissant de l'Etat et à l'amenuisement des subventions, les associations du secteur environnement entreprennent une démarche de diversification des ressources en recherchant notamment de nouveaux partenariats/mécénats avec des structures privées commerciales : cette démarche correspond à un changement profond de culture ». In « L'Economie sociale des associations », Etude et documents n°3, CPCA, Avril 2007. Téléchargeable sur : http://www.queseraitlaviesanslesassociations.org/IMG/pdf/Monographie_EcoSocialeAsso_CPCA_version_finale_17.04.2007.pdf

C) LA POSITION DE LA CPCA : Pour des relations financières partenariales

La convention pluriannuelle d'objectif doit favoriser le partenariat à tous les niveaux de l'action publique nationale, décentralisée et déconcentrée. Cette dimension « contractuelle » vise à limiter le caractère « discrétionnaire, unilatéral et précaire » de la subvention. Une première analyse gouvernementale chiffre, pour 2006, à plus de 700 le nombre de CPO au niveau national, pour un montant d'environ 200 millions d'euros. Si ce chiffre ne dit pas le pourcentage des CPO par rapport à l'ensemble des subventions, il faut se rappeler que l'Etat représente 15 % des subventions publiques aux associations.

Le financement conventionnel peine ainsi à être généralisé. La première Conférence nationale de la vie associative du 23 janvier 2006, sous l'égide du Premier Ministre apporta un éclairage intéressant sur cette question. En introduction d'un rapport préparatoire à cet événement¹¹, les auteurs pointent un obstacle au renforcement de ce cadre partenarial contractuel : « Ni les objectifs poursuivis par les décideurs publics, ni l'apport spécifique des projets associatifs, ni les motifs de décisions prises par les financeurs, ne donnent lieu, de part et d'autre, à une information suffisamment précise pour permettre de faire vivre un partenariat dans un climat de transparence et de confiance mutuelle ». Signe que l'amélioration du partenariat financier entre associations et pouvoirs publics va de pair avec un renforcement de la concertation. Chacune des parties ayant leur propre part de responsabilité dans le partenariat à développer.

On le voit, la question des Conventions de financement est au cœur du partenariat entre pouvoirs publics et associations. Simplification, animation, réforme de l'Etat : c'est ce triptyque qui doit guider la politique gouvernementale. La CPCA est là pour le rappeler.

¹¹ Rapport du groupe de travail n°2, mai 2005, « La consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations ». Téléchargeable sur www.associations.gouv.fr

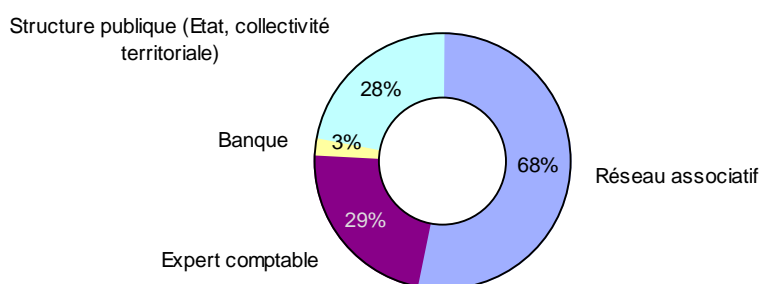
3. UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MEILLEURE INGENIERIE FINANCIERE

Avec un budget cumulé de 59 milliards d'euros – soit environ 3,5 % du PIB – et un volume d'au moins un million d'emplois en équivalent plein temps¹², les fonctions économiques et gestionnaires du secteur associatif se sont, ces dernières années, considérablement développées. Dans le même temps, la concurrence pour l'accès aux ressources financières n'a cessé de croître et les contraintes administratives se sont renforcées. Dans un tel contexte, l'accompagnement des associations dans l'optique de renforcer leurs compétences d'ingénierie financière est devenu une activité essentielle et particulièrement stratégique.

A) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Un accompagnement peu mobilisé

- 68 % des associations interrogées déclarent ne jamais avoir eu recours à un accompagnement en matière de recherche de financement ou d'aide à la gestion.
- Ce sont principalement les structures employeuses qui ont recours à ces types d'accompagnements : 20 % des associations avec salariés contre 3% pour les associations sans salarié.
- Pour les associations ayant déjà eu recours à un accompagnement (183 répondants), la prestation provient majoritairement d'un réseau associatif (pour 68% des personnes interrogées). Il est à préciser que cette forte proportion s'explique également par la forte représentation des associations fédérées dans l'échantillon (72 %).

Nature de l'accompagnement ?



Dans le contexte d'un entrepreneuriat associatif faiblement doté, quelles sont les conséquences de ce constat ? Il est fort probable que le manque d'ingénierie et de conseils ne favorise pas la constitution de ressources permanentes pour l'association.

On constate d'autre part que le fait d'être affilié à une fédération ou à un regroupement associatif est un facteur susceptible d'atténuer l'insécurité et la précarité du financement public et, plus largement, les difficultés financières :

¹² Viviane TCHERNOG, op. cit.

- › 79 % des associations bénéficiant de dispositif conventionnel pluriannuel sont fédérées ou regroupées.
- › 73 % des associations déclarant ne pas avoir de problème de trésorerie sont fédérées ou regroupées.
- › 72 % des associations déclarant ne pas avoir de difficulté de gestion sont fédérées ou regroupées.

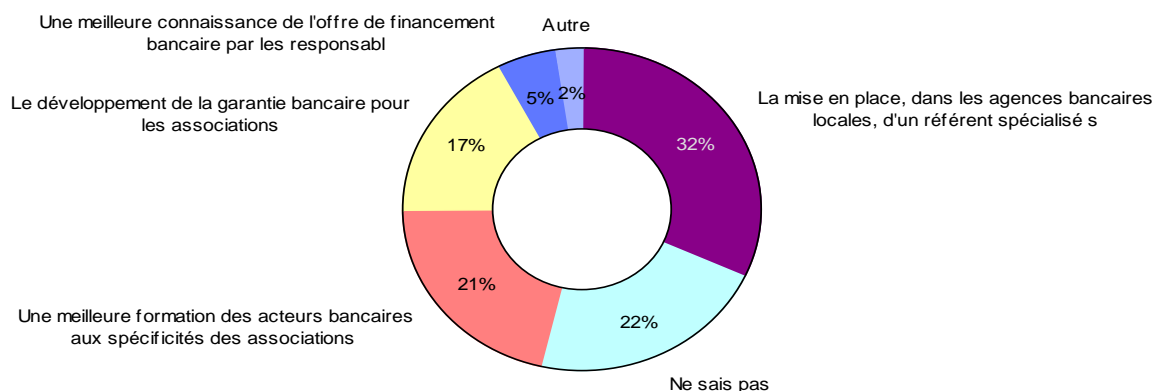
B) LES RESULTATS DE L'ENQUETE : Une faible utilisation et une faible connaissance des outils bancaires

La relation bancaire est peu exploitée par les enquêtés :

- › 74 % déclarent ne pas avoir fait de demande de prêt au cours des trois dernières années, 83 % déclarent ne jamais avoir entendu parlé de la garantie bancaire.
- › En cas de problème de trésorerie, 7 % seulement affirment avoir recours à l'emprunt bancaire et 3 % seulement à la garantie bancaire.

Pour améliorer cette relation, la mise en place dans les agences bancaires locales d'un référent spécialisé sur les associations apparaît être la solution privilégiée par les répondants :

Mesures pour améliorer relations banques associations



Couplées à des actions d'information et de sensibilisation, les démarches de formation et de professionnalisation devraient favoriser les stratégies de consolidation économique des associations¹³. A noter que le partenariat institutionnel et financier entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, à travers la Convention « Agir pour l'emploi, 2008-2012 »¹⁴, prévoit un certain nombre d'actions pour renforcer l'accompagnement financier du secteur associatif.

¹³ Cette préconisation est déjà portée depuis plusieurs années par des techniciens de la « finance associative » tel que le réseau France Active : « Parmi les différents besoins identifiés, deux enjeux semblent fondamentaux : d'une part, faire face aux problèmes croissants posés par les délais de notification et de paiement des créances publiques et, d'autre part, accompagner la constitution de ressources permanentes en utilisant tous les leviers disponibles en la matière [dont l'accompagnement par des démarches de qualification et de professionnalisation] ». Extrait d'une étude pilotée par France Active et l'Avisé intitulé « Etude sur l'amélioration de l'outillage financier destiné aux petites et moyennes associations employeuses », p.6, octobre 2005.

¹⁴ Téléchargeable sur http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/convention_etat_cdc080318/convention.pdf

ECLAIRAGE SECTORIEL

Le rôle des têtes de réseau associatives dans l'accompagnement financier :

Le rôle des regroupements associatifs comme ressources et outils de capitalisation des pratiques d'accompagnement s'est développé depuis quelques années. L'accompagnement constitue ainsi un instrument au service du renforcement et du développement des différents secteurs associatifs. Il reste un enjeu majeur du partenariat des têtes de réseaux et de leurs membres avec les pouvoirs publics.

Plusieurs coordinations associatives parties prenantes de l'enquête mettent ainsi en œuvre, en collaboration avec l'Etat, des dispositifs et des activités d'accompagnement afin d'améliorer la qualification de leur secteur d'activité. Les problématiques de financements font partie intégrante de ces initiatives. En voici trois exemples :

SECTEUR DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DE L'HUMANITAIRE :

- **Maître d'œuvre** : Coordination Sud
- **Outil développé** : FRIO (Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel)
- **Objectifs** : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles par l'accompagnement et le financement de compétences spécifiques ; mutualiser et partager les expériences issues des actions financées

SECTEUR DU SPORT :

- **Maître d'œuvre** : CNOSF (Comité national olympique et sportif français)
- **Outil développé** : CNAR (Centre national d'appui et de ressources)
- **Objectifs** : Renforcer, par la formation et l'emploi, la structuration du secteur associatif sportif ; élaborer des outils adaptés aux besoins des associations du secteur

SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE :

- **Maître d'œuvre** : UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux).
- **Outil développé** : CNAR (Centre national d'appui et de ressources)
- **Objectifs** : Renforcer, par l'information et la qualification, la structuration du secteur associatif social, médico-social, et sanitaire ; élaborer des outils adaptés aux besoins des associations du secteur

C) LA POSITION DE LA CPCA : Pour le développement d'un accompagnement financier PAR et POUR les associations

Notre pays connaît la particularité d'un fort pourcentage de regroupement et/ou d'affiliation des associations. Cette organisation du monde associatif, si elle reste un acte volontaire et libre, est une des conditions de la pérennité et du développement des projets associatifs. Les associations fédérées ou regroupées mettent en œuvre des activités pérennes et se développent mieux que les autres associations. Il ne s'agit pas du résultat d'une quelconque logique corporatiste ou protectionniste, mais bien du constat qu'ensemble on est plus fort et on va plus loin. Ce qui se joue là ce sont des mécanismes de capitalisation des bonnes pratiques et de mutualisation de moyens, mais aussi des logiques militantes de partage et de confrontation des idées. C'est en particulier dans ce cadre que l'association peut contribuer à la définition de l'intérêt général dans la sphère publique et le champ politique.

Tout en ayant conscience des limites et des faiblesses de l'organisation du mouvement associatif, la CPCA est convaincue que celle-ci reste une contribution première à la résolution des problématiques de l'accompagnement. Première et même principale (ce qui

ne veut pas dire exclusive) au point qu'une politique publique d'accompagnement doit être d'abord pensée comme une action d'accompagnement PAR et POUR les associations. Le temps des contournements et des externalisations doit cesser si l'on veut que l'action publique soit efficace dans le temps et dans l'allocation des moyens. Ceci exige une grande responsabilité des mouvements associatifs au regard de la satisfaction des besoins de l'ensemble de la vie associative et des logiques propres des bailleurs publics et privés.

Les offres des mouvements associatifs doivent représenter une capacité globale d'accompagnement dans le long terme pour les associations, c'est leur principale plus-value à la différence des offres externes très souvent ponctuelles ou liées au démarrage des projets. La nouvelle étape de l'action publique doit donc commencer par une concertation nationale sur le sujet du développement durable de la vie associative. Sans exclusive, avec la participation de tous les acteurs concernés mais orientée principalement par et pour les mouvements associatifs, cette concertation ouvrirait la voie vers une nouvelle étape du développement associatif dans notre pays.

Force est de constater aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, que les fédérations, coordinations ou regroupements associatifs ne peuvent pas faire financer le volet accompagnement dans le cadre de leurs conventions d'objectifs avec l'Etat. La valorisation de ce service aux membres est considérée comme du fonctionnement. Il faut en finir avec cette hypocrisie et réhabiliter, sous conditions d'objectifs et d'évaluation des processus et des résultats, un financement de la fonction d'accompagnement PAR et POUR les associations.

*Extraits du rapport d'enquête « L'accompagnement pour les associations »¹⁵
Etudes et documents CPCA n°5, mai 2008.*

¹⁵ Ce rapport d'enquête est téléchargeable en intégralité sur <http://cpca.asso.fr/spip.php?article1591> .

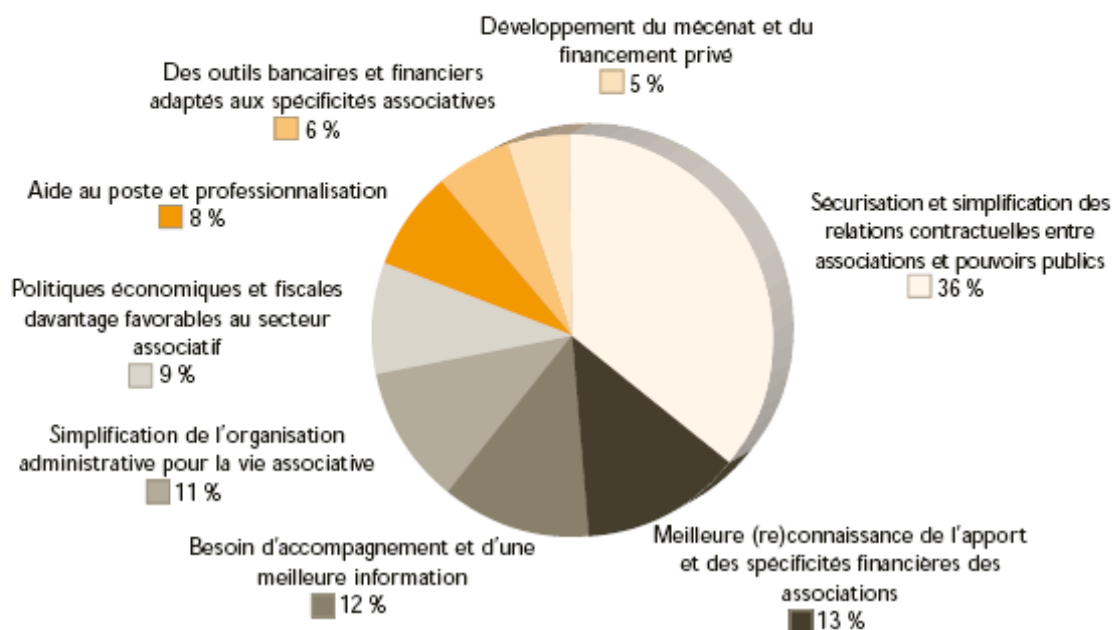
4. LES SOLUTIONS DES ENQUETES POUR REpondre AUX BESOINS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

A) LES RESULTATS DE L'ENQUETE CPCA : Pour la sécurisation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations

L'un des objectifs de l'enquête consistait à permettre aux acteurs associatifs de proposer des solutions pour consolider le financement des associations. La question était ouverte. Au total, 718 personnes ont apporté leurs contributions. Celles-ci ont ensuite fait l'objet d'un traitement et d'une sélection afin de regrouper les réponses dans des catégories permettant de dégager des tendances significatives.

Les solutions aux besoins de financement des associations

Question : *Selon vous, quelle mesure/solution répondrait au mieux aux besoins de financement des associations ?*



B) ELEMENTS D'ANALYSE

La sécurisation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations apparaît donc comme la solution privilégiée par les répondants. Cette proposition fait écho à un constat partagé, par les associatifs et par les pouvoirs publics, d'un déficit de pratiques

partenariales sur la base du contrat¹⁶. Alors que celui-ci peut faire office de garde-fou du caractère unilatéral et précaire de la subvention, force est de reconnaître qu'il peine à être généralisé et à trouver sa pleine et entière dimension¹⁷.

Ce constat est également partagé par la classe politique. Le 20 janvier 2007, cinq candidat(e)s à l'élection présidentielle sont venu(e)s présenter, sur invitation de la CPCA, leurs projets pour le monde associatif devant 800 personnes réunis au Palais Brongniart à Paris. Devant la nécessité de consolider les relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics, il y a consensus pour généraliser les conventions de financement, y compris en allant, pour certain(e)s, jusqu'à lui conférer un nouveau statut. Chaque candidat a ainsi apporté sa propre réponse à cette problématique :

- François Bayrou (UDF) propose une définition législative de la notion de subvention qui devra entrer dans un cadre pluriannuel ;
- Marie-George Buffet (PCF) souhaite l'augmentation du budget du Ministère en charge de la vie associative à 1% du PIB ;
- Ségolène Royal (PS) demande le remplacement des subventions par des contrats d'intérêt général ;
- Nicolas Sarkozy (UMP) envisage un renforcement du financement privé de la vie associative tout en assurant la généralisation des CPO ;
- Dominique Voynet (Les Verts) entend permettre l'articulation des crédits d'investissement et des crédits de fonctionnement dans les CPO.

Enfin, sur le sujet des besoins de financement des associations, un sondage CSA réalisé en novembre 2007¹⁷ offre un point de comparaison éclairant :

Sondage CSA
Les Français et le financement des associations :

- ◆ 71 % font confiance aux associations
- ◆ 54 % estiment que les associations manquent parfois de financement et 30 % qu'elles n'ont globalement pas les financements qui leur sont nécessaires
- ◆ 42 % souhaitent que le poids des associations dans l'économie française augmente et 40 % qu'il se maintienne à son niveau actuel
- ◆ 58 % estiment que certaines associations devraient bénéficier de dispositions fiscales particulières
- ◆ 53 % estiment que certaines associations devraient payer moins de cotisations sociales que les entreprises

¹⁶ A l'occasion des élections présidentielles de 2007, plusieurs regroupements associatifs membres de la CPCA ont porté des propositions dans ce sens. Tel fut le cas du Comité national olympique et sportif français qui proposa de « passer de la notion de subvention, élément constitutif d'un lien de subordination à celle de convention partenariale qui reste à promouvoir dans le cadre d'une mission d'utilité sociale ». In « *La raison du plus sport* », CNOSF, 2006, p. 34. Plus récemment, Coordination Sud, pour le secteur de la solidarité internationale, a publié un document de position intitulé « *Pour un partenariat renforcé et durable entre les ONG et les pouvoirs publics* », Janvier 2008, téléchargeable sur www.coordinationsud.org

¹⁷ A l'occasion du centenaire de la loi de 1901, le Conseil d'Etat a également pointé cette difficulté : « *Au-delà des techniques de contrôles, il convient de développer une approche plus contractuelle entre les pouvoirs publics et les associations [...] Il conviendrait de clarifier les conditions dans lesquelles les associations sont amenées à obtenir des concours publics [...] Ce financement public devrait, de surcroît, être systématiquement subordonné à un engagement contractuel réciproque, sous la forme de contrat d'objectif* ». In « *Les associations et la loi de 1901, cent ans après* », Conseil d'Etat, Etudes et documents n°51, 2000, p. 300.

¹⁷ Op. Cit.

LES ASSOCIATIONS, ACTEURS ECONOMIQUES D'INTERET GENERAL : POUR UNE MODERNISATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES POUR UNE SECURISATION DE LEURS FINANCEMENTS PUBLICS

Avec plus de 60 000 créations d'associations chaque année, 14 millions de bénévoles et plus d'un million de structures actives, la vie associative française connaît un essor exceptionnel. Essor confirmé par un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale en matière d'emploi et de poids économique⁵. Si les pouvoirs publics continuent de soutenir cette dynamique, l'actuelle restructuration des financements publics, la réforme de l'Etat et la fin de la deuxième phase de la décentralisation changent radicalement la situation.

Aujourd'hui par exemple, tous les textes et les dispositifs sont en place pour financer clairement le projet d'une association, via la subvention, ou sa capacité de gestion déléguée d'une activité via la commande publique. Pourtant, dans la pratique quotidienne des bailleurs, nous assistons à une certaine confusion entre ces deux logiques. L'association n'est plus nécessairement reconnue dans sa capacité d'initiative privée, elle agit « *pour le compte de* », au service d'indicateurs d'action publique qui n'ont parfois rien à voir avec son projet initial. Les subventions de fonctionnement ont quasiment disparu au profit de prestations d'activités et d'appels à projets souvent au risque d'une requalification en appels d'offres.

Pour des relations contractuelles partenariales

Le mouvement associatif organisé s'est toujours positionné en faveur de relations contractuelles partenariales avec les pouvoirs publics. Ce partenariat est fait d'une reconnaissance réciproque : les associations expriment – avec d'autres acteurs – des besoins et des attentes de la population, elles contribuent par leurs projets à la réalisation de l'intérêt général dont l'Etat et les collectivités sont les garants. Le partenariat public-privé non lucratif est donc au cœur d'une question sociale qui n'est pas nouvelle : comment répondre au formidable accroissement des besoins sociaux au plus près de ceux qui les vivent ? (vieillesse, dépendance, petite enfance, loisirs récréatifs, culturels, sportifs, éducation, insertion professionnelle, conciliation vie familiale-vie professionnelle, vie des territoires, etc.).

La subvention : un investissement par et pour la société

Une société moderne est une société qui fait confiance à ses citoyens. L'association est une forme moderne d'entreprise, partie prenante de l'économie sociale, qui part de l'individu et rend possible le collectif. Elle implique également les bénéficiaires dans la construction de la réponse publique. Elle mobilise enfin une énergie sociale – à travers le bénévolat, le volontariat et le salariat associatifs – qui multiplie d'autant l'investissement public. Les contreparties directes et les nombreuses externalités du projet d'intérêt général font de la subvention un investissement très rentable pour la collectivité. Ainsi, s'il faut dix ans pour monter un réseau efficace de bénévoles autour d'un projet associatif, il ne suffit que d'une année pour le faire disparaître. La qualité de la relation contractuelle est donc essentielle.

Des propositions pour répondre à trois incertitudes

La modernisation de l'action publique doit se faire avec les associations. La prochaine Conférence nationale de la vie associative de l'automne 2008 doit en être la preuve. Il faut inscrire dans la loi cette capacité des pouvoirs publics d'aider les associations à réaliser des projets conçus par elles. En conformité avec les textes européens, il faut réformer et animer – à tous les échelons de l'action publique – le cadre contractuel de la subvention pour faire de cette aide un puissant instrument au service de la société. Pourtant, l'accès à ce type de financement est

⁵ Entre 1999 et 2005, l'emploi associatif a progressé deux fois plus vite que la moyenne nationale passant de 1,6 à 1,9 millions de salariés. Sur la même période, le budget cumulé du secteur a crû à un rythme annuel moyen de 2,5 %, sensiblement plus rapide que celui du PIB. Données extraites des travaux du laboratoire Matisse (CNRS).

de plus en plus complexe et concurrentiel. Trois interrogations, sous la forme d'incertitudes pour l'avenir des associations, appellent ainsi des réponses concrètes de la part des pouvoirs publics et des acteurs associatifs eux-mêmes :

Des relations financières de plus en plus précaires ?

- D'après l'enquête CPCA sur *les besoins de financement des associations*⁶ : **79 %** des responsables associatifs sont inquiets et pessimistes pour l'évolution du financement du secteur ; **70 %** ont la même perception en ce qui concerne l'évolution de leurs ressources financières publiques ; **85 %** ont le sentiment que pour mener à bien leurs missions, leurs ressources financières sont insuffisantes.
- **Comment faire, dans un contexte budgétaire contraint, pour rassurer les associations dans leurs relations financières avec les pouvoirs publics ?**

Un désengagement accéléré de l'Etat ?

- L'annonce des objectifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP) accélère fortement la démarche dite de modernisation des administrations et des politiques publiques. La baisse des financements d'Etat pour les associations, relevée par l'enquête CPCA et le laboratoire Matisse (CNRS), va t-elle s'arrêter ou se poursuivre ? Si les collectivités ont pu, dans un premier temps, compenser cette baisse, ce n'est déjà plus le cas.
- **Comment faire en sorte que la redéfinition des politiques publiques d'Etat s'appuie sur l'efficacité et la pertinence des interventions associatives d'intérêt général ?**

Un recours au financement privé pour tous ?

- La CPCA soutient le développement des ressources privées, des dons aux cotisations en passant par le travail bénévole et la prestation de services. A ce titre, elle est favorable au projet de faire de l'année 2009 une grande cause nationale en faveur des générosités privées. Cependant, la seule perspective d'un recours aux financements privés pour développer la vie associative n'est pas crédible et pourrait avoir des conséquences pour les bénéficiaires des projets et activités associatives (segmentation des publics, abandon de l'innovation sociale, concentration des ressources sur les plus grandes associations, etc.).
- **Comment permettre aux associations d'accéder aux ressources privées plus largement et plus démocratiquement ?**

**A partir de ces constats et de ces inquiétudes,
la CPCA fait les propositions suivantes :**

1. UNE LOI POUR CLARIFIER LA SUBVENTION D'INTERET GENERAL

2. UNE NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA RELATION CONTRACTUELLE

La CPCA souhaite que ces propositions soient au cœur du dossier financement de la prochaine Conférence nationale de la vie associative. Elles devront faire l'objet d'une concertation démocratique . Ces propositions devront également s'inscrire dans le cadre d'une expertise eurocompatible.

⁶ Enquête réalisée entre septembre et décembre 2008 auprès de 1150 acteurs associatifs.

1. LA CPCA PROPOSE L'ADOPTION D'UNE LOI PERMETTANT DE DEFINIR LA NOTION DE SUBVENTION D'INTERET GENERAL

Pour éviter la mise en concurrence systématique du secteur associatif et rappeler le caractère d'intérêt général du financement public de ses projets

Pourquoi une telle loi est-elle indispensable ?

- ⇒ **En théorie, la subvention se distingue clairement des autres modes de financement public** (délégation de service publics, marchés publics). Dans les faits, le financeur public impose trop souvent unilatéralement des contreparties directes transformant l'association en gestionnaire ou prestataire de services.
- ⇒ **La subvention publique doit relever de l'intérêt général.** A ce titre, elle doit faire l'objet d'une négociation respectueuse du projet de l'association et des missions et programmes des pouvoirs publics. Si toute décision d'attribution d'une subvention est discrétionnaire, cela ne signifie pas qu'elle soit arbitraire.
- ⇒ **Cette proposition de loi devra sécuriser la nature de ces financements.** Si la définition législative n'ouvre pas un droit à la subvention, elle signifie que les subventions accordées ne sont pas forcément par nature « précaires » mais qu'elles représentent une forme de mandat public, garantie de la qualité de la relation contractuelle.

Les enjeux de la proposition

- ⇒ **La subvention n'est pas qu'un financement public « unilatéral, discrétionnaire et précaire ».** La définition législative permet la reconnaissance du caractère contractuel de la relation associations – pouvoirs publics.
- ⇒ **Retenir – à chaque fois que la situation le permet – la subvention de préférence à la délégation de service public ou au marché public.** Pour respecter l'initiative privée à l'origine de la démarche citoyenne et associative, la définition législative vient sécuriser les pratiques des administrations publiques.

Comment mettre en œuvre cette proposition ?

- ⇒ La CPCA propose au Gouvernement et aux Parlementaires un projet de **définition issue des travaux de la première Conférence nationale de la vie associative (Cf. annexe 1)**
- ⇒ Cette loi devrait être l'aboutissement d'un travail de concertation entre le mouvement associatif organisé, le gouvernement, les parlementaires et les représentants des associations d'élus locaux. Elle devrait permettre la publication d'un nouveau *vade-mecum* des relations

2. LA CPCA PROPOSE LA SECURISATION DU FINANCEMENT PUBLIC PAR LA GENERALISATION DES CONTRATS DE FINANCEMENT PLURIANNUELS

*Pour un véritable partenariat public-privé
non lucratif et d'intérêt général*

Pourquoi la sécurisation des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics est elle nécessaire ?

- ⇒ **Les pouvoirs publics doivent soutenir dans la durée les projets des associations concourant à l'intérêt général.** Ainsi, la pluriannualité des lois de finances 2009-2010-2011 devrait coïncider avec une véritable pluriannualité de l'engagement contractuel des administrations avec les associations partenaires.
- ⇒ **La démarche contractuelle permet de rationaliser l'administration des financements publics pour les associations.** Il s'agit notamment de simplifier les démarches administratives, d'organiser des calendriers clairs et précis d'instruction et de versements, de garantir un accès juste et efficace aux services instructeurs (guichet unique, administration électronique, etc.).
- ⇒ **L'évaluation des politiques publiques est un enjeu de démocratie.** Le contrat ou la convention sont les outils les mieux adaptés pour prévoir les modalités d'évaluation du partenariat public-privé non lucratif.

Les enjeux de la proposition

- ⇒ D'après l'enquête CPCA sur les besoins de financement des associations, seulement **41 % des associations bénéficient d'un conventionnement pluriannuel.**
- ⇒ Pourtant, depuis 2000, **des dispositions réglementaires ont été prises par tous les gouvernements** successifs pour étendre le dispositif CPO (Convention pluriannuelle d'objectif). Depuis, ce dispositif perd de son efficacité et de sa légitimité : il peine à produire les sécurisations destinées aux associations.
- ⇒ Dans les faits, **l'évaluation de l'action partenariale** a été remplacée par la mesure de la contribution de l'association à la performance de l'action publique. Il faut donc mettre à jour les attendus, la méthode et les moyens de l'évaluation de la relation conventionnelle associations – pouvoirs publics.

Comment ?

- ⇒ **Une circulaire du Premier Ministre doit relancer la dynamique contractuelle (Cf. annexe n°2).** Celle-ci sera l'occasion d'actualiser les principes du conventionnement pluriannuel d'objectif dans un cadre eurocompatible.
- ⇒ **L'Etat doit relancer l'animation interministérielle du dispositif CPO.** Cette animation interministérielle suppose la participation pleine et entière du mouvement associatif organisé, elle doit partir des

Annexe 1 des propositions de la CPCA

La définition législative de la subvention

A l'occasion de la première Conférence nationale de la vie associative (janvier 2006), une définition juridique de la subvention a été proposée par le groupe de travail. Celle-ci fournit une base de travail experte et légitime dans la perspective de la conférence de la vie associative 2008 :

« Qu'elle s'accompagne ou non d'une convention, la subvention constitue une contribution financière de la personne publique, accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général, sans que cette contribution constitue le prix d'une prestation de services ou d'une fourniture de biens directement apportée à la personne publique.

La subvention peut être allouée globalement pour contribuer au financement de l'activité de l'organisme subventionné, ou répondre à un besoin spécifique correspondant à un objet précis, conçu et mis en œuvre par le bénéficiaire. Ce projet peut lui-même porter sur une opération d'investissement ou sur une action en lien avec les politiques et l'utilité publiques.

Dans tous les cas, le régime juridique et financier de la subvention ne relève pas du code des marchés publics. Il est déterminé par les dispositions réglementaires le régissant, complétées, le cas échéant, par les stipulations contractuelles liant le bénéficiaire et la personne publique. »

Propositions connexes* :

Réaliser un vade-mecum à usage des associations et des collectivités publiques, destiné à leur permettre de distinguer, selon des critères juridiques précis, les cas de recours possible à la subvention des cas dans lesquels s'impose le recours à la commande publique ou à la délégation de service public.

Rappeler la nécessité de mettre en place un ou plusieurs interlocuteurs référents au sein de chaque administration centrale ou déconcentrée.

Organiser au sein des ministères des séminaires d'information et de concertation avec les partenaires associatifs, suivant des modalités propres à chaque ministère.

Créer au sein du ministère des finances une cellule d'expertise destinée à diffuser à l'attention de l'ensemble des administrations de l'Etat des informations générales de nature à faciliter la gestion de leurs partenariats associatifs, ainsi qu'à accompagner le montage et l'évaluation de partenariats plus complexes.

Inviter les réseaux associatifs à créer, en parallèle à la cellule d'expertise de l'administration, leur propre dispositif d'assistance en faveur de leurs membres, afin de les accompagner dans leurs partenariats avec les pouvoirs publics.

* Extraits du rapport du groupe de travail n°2 pré paratoire à la conférence nationale de la vie associative - Mai 2005 : « *La consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations* ».

Annexe 2 des propositions de la CPCA

Une nouvelle réglementation de la relation conventionnelle

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sont la principale modalité d'organisation durable de relations contractuelles entre l'Etat et les associations. Leurs principes de fonctionnement correspondent particulièrement à l'esprit de partenariat qui doit animer ces relations.

Exemples de mesures de modernisation des CPO :

Inscrire dans les conventions pluriannuelles d'objectifs les informations nécessaires à un traitement comptable correct des subventions, à savoir :

- la période couverte par le financement, ainsi que les conditions d'exécution de la convention en cas de retard de versement des subventions ;
- le caractère général ou affecté à un projet particulier du financement prévu ;
- les actions couvertes par le financement et les charges indirectes prises en compte ;
- les règles de report en cas de décalage, par rapport au calendrier initial, dans la réalisation des objectifs prévus ;
- le caractère suspensif ou résolutoire des conditions d'attribution du financement prévu.

Prévoir dans les conventions pluriannuelles d'objectifs l'imputation à la charge de l'Etat des frais financiers résultant, pour les associations, des retards de paiement des subventions prévues par la convention, lorsque ces retards sont imputables à l'Etat.

Inclure dans les conventions pluriannuelles d'objectifs une garantie minimale de financement à hauteur de 75 % des engagements prévisionnels pour toute la durée de la convention, parallèlement à l'inscription différenciée par l'Etat dans la loi de finances des autorisations d'engagement et des crédits de paiement correspondant à ces conventions.

Porter à quatre ans la durée de toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs, l'évaluation devant intervenir avant le 1^{er} juillet de la quatrième année et non à l'issue de la convention.

Considérer comme une norme à prendre en compte par l'Etat l'existence d'un fonds de roulement représentant au moins deux mois de fonctionnement.

Intégrer dans les conventions pluriannuelles d'objectifs une participation aux frais généraux de structure de l'association, calculée en fonction des données résultant de la comptabilité analytique ou selon un pourcentage des engagements prévisionnels liés au coût direct de l'action et s'y ajoutant.

Etudier la faisabilité sectorielle du principe de financeur chef de file pour chaque projet de subvention présenté par une association.

Confier au préfet une mission de coordination entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, en vue de renforcer la cohérence des procédures de subvention.

...

Annexe 1

Présentation de l'échantillon.....p. 31

Annexe 2 : les contributions de coordinations associatives membres de la CPCA)

Contribution du CELAVAR.....p. 35

Contribution du CNAJEP.....p. 43

Contribution du CNOSF.....p. 50

Contribution de la COFAC.....p. 59

Contribution de Coordination Sud.....p. 72

Contribution de l'UNIOPSS.....p. 79

Contribution de la Ligue de l'Enseignement.....p. 85

Annexe 3

Questionnaire de l'enquête CPCA.....p. 92

Présentation de l'échantillon

1150 associations ont répondu au questionnaire de la CPCA. Elles ont principalement pris connaissance de l'enquête par les coordinations membres de la CPCA qui ont participé à cette initiative. Afin d'élargir l'échantillon, des partenaires de la CPCA ont été sollicités pour diffuser l'information auprès d'un plus grand nombre d'associations (Réseau national des maisons des associations, DLA, C2RA, CNAR, etc.). Les personnes qui ont répondu au questionnaire exercent principalement des fonctions décisionnelles : 41% sont Président-e et 32% sont des dirigeants salariés.

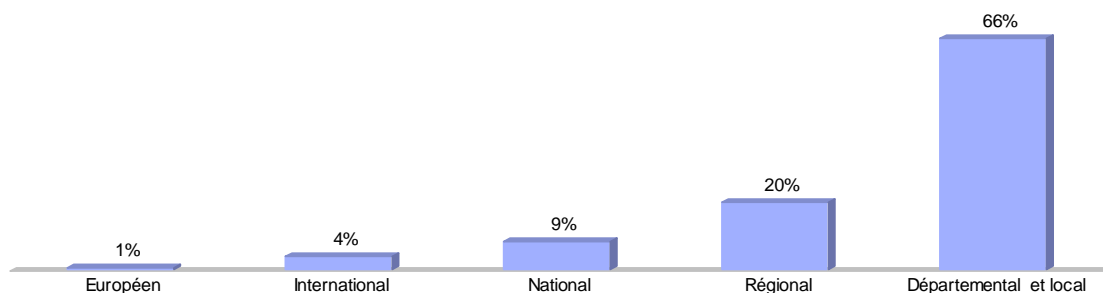
Du point de vue de la diversité sectorielle, de la territorialisation, de la taille, de la nature des ressources, cet échantillon constitue un panel représentatif des associations françaises disposant de flux financiers significatifs.

1) Diversité sectorielle et ancrage territorial

Les associations sportives (335 réponses), culturelles (217 réponses) et celles relevant du champ social et médico-social (160 réponses) sont les plus nombreuses de l'échantillon. Les associations issues du mouvement associatif organisé sont largement représentées puisque 72% des associations ayant répondu au questionnaire appartiennent à un regroupement associatif (fédération, coordination, collectif). La majorité des associations répondantes ont un niveau d'intervention départemental et local à 66%. Ce chiffre témoigne de l'ancrage territorial du mouvement associatif organisé. Au total, 86% des répondants situent leurs actions dans les territoires (Régional, départemental et local).

Graphique : principal niveau d'intervention des associations répondantes

Principal niveau d'intervention



2) Des associations employeuses qui gèrent des flux financiers

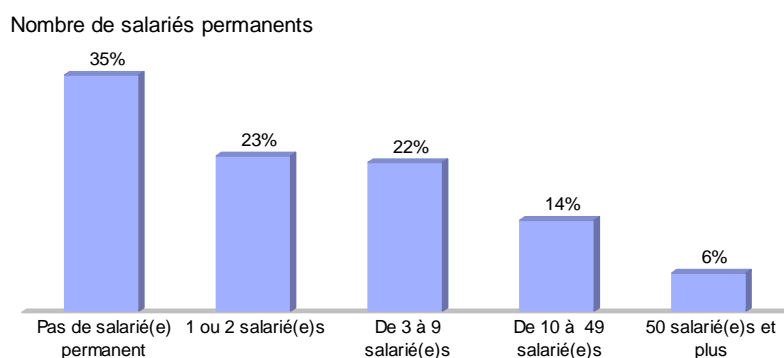
L'échantillon obtenu représente principalement les associations avec salariés puisque 65% d'entre elles déclarent employer au moins un salarié de façon permanente. Les principaux secteurs employeurs sont le sport, la santé et la culture.

Seulement 1,2% des associations répondantes emploient plus de 250 salariés. A titre de comparaison, 3% des Petites et Moyennes Entreprises en France emploient plus de 250 salariés¹. Le sport, la culture et le social/médico-social restent les secteurs les plus employeurs. On remarque

¹ Source : INSEE 2007.

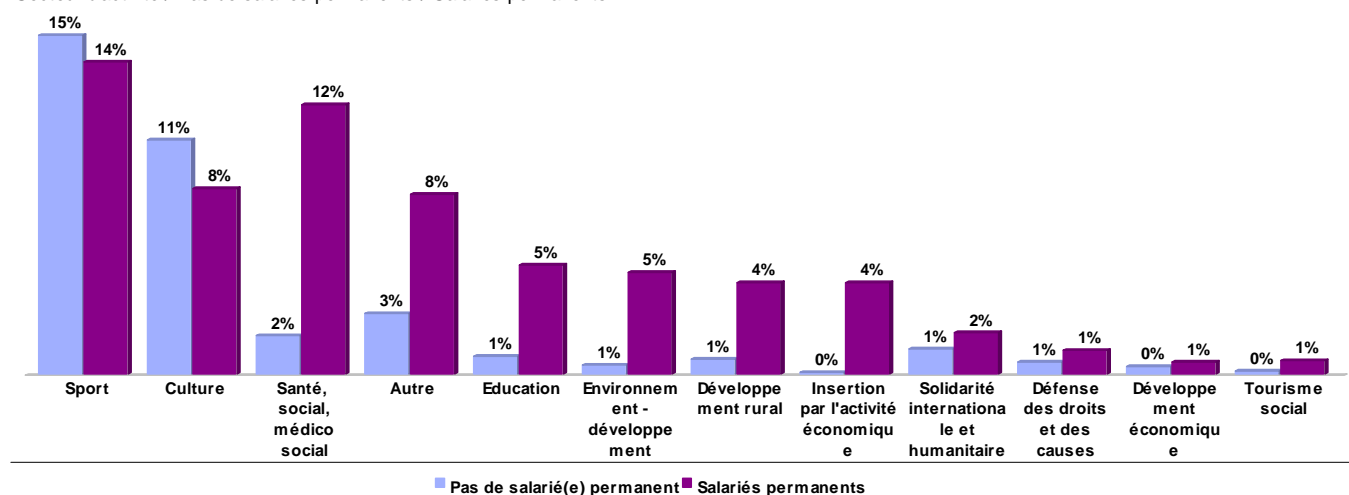
qu'au-delà de 10 salariés, le secteur social médico-social est le principal employeur (5 fois plus que l'ensemble des autres secteurs).

Graphique : nombre de salariés permanents



Graphique : nombre de salariés permanents par rapport au secteur d'activité

Secteur d'activité / Pas de salariés permanents / Salariés permanents

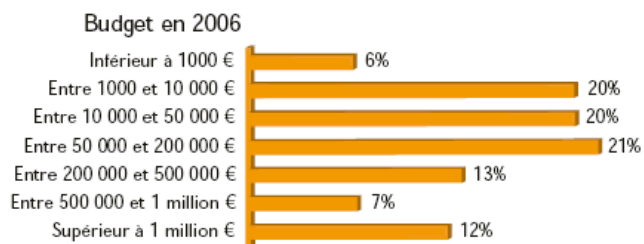


Exemple de lecture : 25% des associations répondantes sont des associations sportives. 15% des associations ; qui sont des associations sportives ; n'ont pas de salarié(e) permanent. 14% des associations ; qui sont des associations sportives ; ont des salariés permanents.

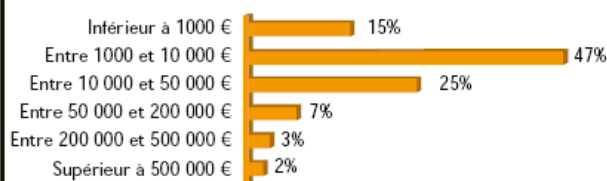
40% des associations ont un budget compris entre 1000 et 50.000 euros. Plus du tiers ont un budget compris entre 50.000 et 500.000 euros. Un cinquième de l'échantillon global disposent d'un budget supérieur à 500.000 euros. Ces chiffres montrent que l'échantillon CPCA est bien positionné sur les associations qui gèrent des flux financiers. Sur ce point, la comparaison avec les résultats de l'étude CNRS-Matisse apporte une comparaison intéressante :

Comparaison échantillon CPCA et échantillon MATISSE

Comparaison CPCA



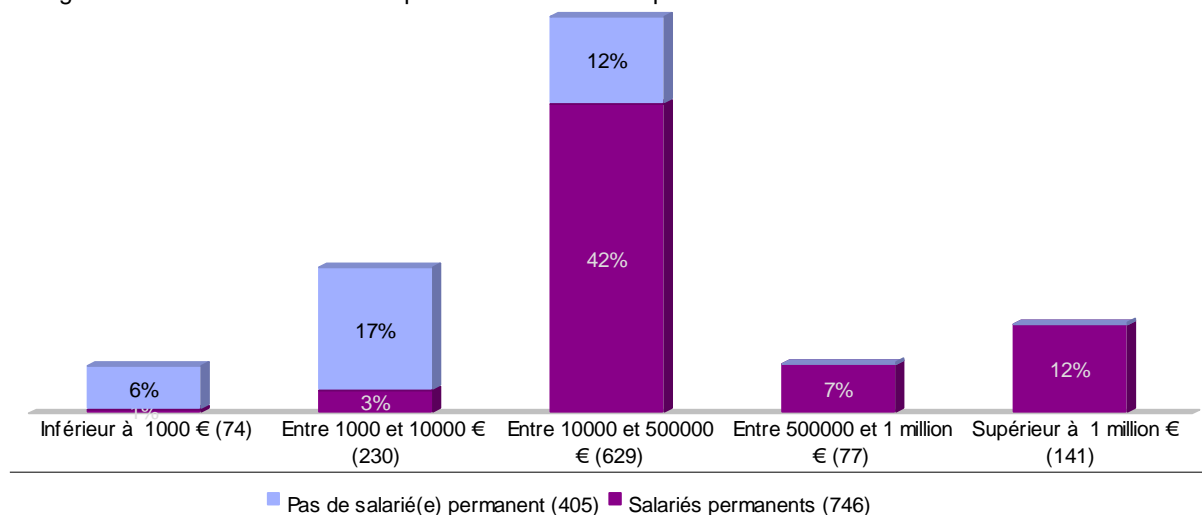
Echantillon Matisse (CNRS)



On constate que les associations employeuses concentrent les budgets les plus importants. Si 54% des associations répondantes ont un budget compris entre 10000 et 500000 €, 42% d'entre elles sont employeuses. Les associations sans salarié(e) permanent ne sont pas concernées par les budgets supérieurs à 500.000 euros.

Graphique : Budget 2006 par rapport à l'emploi

Budget en 2006 / Pas de salariés permanents / Salariés permanents

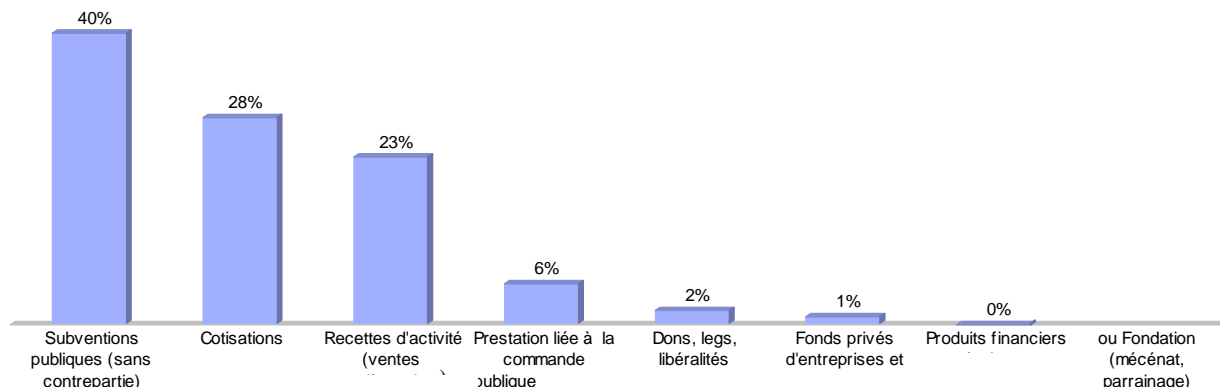


Exemple de lecture : 54% des associations répondantes ont un budget compris entre 10.000 et 500.000 euros. 42% d'entre elles ont des salariés permanents ; 12% n'en ont pas. .

3) Nature et répartition des ressources financières

Graphique : nature des ressources financières par ordre d'importance.

Nature des ressources financières (Rang 1)



Exemple de lecture : Pour 40% des associations répondantes, les subventions publiques représentent la première ressource financière. Pour 28% des associations répondantes, les cotisations représentent la principale ressource financière.

I- Les recettes d'activités et les cotisations : elles constituent la principale source de financement pour 51% des associations. Pour les cotisations, comme pour les subventions, ce sont les associations locales – puis les associations départementales – qui en sont les principales bénéficiaires. Pour 28% des répondants, elles constituent la principale ressource financière. Pour les recettes d'activité (ventes, manifestations ou produits de la tarification), elles constituent la troisième principale source de financement des associations : 23% des répondants.

II- Les subventions publiques : Les subventions publiques sont deux fois plus importantes pour les associations employeuses. Les secteurs qui bénéficient majoritairement des subventions publiques sont, par ordre décroissant, le sport, la culture et la santé, social et médico-social. **Pour 40% des répondants, elles constituent la principale ressource financière.** D'une manière générale, la part des financements publics dans les budgets est inférieure à 25% pour 33% des répondants et comprise entre 25 et 50% pour 26% des répondants. 22% des répondants ont une part de financement public dans leur budget supérieure à 75%. De l'indépendance à la dépendance, les différentes relations au financement public des associations sont donc plutôt bien représentées.

III- Les prestations liées à la commande publique : Elles sont avant tout le fait des associations employeuses ce qui s'explique notamment par les compétences techniques que nécessitent la réponse aux appels d'offre liés à ce type de financement. **Elles représentent la principale source de financement pour 6% des associations.** Pour ce type de financement, le secteur Santé, social, médico-social est le principal bénéficiaire.

IV- Dons, legs, libéralités : Seulement 2% des associations répondantes déclarent que ce type de financement constitue leur principale ressource financière.

Le Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (CELAVAR) regroupe 14 unions ou fédérations nationales représentant 600 associations régionales ou départementales et 30.000 associations locales. Ces associations développent des activités sociales, culturelles, environnementales et économiques en milieu rural. Pour l'enquête CPCA, le CELAVAR a pris en charge deux secteurs d'activité :

- le développement rural
- l'environnement, développement durable»

1- QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR ENVIRONNEMENT

Les informations disponibles sur l'emploi et l'économie de ces secteurs sont de plus en plus nombreuses mais ne sont pour le moment ni complètes, ni consolidées. Le niveau de précision des informations qui suivent reste donc à affiner et est à prendre avec précaution. En l'absence de coordination associative environnement, l'étude CPCA d'avril 2007 intitulée « L'économie sociale des associations » fait état de données provenant d'entretiens réalisés avec des représentants de France Nature Environnement. Certaines informations sont propres à ce réseau et d'autres ont été données à titre général comme caractéristiques des associations de ce secteur. Voici quelques extraits issus de ce document :

« La montée en puissance des problématiques environnementales se traduit par :

- la prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques et des collectivités territoriales,*
- le développement d'activités et de services d'utilité sociale dans le secteur de l'environnement.*

« D'autre part le secteur de l'environnement, très diversifié tant en termes de thématiques que d'ancrage territorial, s'est fortement développé et dynamisé suite au programme Emplois Jeunes.

- En 2003, 365.700 "emplois environnement" étaient dénombrés en France dont 126 600 dans les services publics ou non marchands ».*

QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT DEUX RÉSEAUX AYANT DIFFUSÉ DES DONNÉES SUR L'EMPLOI :

- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE), (source : tableau de bord 2006 du réseau des CPIE). Ce réseau emploie 900 salariés (soit environ 11 salariés par association) dont 627 CDI, 214 contrats emplois-jeunes ont été signés (dont environ 70 % de contrats signés en CDI à l'embauche). Pour l'UNCPIE, le taux de pérennisation des emplois-jeunes voisine les 80 %.

- France Nature Environnement (FNE) : « Les 3000 associations affiliées FNE sont de petite taille (4 à 6 salariés en moyenne, 20% ont un seul salarié), elles sont administrées par des bénévoles. A l'échelle du réseau, on comptabilise près de 1000 salariés permanents (dont environ 50% issus du dispositif « emploi jeunes » et dont 30 à 50 % seront supprimés ou gravement menacés d'ici 2007). »*

2- LES PRINCIPAUX ENJEUX DU FINANCEMENT DES SECTEURS DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

a) L'environnement et le développement durable

« Face au désengagement croissant de l'Etat et à l'amenuisement des subventions, les associations du secteur de l'environnement entreprennent une démarche de diversification des ressources en recherchant notamment de nouveaux partenariats/ mécénat avec des structures privées commerciales ».

« FNE, tout en considérant l'opportunité offerte aux associations de pouvoir participer aux marchés publics (entrée du développement durable dans le nouveau code des marchés

publics 2006), souhaite préserver ses relations de partenariats avec les collectivités locales et leurs spécificités associatives niées par les marchés publics. C'est pourquoi les autres formes contractuelles restent la voie prioritaire pour les associations FNE. »

Le principal enjeu du financement du mouvement associatif dans le champ de l'environnement c'est la réussite de l'intercommunalité. En effet, 25% des dépenses environnementales sont réalisées par les intercommunalités. (source IFEN 2007). Cette proportion va probablement augmenter du fait des mesures retenues au terme du Grenelle de l'Environnement.

b) le développement rural

Des rencontres récentes du CELAVAR avec ses adhérents, laissent transparaître une probable internalisation par les intercommunalités des activités liés au secteur du développement rural. Des fonctions et des projets qui étaient traditionnellement de l'initiative des associations sont désormais développés par ces collectivités. Le financement des associations (subventions ou contrats) sur ces activités en est directement impacté.

3- PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

❶ 59 questionnaires sur 1150 dans le domaine **environnement et développement durable**, soit 5,13 %

❷ 57 questionnaires sur 1150 dans le domaine **développement rural**, soit 5,12 %

Nous ne disposons pas pour le moment d'informations suffisantes sur le secteur pour apprécier la représentativité de ce pourcentage au sein de cette enquête au regard de la place du champ environnemental dans l'ensemble des associations en France.

Relativement à l'ensemble de répondants, les associations de ces domaines sont :

- plus fortement employeuses : 10 % d'entre elles seulement pour environnement et développement durable et 15 % d'entre elles pour développement rural n'ont pas de salariés contre 37 % pour l'ensemble des répondants,
- d'un niveau territorial plus large : près de 65 % d'entre elles pour chacun des deux secteurs sont de niveau départemental ou régional contre un peu plus de 49 % pour l'ensemble des répondants.

3-1- DOMAINE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La baisse des financements de l'Etat

- Ce domaine est juste derrière celui du développement rural, celui où la baisse des financements de l'Etat est la plus marquée.
L'Etat apparaît comme le premier financeur public pour seulement 11 % des répondants contre 22 % pour l'ensemble des répondants. 61 % déclarent qu'ils ont été en baisse au cours des dernières années contre 25,5 % pour l'ensemble.
- Les subventions publiques toutes provenances confondues constituent cependant, de loin la première source de financement pour les répondants de ce secteur
50 % des répondants les classent en première position en produits dans leur budget contre 39,5 % pour l'ensemble.

La commande publique

- Alors qu'un peu moins de 22 % de l'ensemble des répondants se déclare favorable au recours aux marchés publics comme source de financement pour le développement de leur association, ils sont 44 % à y être favorable dans le domaine

environnement/développement durable.

Les commentaires associés à la question de la commande publique nuancent cependant ce score. Une partie est résignée et fait état de l'inéluctabilité du développement des marchés publics. L'autre partie exprime par contre, une farouche opposition à souscrire à ce mode d'accès aux financements publics sur le principe et le manifestent parfois même dans l'action en refusant d'y répondre et en le manifestant aux commanditaires.

- D'ailleurs, la commande publique apparaît pour 22 % des associations répondantes comme la première source de financements. Cela constitue le taux le plus fort de tous les autres secteurs représentés dans l'enquête.

La trésorerie

- Les problèmes de trésorerie sont plus fréquents pour le secteur que pour l'ensemble des répondants.
- Ils sont d'ailleurs presque deux fois plus nombreux à avoir eu recours aux crédits court terme auprès de leur banquier que l'ensemble.
(seulement 34 % déclarent ne pas en avoir connu au cours des deux dernières années contre un peu plus de 45 % pour l'ensemble).
Près de 41 % ont eu recours à un crédit court terme au cours des dernières années contre 22,5 % pour l'ensemble.
- Par contre les associations concernées du secteur, en identifient mieux les causes, que l'ensemble des répondants.
34 % de sans réponses sur les causes contre 47 % pour l'ensemble.
- L'Union européenne et le conseil régional arrivent en tête pour les délais de paiement les plus longs. Pour l'ensemble des répondants, c'est l'Etat qui occupe cette position. La forte multiplicité des financeurs constatée pour le secteur semble plutôt accroître les difficultés de trésorerie que contribuer à les minimiser.
- La ré-organisation ou la suppression d'activités est le premier mode retenu pour pallier des difficultés de trésorerie dans ce secteur, lorsqu'elles se présentent suivi de la sollicitation d'un partenaire public. Pour l'ensemble, les réponses se répartissent beaucoup plus dans l'ensemble des modalités proposées

Les attitudes de l'association lorsqu'elle débute une activité

- Lorsqu'elles débute une activité ou un projet les associations du secteur assument un niveau de risque un peu moins élevé que les autres.
10 % d'entre elles déclarent n'avoir aucune certitude concernant son financement contre un peu plus de 19 % pour l'ensemble.
- Cette information peut très probablement être reliée au taux relativement plus fort que pour les autres secteurs, des financements provenant de la commande publique. Ce régime interdit en effet tout démarrage d'action avant la notification écrite des marchés par le commanditaire aux prestataires retenus.

Les attitudes de l'association en cas de besoin d'investissement

- La part du recours en premiers lieux à des partenaires privés est significativement moins élevée que pour les autres secteurs ensemble.
8,5 % en incluant le recours aux membres et adhérents contre 22,5 % pour l'ensemble, en premier choix.
- Le taux de recours à l'emprunt bancaire est toutefois identique à l'ensemble.

L'accompagnement des associations sur les finances et la gestion

- Les associations du secteur semblent avoir davantage recours à l'accompagnement sur les questions de finances et de gestion que l'ensemble.
- Les experts consultants occupent la première place pour conduire des missions de ce type, par le DLA et le réseau associatif d'appartenance dans des proportions voisines l'un de l'autre et significatives.
- La banque apparaît en dernière position dans ce secteur comme pour l'ensemble des répondants.

Pour l'ensemble des répondants, seules 23 % des associations déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement en matière de recherche de financements ou de gestion.

Ce taux est d'un peu plus de 42 % pour le secteur.

La relation entre la banque et l'association

- Pas d'information significative dans ce domaine par rapport à l'ensemble des répondants concernant le recours à l'emprunt bancaire.
- Le dispositif de garantie bancaire est un peu plus connu que pour l'ensemble des répondants et il est surtout fortement cité dans les propositions exprimées comme susceptibles de mieux répondre aux besoins de financement des associations du secteur.
- Il faut peut-être noter comme information la plus significative, les taux importants de non répondants (« ne sais pas » ou ne s'exprime pas) dans la série de questions sur le secteur bancaire !

Les perceptions

- On constate que les répondants sont plus inquiets pour leur association et pour l'avenir de leurs ressources financières publiques que l'ensemble. Ils sont également un peu plus inquiets pour leur secteur que pour les autres (2 points de plus)
- Respectivement 61 % contre 53,5 % pour l'ensemble et 66 % contre un peu plus de 52% pour l'ensemble.
- Ils sont d'ailleurs plus nombreux à déclarer que leur budget (produits) est en baisse entre 2005 et 2006, que l'ensemble.
(25 % contre 15 % pour l'ensemble)
- Inversement c'est comparativement le secteur le moins démuné au regard de la contractualisation pluriannuelle d'objectifs avec les financeurs publics. C'est pourtant dans les commentaires libres exprimés par les répondants, la demande de généralisation de ce dispositif qui est la plus attendue pour améliorer la gestion des associations.
47,5 % des répondants déclarent ne pas être inscrits dans un tel dispositif. Ce score monte à près de 60 % pour l'ensemble et atteint même 75 % pour le secteur de la solidarité internationale par exemple.

Le poids des contraintes

- Les chiffres obtenus à titre de résultats partiels de l'enquête, fin novembre 2007, confortés par ceux obtenus au terme de l'enquête pour l'ensemble des répondants, permettent de dégager :

- un constat : alors que les financements semblent à la hausse ou en stagnation – pour 53% des répondants – le pessimisme des acteurs associatifs est majoritaire,
- et une hypothèse : dès lors que le financement d'Etat est remis en cause – 28% des personnes interrogées identifient les financements d'Etat en baisse – le « moral » des acteurs en est directement touché. Cette hypothèse met en avant la dimension structurante de ce type de financement.

- Pour le secteur environnement/développement durable, non seulement le désengagement de l'Etat semble plus manifeste que pour les autres secteurs tel que mentionné précédemment, mais de surcroît, il est accompagné d'une diminution budgétaire entre 2005 et 2006.
Le pessimisme est d'ailleurs plus fort également.
La baisse budgétaire est un facteur d'inquiétude en soi, mais ne faut-il pas également voir des signes poindre du fait de l'augmentation des contraintes ?

Le pluri financement

Globalement le pluri financement est apprécié comme une sécurisation pour un peu plus de la moitié des répondants. Cependant 30 % des répondants ne le perçoivent ni comme une sécurisation, ni comme une fragilisation, et placent leurs réponses dans la rubrique « autres », ce qui pourrait être intéressant à approfondir.

En effet, le pluri financement génère de multiples dossiers, des contraintes et des règles spécifiques pour chaque financeur : périodes de dépôt des demandes, critères d'appréciation des demandes, délais d'instruction, formes des dossiers, pièces à fournir, modalités et périodes de versement, modes d'évaluation.... Ces contraintes sont encore augmentées lorsque les financeurs co-financent un même projet sans avoir les mêmes règles. Le sentiment de fragilisation peut apparaître fort pour les associations.

L'un des répondants s'exprime ainsi :

« 7 partenaires financiers nationaux pour mobiliser 250K€ pour 6 ans pour un projet européen !! » (soit 7 types de contraintes différentes pour 41,7 K€ par an)

3-2-DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL

La baisse des financements de l'Etat

- Ce domaine est juste avant celui de l'environnement et du développement durable, celui où la baisse des financements de l'Etat est la plus marquée.
Près de 65 % déclarent qu'ils ont été en baisse au cours des dernières années contre 25,5 % pour l'ensemble.
Il reste cependant classé en première position comme source de financements publics dans les mêmes proportions que pour l'ensemble des répondants.
- Les subventions publiques toutes provenances confondues constituent cependant la première source de financement pour les répondants de ce secteur
Plus de 47 % des répondants les classent en première position en produits dans leur budget contre 39,5 % pour l'ensemble.

La commande publique

- Ce secteur reflète la position de l'ensemble des répondants en tous points sur cette question, incluant le fort taux de répondants qui ne se prononcent pas sur le fait que ce soit une forme de financement à développer. On pourrait formuler l'hypothèse que ce taux participe d'un niveau de scepticisme important par rapport à l'éventuel développement de la commande publique.
- Les commentaires libres des répondants expriment :

- une dénaturation du fait associatif par ce type de commande et une volonté de résister,
- l'absence de moyens suffisants des associations pour répondre aux appels d'offres,
- un sentiment de fatalité devant son développement.

La trésorerie

- Les problèmes de trésorerie sont beaucoup plus fréquents pour le secteur que pour l'ensemble des répondants, sans pour autant avoir recours à des crédits de court terme auprès de leur banque dans des proportions plus importantes que les autres secteurs.
(seulement 30 % déclarent ne pas en avoir connu au cours des deux dernières années contre un peu plus de 45 % pour l'ensemble).
La première sollicitation en cas de difficulté s'adresse aux membres et adhérents (un peu plus de 12 % contre 6,5 % pour l'ensemble).
- Par contre les associations concernées du secteur, en identifient mieux les causes, que l'ensemble des répondants.
31,5 % de sans réponses sur les causes contre 47 % pour l'ensemble.
- L'Union européenne, plus présente en tant que financeur dans ce secteur, arrive très largement en tête, suivie de l'Etat pour les délais de paiement les plus longs. Pour l'ensemble des répondants, c'est l'Etat qui occupe cette position.

Les attitudes de l'association lorsqu'elle débute une activité

- Lorsqu'elles débutent une activité ou un projet les associations du secteur assument un niveau de risque plus élevé que les autres.
Près de 23 % d'entre elles déclarent n'avoir aucune certitude concernant son financement contre un peu plus de 19 % pour l'ensemble.

Les attitudes de l'association en cas de besoin d'investissement

- La part du recours en premiers lieux à des partenaires privés est significativement plus élevée que pour les autres secteurs ensemble.
Près de 30 % des répondants se tournent vers le privé contre 22,5 % pour l'ensemble, en premier choix.
- Le taux de recours à l'emprunt bancaire est plus important que pour l'ensemble au détriment du recours aux ressources internes plus significatif pour les autres secteurs.
10,5 % de recours à l'emprunt bancaire contre 4,6 % pour l'ensemble.
Doit on voir une spécificité du milieu rural dans son rapport à la banque ?

L'accompagnement des associations sur les finances et la gestion

- Les associations du secteur semblent avoir plus fortement recours à l'accompagnement sur les questions de finances et de gestion que l'ensemble.
- Le réseau associatif d'appartenance constitue le premier accompagnateur sollicité suivi des experts et consultants et du DLA.
- La banque n'est citée aucune fois pour ce type d'accompagnement.

Pour l'ensemble des répondants, seules 23 % des associations déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement en matière de recherche de financements ou de

gestion.

Ce taux est d'un peu plus de 47 % pour le secteur.

La relation entre la banque et l'association

- L'hypothèse d'une relation plus développée par ce secteur avec les banques n'est pas confirmée ici. Les informations concernant le recours aux services bancaires ces dernières années s'apprécie dans les mêmes proportions que pour l'ensemble.
- Le dispositif de garantie bancaire est un peu plus connu que pour l'ensemble des répondants mais n'est qu'exceptionnellement cité dans les propositions exprimées comme susceptibles de mieux répondre aux besoins de financement des associations du secteur, où ce sont les aides à l'emploi et des subventions de fonctionnement qui sont demandées.
- Il faut peut-être noter comme information la plus significative, les taux importants de non répondants (« ne sais pas » ou ne s'exprime pas) dans la série de questions sur le secteur bancaire !

Les perceptions

- On constate que les répondants sont plus inquiets pour leur association et pour l'avenir de leurs ressources financières publiques que l'ensemble. Ils sont également un peu plus inquiets pour leur secteur que pour les autres (2 points de plus)
Respectivement près de 60 % contre 53,5 % pour l'ensemble et 61,5 % contre un peu plus de 52% pour l'ensemble.
- Ils ne sont cependant pas plus nombreux à déclarer que leur budget (produits) est en baisse entre 2005 et 2006, que l'ensemble.
(14 % contre 15 % pour l'ensemble)
- La situation de ce secteur au regard de la contractualisation pluriannuelle d'objectifs avec les financeurs publics est relativement proche de la situation de l'ensemble des répondants.
Un peu plus de 54, % des répondants déclarent ne pas être inscrits dans un tel dispositif. Ce score monte à près de 60 % pour l'ensemble et atteint même 75 % pour le secteur de la solidarité internationale par exemple.

Le poids des contraintes

- Les chiffres obtenus à titre de résultats partiels de l'enquête, fin novembre 2007, confortés par ceux obtenus au terme de l'enquête pour l'ensemble des répondants, permettent de dégager :
 - un constat : alors que les financements semblent à la hausse ou en stagnation – pour 53% des répondants – le pessimisme des acteurs associatifs est majoritaire,
 - et une hypothèse : dès lors que le financement d'Etat est remis en cause – 28% des personnes interrogées identifient les financements d'Etat en baisse – le « moral » des acteurs en est directement touché. Cette hypothèse met en avant la dimension structurante de ce type de financement.

Pour le secteur développement rural, le désengagement de l'Etat semble encore plus manifeste que pour les autres secteurs. Les commentaires libres évoquant des propositions pour améliorer la situation des associations, laisse apparaître un secteur plus démuné que d'autres pour ré-inventer son modèle économique. La demande d'un retour à des subventions de fonctionnement et au déploiement plus important d'emplois aidés en témoignerait.

4- DEUX PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS A APPORTER

Une première proposition pour améliorer la gestion des associations directement issue de l'analyse ci-dessus :

Harmoniser et simplifier les règles imposées pour l'obtention de financements par les pouvoirs publics, a fortiori pour un même projet.

La seconde proposition provient directement de l'expression de l'un des répondants en écho aux commentaires ci-dessus :

Des mesures d'accompagnement renforcées (expertise, formation..) pour améliorer (voire mutualiser entre associations) la gestion économique et financière et permettre une concentration de l'énergie et de la matière grise sur le projet associatif et la production d'innovation sociale.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE : CONTRIBUTION DU CNAJEP

Le champ jeunesse et éducation populaire peine à être identifié et reconnu comme un secteur à part entière, avec ses logiques de fonctionnement, ses modes d'intervention, ses besoins propres.

A ce titre, ce secteur manque d'études quantitatives précises, fiables et actualisées. L'une des rares études qui ait traité le champ JEP en tant que tel est parue en octobre 2005 et s'intitule « *Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000* »⁷. C'est sur les données de cette étude que nous nous appuyons pour présenter le contexte économique et financier de notre secteur.

Ce déficit de visibilité et de lisibilité peut paraître paradoxal au vu du dynamisme et du poids du secteur JEP dans le paysage associatif français. Ainsi, sur les 1 150 associations ayant répondu au questionnaire en ligne sur les besoins de financement, 530 se réclament de cette appartenance au secteur JEP, soit 46 % du panel total.

C'est à l'analyse des réponses de ces 530 associations que nous allons procéder dans les pages qui suivent

Quelles activités pour quels budgets et quels emplois ?

Le contexte économique et financier du secteur jeunesse et éducation populaire

Une pluralité de champs d'activités et de niveaux d'interventions

Le champ Jeunesse et Education Populaire est marqué par son caractère multisectoriel. Le champ JEP renvoie en effet à un ensemble d'activités et de pratiques socioculturelles et socio-éducatives : éducation, défense des droits humains et du cadre de vie, formation, actions d'éveil à la culture, loisirs et vacances.

Les résultats de notre enquête reflètent cette réalité multisectorielle, puisque les associations se réclamant de la jeunesse et de l'éducation populaire couvrent l'ensemble des secteurs d'activités mentionnés dans le questionnaire en ligne. Toutefois, trois secteurs principaux se dégagent : le sport (29 %), la culture et la communication (22 %), l'éducation (11 %).

La majorité des associations du secteur JEP sont fortement ancrées dans le tissu local, puisque 77% d'entre elles interviennent à un niveau infrarégional. Les résultats de notre enquête confirment la prégnance de cet ancrage territorial, puisque les deux tiers des associations de jeunesse et d'éducation populaire interviennent à un niveau infrarégional (37 % au niveau local et 27 % au niveau départemental), contre 22 % à l'échelon régional et 10 % au niveau national.

Un foisonnement d'associations à petits budgets

D'après l'étude d'octobre 2005, le secteur jeunesse et éducation populaire représente 38% du budget cumulé du secteur associatif (soit environ 18 milliards d'euros).

⁷ Source : Viviane Tcheronog, Guy Truchot, Sandrine Poupaux, « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000 », Stat-INFO, Bulletin de Statistiques et d'études du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Octobre 2005

La structure par taille de budget des associations du secteur JEP est proche de la moyenne des associations : les deux tiers d'entre elles disposent d'un budget inférieur à 5 000 euros.

Pour ce qui est des associations employeuses du secteur, 40 % d'entre elles gèrent des budgets supérieurs à 100 000 euros par an.

Ces tendances ne transparaissent pas des résultats de l'enquête CPCA, les associations gérant de petits budgets y étant sous-représentées (seulement 22 % ont un budget inférieur à 10 000 euros). Cette situation s'explique par la spécificité de l'échantillon de l'enquête CPCA qui est représentatif des associations gérant des flux financiers significatifs.

Une cohabitation forte entre professionnels et bénévoles

Si la professionnalisation du secteur jeunesse et éducation populaire constitue une tendance forte, il n'en reste pas moins que les associations du champ s'appuient essentiellement sur l'engagement volontaire. La grande majorité d'entre elles (environ 85%) n'emploie aucun salarié permanent et fonctionne uniquement à partir du travail de plus de 6 millions de bénévoles.

Les 15% d'associations employeuses génèrent quant à elles un total de 676 500 emplois salariés, soit plus d'un tiers du volume total de l'emploi associatif. Le champ JEP est en outre marqué par la très forte prédominance des petites associations employeuses : 67 % des associations d'éducation populaire employeuses ont de 1 à 10 salariés et seulement 5 % comptent plus de 50 salariés.

A ce titre, les résultats de l'enquête CPCA témoignent d'une surreprésentation des associations employeuses (69 % du panel).

Enfin, même si le secteur JEP déploie un certain nombre d'activités nécessitant le recours à des emplois ponctuels, le volume de ces emplois occasionnels est difficilement quantifiable. Ainsi, plus de la moitié des associations ayant répondu au questionnaire en ligne de la CPCA n'ont pas été en mesure de préciser ce point.

Lien emploi / budget

L'étude d'octobre 2005 montre que le niveau de l'emploi salarié dans les AJEP est très lié aux financements publics. L'analyse montre aussi que les financements publics, et en particulier ceux de l'État, génèrent plutôt de l'emploi de type CDI et à plein temps, alors que les recettes privées, et notamment les cotisations et les dons, génèrent plutôt de l'emploi à temps partiel et à durée déterminée.

D'après les résultats de l'enquête de la CPCA, le seuil budgétaire à partir duquel les associations JEP peuvent se doter de salariés permanents se situe au-delà de 10 000 euros.

On peut donc noter une présence d'emploi permanent, et ce en dépit de budgets modestes (inférieurs à 50 000 euros). Ce constat induit nécessairement la présence importante d'emplois à temps partiel. Cette hypothèse illustre le caractère saisonnier (et donc ponctuel) de bon nombre d'activités du secteur JEP (centres de vacances et de loisirs, camps et chantiers, tourisme social, etc.).

Des ressources variables

D'après l'étude d'octobre 2005, les financements publics représentent 45 % des ressources des associations de jeunesse et d'éducation populaire, avec une prédominance des communes (19 %) devant l'Etat (14 %).

La seconde ressource provient des recettes d'activités (38 %), devant les cotisations (11 %).

A noter que les financements d'origine privée représentent 76% des ressources des associations sans salarié, contre seulement 53% pour les associations employeuses, ce qui tend à montrer que le niveau de l'emploi salarié est très lié aux financements publics.

Présentation et interprétation des résultats de l'enquête CPCA

a) La baisse des financements de l'Etat

Les subventions publiques sont la première ressource financière pour 44 % des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Viennent ensuite les cotisations, première ressource pour 28 % d'entre elles.

Les communes sont les principaux financeurs publics pour 35 % des associations JEP répondantes, l'Etat pour 20 % et les Conseils Généraux pour 19 %.

L'origine de ces ressources financières publiques varie selon le poids budgétaire des associations. Les subventions allouées par l'Etat se concentrent ainsi sur les associations dotées d'un budget important et comptant en leur sein des salariés permanents.

D'après l'enquête, les associations JEP sont directement et fortement affectées par la baisse (60 % des répondants) et la stagnation (30 %) des subventions de l'Etat. A titre de comparaison, les associations non JEP ne sont que 35 % à indiquer que les financements d'Etat sont en baisse, et près de 30 % précisent que ces financements sont en hausse.

b) Le poids des contraintes

Pour 25 % des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le poids croissant des contraintes et des contrôles imposés par la puissance publique constitue la principale difficulté de gestion.

Ces contrôles renvoient principalement à la culture de l'évaluation et de la performance qui a été imposée par les pouvoirs publics, sans concertation préalable avec les acteurs associatifs sur la co-construction des indicateurs.

Ces contraintes sont d'autant plus pesantes qu'elles imposent des charges administratives croissantes, sans contrepartie. En effet, un tiers des associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant répondu à l'enquête précisent que les financeurs publics ne prennent pas en compte les frais généraux de l'association.

c) La question de la commande publique

Les prestations liées à la commande publique (marchés publics, délégation de service public) constituent la principale ressource financière pour 5 % des associations de jeunesse et d'éducation populaire. A noter que la part de ces ressources est proportionnelle au poids budgétaire des associations, puisque ce pourcentage atteint 11 % pour les associations JEP ayant un budget supérieur à 200 000 euros.

A cet égard, il est intéressant de préciser que les associations favorables au développement du recours aux marchés publics (22 % des associations JEP) ont pour la moitié d'entre elles un budget supérieur à 200 000 euros.

Toutefois, le développement du recours aux marchés publics apparaît souvent comme une fatalité/nécessité (perçu comme une « évolution inéluctable » pour travailler en lien avec les collectivités et pour assurer des revenus), et doit être conditionné par une reconnaissance de la spécificité et de la plus-value sociale des associations (accord global avec le chapitre introduisant la question).

Les associations JEP émettent un certain nombre de critiques vis-à-vis du développement du recours aux marchés publics : manque de transparence des procédures d'attribution, lourdeur et complexité des procédures administratives qui génèrent des coûts supplémentaires pour les associations, développement des logiques concurrentielles avec des opérateurs marchands et entre associations, risque de dénaturer le projet associatif, substitution des logiques de conventionnements (associations partenaires, qui co-construisent le projet) par des logiques d'appels d'offres (associations prestataires, qui répondent à une commande).

d) Les problèmes de trésorerie

59 % des associations ont connu des problèmes de trésorerie au cours des deux dernières années, contre 51 % pour les associations non JEP.

Si ces associations peinent à identifier la cause principale de ces difficultés (42 % de non répondants), deux facteurs principaux se dégagent de l'enquête : les délais de paiement trop longs des financeurs publics (dont l'Etat est le premier responsable) et la faiblesse de leur fonds de roulement par rapport au budget.

87 % des associations estiment leur fonds de roulement insuffisant : cet élément apparaît incohérent avec le pourcentage de celles ayant connu des problèmes de trésorerie mais peut s'expliquer par l'utilisation d'une autorisation permanente de découvert.

e) Les attitudes de l'association lorsqu'elle démarre une activité

77 % des associations JEP indiquent démarrer une action sans aucun encaissement en relation avec le projet. 21 % précisent même n'avoir aucune certitude quant au financement.

Cette attitude peut paraître paradoxal au vu d'autres résultats de l'enquête, et ce à deux titres au moins. D'une part, les associations se disent très largement pessimistes et inquiètes quant à l'évolution du financement de la vie associative en général et de leur association en particulier. D'autre part, le fonds de roulement est jugé massivement insuffisant, et réduit de fait les capacités d'investissement sur fonds propres de l'association.

Comment dès lors l'attitude des associations peut-elle s'expliquer ? Par l'urgence et la nécessité des situations rencontrées et des actions menées ? Par la nécessaire permanence des services assurés ? Par la confiance en la reconnaissance de leur utilité sociale ?

f) Les attitudes de l'association en cas de besoin d'investissement

En cas de besoin d'investissement, près de la moitié des associations JEP cherchent prioritairement l'appui d'un partenaire public (contre « seulement » 40 % des associations non JEP), alors que 30 % d'entre elles utilisent prioritairement leurs ressources internes.

Le recours à l'emprunt bancaire demeure en revanche marginal (4 %).

Ces réponses témoignent de la défiance et/ou de la méconnaissance des associations JEP vis-à-vis des opérateurs et des outils bancaires privés et du « réflexe » qu'elles ont de se tourner vers la puissance publique.

g) L'accompagnement des associations

27 % des associations de jeunesse et d'éducation populaire ont bénéficié d'un accompagnement en matière de recherche de financements et de gestion (contre « seulement » 20 % des associations non JEP).

Un tiers de ces associations ont sollicité leur réseau associatif pour les accompagner. Cette proportion témoigne de la forte structuration du secteur JEP et du puissant rôle d'accompagnement des têtes de réseau aux différents niveaux des territoires (départemental, régional, national).

h) La relation entre la banque et l'association

Si la relation aux banques est jugée globalement satisfaisante par les associations JEP, les rapports qu'elles entretiennent demeurent toutefois distendus. Ainsi, en cas de besoin d'investissement, le recours à l'emprunt bancaire reste marginal. De même, 40 % des associations JEP n'ont utilisé aucun produit ou service bancaire au cours de ces dernières années. Enfin, 75 % des AJEP n'ont fait aucune demande de prêt au cours des trois dernières années. Ce dernier résultat implique que les associations JEP ont une gestion prudente de leur trésorerie.

La formation de référents spécialisés sur le secteur associatif au sein des agences bancaires locales est la principale mesure préconisée par les associations JEP pour améliorer les relations entre banques et associations.

Enfin, il est intéressant de noter que l'ensemble des associations qui connaissent les dispositifs de garantie bancaire pour les associations préconise leur développement.

i) La question des perceptions

90 % des associations JEP considèrent que leurs ressources financières sont insuffisantes pour mener à bien leurs missions.

70 % des répondants sont inquiets ou pessimistes par rapport à l'évolution du financement de leur association (idem pour l'évolution de leurs financements publics). A noter que les répondants sont davantage inquiets et pessimistes vis-à-vis de l'évolution du financement de la vie associative en général (84 %).

Différents facteurs nourrissent l'inquiétude des associations du secteur : le désengagement de l'Etat, insuffisamment compensé par le concours financier des collectivités locales et territoriales ; le développement des logiques concurrentielles (appels d'offres, marchés publics) ; la complexité des contraintes imposées par les financeurs (montage de dossier, évaluation des actions - LOLF, etc.) qui génèrent des coûts importants alors même que les subventions de fonctionnement disparaissent peu à peu au profit de conventions par objectifs ; la suppression progressive des aides directes à l'emploi ; la diminution des ressources propres (cotisations).

A noter les disparités de perception selon la taille des associations. Les associations à petit budget sont globalement plus confiantes quant à l'évolution du financement de leur association et de leurs ressources financières publiques. Cette tendance peut s'expliquer de deux manières : les petites associations ne sont pas employeuses, et par conséquent sont moins affectées par la suppression des aides directes à l'emploi ; ces associations exercent vraisemblablement à un niveau local, et donc sont moins affectées par le désengagement de l'Etat. En effet, si les crédits étatiques tendent à baisser de manière

générale (35 % des AJEP répondantes), les crédits alloués par les communes, intercommunalités et conseils généraux ont plutôt tendance à stagner.

Enfin, le développement du pluri-financement public apparaît pour 60 % des associations du secteur JEP comme un facteur de sécurisation.

<p style="text-align: center;">Consolider le financement public des associations : Les propositions du CNAJEP</p>

L'un des enjeux de la consolidation des financements publics porte sur le développement et la généralisation du conventionnement pluriannuel comme cadre partenarial entre associations et pouvoirs publics. Cette recommandation est partagée par un grand nombre de responsables associatifs ayant répondu au questionnaire.

Le CNAJEP s'est attaché à dresser un état des lieux des difficultés rencontrées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre des CPO :

- Le caractère figé des conventions ne permet pas un ajustement et une adaptation des indicateurs à l'évolution des activités et des projets menés par l'association pendant la durée de la convention.
- Les « indicateurs de performance » sont difficilement appréciables par les acteurs associatifs et sont le plus souvent inadaptés à l'objet associatif. En effet, les contributions décisives des associations de jeunesse et d'éducation populaire à la cohésion sociale, au développement des territoires et à l'émancipation des individus ne peuvent être évaluées sur la seule base de critères purement quantitatifs.
- L'évaluation des actions menées dans le cadre des CPO porte principalement sur des aspects comptables, au détriment d'une approche qualitative des projets réalisés par les associations.
- Les crédits accordés au titre des CPO financent essentiellement les projets, au détriment des nécessaires subventions de fonctionnement.

Par conséquent, le développement des conventionnements pluriannuels, s'il apparaît pour un grand nombre d'acteurs comme un facteur de consolidation des financements publics, doit être accompagné d'un certain nombre de dispositions :

- Inscrire les charges de fonctionnement dans les conventions.
- Clarifier les modalités d'évaluation des CPO et le rôle des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels.
- Développer des outils et des espaces de dialogue et de concertation entre le mouvement associatif et les partenaires institutionnels afin d'aboutir à la co-construction d'indicateurs de

performance qui prennent en compte la nature des activités développées et des publics concernés, entre autres.

Alors que le cycle actuel des CPO arrive à son terme à la fin de 2008 et que le chantier de modernisation et de rationalisation de l'Etat menace de mettre à mal la poursuite et la généralisation de dispositifs partenariaux pluriannuels, nous souhaitons que nos propositions soient entendues et qu'elles contribuent à dessiner les perspectives du partenariat qui sera engagé à partir de 2009.

BREVE PRESENTATION DU MODELE ECONOMIQUE DU SECTEUR "SPORT"

Le monde associatif sportif, né à la fin du XIX^{ème} siècle avec la création des premières unions nationales et le renouveau des Jeux Olympiques, s'est par la suite trouvé sous la dépendance forte de l'Etat à partir de 1945, date à laquelle l'Etat délègue ses pouvoirs aux fédérations sportives pour l'organisation et le contrôle des compétitions sportives.

Le CNOSEF, créé en 1972, représente aujourd'hui plus de 100 fédérations (olympiques, sportives, affinitaires ou multisports, scolaires et universitaires), 175 000 clubs affiliés, plus de 2 millions de bénévoles réguliers.

Depuis 1980, le sport est devenu le centre d'enjeux économiques considérables, en raison du développement du spectacle sportif et de l'évolution très importante des pratiques (diversification, massification, individualisation). L'enjeu principal du mouvement sportif français est donc de s'adapter à cette évolution en faisant évoluer l'organisation de ses instances, tout en restant fidèle à ses valeurs.

Avec **207 000 associations sportives dont 175 000 affiliées à une fédération**, le sport est aujourd'hui le secteur associatif le plus important par le nombre de structures, de bénévoles et d'adhérents (licenciés). 26 millions de français accèdent grâce à ces associations à une pratique sportive régulière.

Les associations sportives sont en grande majorité de petites associations locales dont le fonctionnement repose essentiellement sur le bénévolat. Dans chacune des associations sportives, sont engagés 13 bénévoles en moyenne. Le volume global de travail fourni par ces bénévoles, évalué en 2005 à 275 400 équivalents temps plein, représente 29 % du travail bénévole, tous secteurs confondus.

Si la professionnalisation du secteur est devenue une réalité, elle reste limitée : moins de 30 % des associations sportives sont employeuses. 70 % d'entre elles n'ont qu'un ou deux salariés : seules 10% d'entre elles emploient plus de 10 salariés.

Le secteur associatif sportif regroupe ainsi, d'après l'enquête CNRS Matisse 2006, 9 % des emplois de l'ensemble du monde associatif. Une grande proportion de ces emplois sont des emplois aidés.

Le budget annuel moyen des associations sportives sans salarié permanent est de l'ordre de 17 000 € alors que celui des associations sportives employeuses est en moyenne six fois supérieur. D'après cette même enquête, le montant du budget cumulé des associations sportives françaises est estimé, pour 2005, à plus de 8 778 milliards d'euros, soit près de 15 % du budget cumulé de l'ensemble des associations.

Bénévolat mis à part, **les ressources des associations sportives sont d'abord constituées par les cotisations (38 %)** puis par les recettes d'activité (32 %) plus importantes également que les subventions publiques (24 %), les dons et le mécénat ne représentant que 6 %.

En bref, l'importance du secteur sport :

- 24 % des associations en nombre,
- 29 % du travail bénévole,
- 24 % de l'emploi associatif.
- 15 % du budget cumulé de l'ensemble des associations.

Le financement public du secteur sport

Les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, assurent la majorité des efforts financiers pour l'organisation et la pratique du sport.

D'après l'enquête annuelle INSEE/Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, en 2005, les montants engagés par les collectivités correspondaient au triple des sommes incombant à l'État, pour un rapport qui n'était que de deux fois et demie en 2002. Le financement public du secteur sport se structure donc ainsi : 2/3 pour les communes, 1/4 pour l'Etat (professeurs d'EPS compris) et 9 % pour les autres collectivités.

Structurellement, 46,5 % des montants engagés en matière de sport par les collectivités territoriales en 2005 sont des dépenses d'investissement, pour 53,5 % de charges de fonctionnement. Ce sont les communes qui ont le plus investi (47 % de leurs dépenses) devant les départements et les régions (respectivement 46 % et 40 %).

Outre les mises à disposition, fréquemment à titre gratuit, d'équipements sportifs, les communes, comme les départements et les régions consacrent donc près de la moitié des montants consacrés au sport pour des dépenses d'investissement. Ce financement n'apparaît, bien entendu en aucune manière, dans le budget des associations sportives. Toutefois, il est indispensable à l'activité du mouvement sportif.

PRECAUTIONS METHOLOGIQUES

Sur les 1 149 associations ayant répondu à l'enquête réalisée par la CPCA sur les besoins de financement des associations, 336 sont des associations sportives. Elles représentent 29,3 % de l'ensemble des réponses, soit une proportion un peu supérieure à la proportion d'associations sportives retenue par l'enquête Matisse 2005 (24 %).

Par rapport à l'enquête Matisse, la proportion d'associations sportives non employeuses parmi les répondants à l'enquête CPCA, est relativement faible (52 % au lieu de 80 %). Il y a donc, dans cette enquête, une sous représentation des "petites" associations, sans employé, de budget inférieur à 50 000 €. Toutefois, en raison du nombre d'associations répondantes, et du fait que cette enquête est davantage une enquête visant à décrire et à comprendre des comportements, les résultats peuvent être considérés comme globalement représentatifs et ainsi donner une bonne image du secteur. Sur certains thèmes, mais pas sur l'ensemble des questions, les réponses des associations employeuses diffèrent de celles des autres associations : ces différences seront pointées dans l'analyse.

L'échantillon comprend 71 % de clubs locaux, 16 % de comités départementaux, 9 % de ligues et 3 % de fédérations nationales.

Sur les 336 associations sportives ayant répondu, 91 % reçoivent des subventions publiques. Cette proportion est légèrement supérieure à celui de l'enquête INSEE/Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (85 %).

Les associations déclarent dans l'enquête CPCA en moyenne, deux financeurs publics différents.

- 68 % des associations en reçoivent des communes,
- 62 % des conseils généraux,
- 50% de l'Etat,
- 34 % des conseils régionaux,
- 31 % des organismes et établissements publics,
- 4 % de l'Union Européenne,
- 3 % de bailleurs internationaux.

Concernant le financement, il est curieux de voir aussi peu d'associations déclarant des subventions provenant des organismes et établissements publics quand on connaît l'importance du CNDS en matière de financement du sport. L'hypothèse peut être faite que beaucoup d'associations font un amalgame entre les crédits d'Etat et les crédits du CNDS dans la mesure où les demandes de subventions au titre du CNDS sont faites auprès des services déconcentrés du ministère chargé des sports et instruites par ses services.

Enfin, les réponses portant sur la garantie bancaire pour les associations montrent également une relative indifférence à cette question et une faible connaissance des dispositifs et opérateurs existants.

A noter :

Ce sont les Présidents qui répondent en grande majorité (65 %) et plus l'association est "petite" plus cela est vrai. Viennent ensuite les trésoriers (16 %). Les dirigeants salariés ne sont les répondants que pour 6 % des associations.

48 % des associations sportives déclarent être aussi une association JEP. Parmi ces associations "sport et JEP", encore plus d'associations non employeurs (57 % au lieu de 49 %) et à budget inférieur à 50 000 € (69 % au lieu de 64 %).

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

➤ La baisse des financements de l'Etat touche moins les associations sportives que celles des autres secteurs

Si l'Etat n'est pas le premier financeur public du mouvement sportif, la moitié des associations sportives ayant répondu à l'enquête, soit 168 associations, déclare que l'Etat est un financeur et ce à des rangs divers : premier financeur public pour 15% des associations sportives, second pour 20 %, troisième pour 8 %, 4ème pour 5 %....

Concernant l'évolution des subventions de l'Etat, ces mêmes associations font les réponses suivante : 39 % déclarent une stagnation du financement de l'Etat, 39 % également déclarent une baisse alors que seulement 15 % déclarent une augmentation.

Il faut ici rappeler ce qui a été dit au paragraphe précédent sur l'amalgame vraisemblablement fait entre crédits d'Etat et crédits du FNDS. En effet, si depuis quelques années la baisse globale des crédits d'Etat est une réalité, elle est plus que compensée par l'augmentation des crédits du CNDS. Cela explique certainement que la diminution des crédits d'Etat ne soit perçue que par 39 % des associations sportives.

Si l'on compare les résultats du secteur sport à ceux des associations tous autres secteurs confondus, on constate d'abord que la proportion d'associations concernées par les crédits d'Etat est un peu plus importante (55 % au lieu de 50 %).

Par ailleurs, les associations déclarent :

- une plus grande stabilité des financements de l'Etat pour le secteur sportif (39 % contre 31 %) que pour les autres secteurs
- plus d'augmentation de subventions pour le sport (22 % au lieu de 19 %) et aussi moins de baisse (39 % au lieu de 49 %)

➤ Le poids croissant des contraintes administratives est la première difficulté de gestion déclarée par les associations sportives

Toutes les associations ont répondu à la question de l'enquête sur la principale difficulté de gestion qu'elles rencontraient. Cela s'explique par le fait que les items de réponses proposés comprenaient outre une liste de difficultés, un item « pas de difficulté » et un item « autre difficulté ». Ces deux derniers items regroupent respectivement 26 % et 5 % des réponses des associations sportives. Il faut noter que la proportion d'associations sportives n'ayant pas de difficulté de gestion est deux fois supérieure à celle des autres associations et qu'à l'inverse, l'item « autre difficulté » est deux fois moins utilisé par les associations sportives que par les autres.

Parmi les 232 associations sportives qui pointent une des difficultés listées, 82 associations soit 1/3 des associations sportives (1/3 de celles qui expriment des difficultés de gestion) pointent le poids des contrôles ou les contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics.

Toutefois, cette moyenne reflète une diversité des réponses. En effet, cette difficulté croît avec le nombre de salariés. Si parmi les associations sans salarié, seulement 17 % ressentent les contraintes administratives comme première difficulté de gestion, c'est le cas de 32 % des associations ayant de 1 à 4 salariés et de 50 % des associations ayant entre 5 et 50 salariés. Toutefois, aucune des quatre plus grosses associations ayant répondu à l'enquête (plus de 50 salariés) ne pointe cette difficulté.

Beaucoup d'associations déplorent le nombre et la complexité des démarches à effectuer pour obtenir des subventions publiques, que ce soit des subventions liées à la mise en œuvre d'un projet, ou des aides à l'emploi. Un certain nombre regrette aussi de ne pouvoir prétendre à une subvention de fonctionnement. Un grand nombre d'associations sportives sont rebutées par les démarches qui incombent à la fonction d'employeur.

Les propositions que font les associations pour alléger les contraintes sont :

- être mieux informée sur les possibilités d'aides financières publiques et les critères d'attribution de ces subventions
- pouvoir être accompagnée sur la recherche de financements,
- définir un interlocuteur unique pour demande de subvention
- réduire le nombre de financeurs publics et simplification démarches administratives
- simplifier le dossier de demande de subvention.

Les autres difficultés de gestion

Il faut aussi noter que 15 % des associations sportives ont des difficultés à évaluer le coût d'une opération ou d'un projet et que 14 % ont des difficultés à tarifier au juste prix les prestations, cette dernière difficulté étant également davantage le fait des associations employeuses.

Il faut enfin remarquer que seulement 10 % des associations sportives expriment des problèmes de gestion liés à un manque de formation, de connaissances de la (des) personne(s) en charge de la gestion et que cette difficulté est davantage perçue par les plus petites associations (sans salarié) et les plus grosses (plus de 50 salariés).

➤ **La question de la commande publique concerne peu les associations sportives**

Plus de la moitié (56 %) des associations sportives ne se prononce pas sur la question : "estimez-vous que le recours aux marchés publics est une source de financement à développer pour votre association ?"

Ce taux de « non réponse » est plus fort pour les associations sportives que pour les associations des autres secteurs (40 %), sans doute en raison du nombre important de petites associations dans le secteur sportif. On constate, en effet que ce taux diminue quand la taille des associations augmente.

44 associations sportives, soit seulement 13 % des associations sportives ayant répondu à l'enquête (contre 22 % de l'ensemble des associations) estiment que les marchés publics sont une source de financement à développer. Parmi ces 44 associations, seules 27 s'en expliquent mais ces explications montrent que la question n'a pas été bien comprise ou dénotent une « méconnaissance » de ce qu'est réellement et implique le recours aux « marchés publics ». Finalement, seules 10 associations (soit 3 % des 336 associations sportive répondantes) semblent déjà le faire ou être prêtes à le faire ; deux associations souhaiteraient y avoir recours mais estiment qu' "il y a trop de contraintes" ; deux autres expriment que « tout est à tenter, que c'est une question de survie ».

105 associations sportives déclarent que le recours aux marchés publics n'est pas une piste à développer pour leur association et 93 s'en expliquent. Plus de 20 associations « ne sont pas concernées » par le recours aux marchés publics, une dizaine expriment que « les associations ne peuvent avoir une attitude d'entreprise et jouer le jeu de la concurrence » et une dizaine également expriment clairement que « cela ne correspond pas aux valeurs de leur association ». Seules 4 associations se déclarent rebutées par les contraintes que cela impose.

➤ **Les problèmes de trésorerie touchent moins régulièrement les associations sportives que celles des autres secteurs**

Près de 60% des associations sportives n'ont pas rencontré de problème de trésorerie au cours des deux années écoulées. Seules 10 % des associations sportives (contre 29 % des associations des autres secteurs) en ont rencontré régulièrement.

La proportion d'associations sportives touchées au cours des deux dernières années de façon ponctuelle par des problèmes de trésorerie est de même niveau (31 %) que celle des autres secteurs.

Les raisons qui entraînent ces problèmes de trésorerie sont essentiellement : la faiblesse de leur fonds de roulement (pour 13 % des associations ayant répondu à l'enquête) et les délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics (pour 11 % d'entre elles). Les autres causes : difficulté à apprécier l'évolution des rentrées et sorties d'argent (5 %), les délais trop longs de l'instruction, de la signature et/ou de la notification de subvention (4 %) et les délais de paiement trop longs de la part des financeurs privés et/ou usagers (3 %), le décalage entre la mise en place de l'action et les recettes qui en résulteront (2 %) ne concernent proportionnellement que peu d'associations.

Les associations qui déclarent avoir eu des problèmes réguliers de trésorerie évoquent, un peu plus que celles qui ont eu des problèmes ponctuels, les délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics.

Les délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics

36 associations seulement les identifient comme la cause principale de leur problème de trésorerie. Les clubs locaux semblent proportionnellement moins touchés que les autres structures. Ces 36 associations déclarent au total 53 retards de paiement qui proviennent donc, pour chaque association, de plus d'un financeur public. C'est l'Etat qui est le plus mis en cause avec 58% de ces retards, puis le Conseil Général (36 %), les communes (31%), les organismes et établissements publics (28%) et enfin le Conseil Régional (22%).

Parmi les retards de paiement sont déclarés par des associations sportives, bon nombre ne sont pas pointés comme la cause principale de leur problème de trésorerie. On peut en conclure que beaucoup d'associations sportives ont intégré ces retards de paiement comme une réalité (contrainte) à prendre en compte dans leur gestion.

Globalement les retards de paiement sont le fait, dans l'ordre décroissant :

- de l'Etat (pour 17% des associations),
- des communes et intercommunalités (pour 13%),
- du Conseil Général (13%),
- des organismes et établissements publics (10 %),
- du Conseil Régional (9 %).

En cas de problème de trésorerie, les associations sportives réorganisent ou suppriment des activités.

Pour remédier aux problèmes de trésorerie, la solution la plus fréquemment envisagée est la réorganisation ou suppression des activités qui arrive en tête à la fois comme 1^{ère} et 2^{nde} solution (respectivement 10 % et 4 % des associations). Viennent ensuite la négociation avec un débiteur, la sollicitation d'un partenaire privé ou public ou des adhérents (5 % des associations pour chacune des 4 solutions).

Le recours à l'emprunt bancaire concerne moins de 1 % des associations sportives.

➤ **Les attitudes de l'association lorsqu'elle démarre une activité**

Au démarrage d'une activité ou d'un projet, 10 % des associations sportives ayant répondu à l'enquête déclarent avoir encaissé la totalité des financements nécessaires, 42 % ont

l'assurance d'obtenir un financement et en connaissent le montant mais ne l'ont pas encore encaissé, 17 % attendent la notification du financement, c'est-à-dire savent qu'ils auront une aide sans en connaître le montant, 19 % enfin n'ont aucune certitude puisque leur dossier est en cours d'instruction.

Ces résultats diffèrent peu de ceux des associations des autres secteurs si ce n'est que dans 10 % au lieu de 5 % l'encaissement est antérieur au démarrage

➤ **Les attitudes de l'association en cas de besoin d'investissement**

En cas de besoin d'investissement, 43 % des associations sportives cherchent en premier lieu l'appui d'un partenaire public alors que 34 % d'entre elles utilisent les ressources internes à l'association, 13 % font appel à un partenaire privé et 10 % sollicitent leurs adhérents.

Bien souvent, différents remèdes sont mis en œuvre conjointement. Les secondes solutions envisagées sont dans l'ordre l'utilisation des ressources internes, l'appui d'un partenaire public. Viennent ensuite l'appel à un partenaire privé ou aux adhérents de l'association.

Le recours à l'emprunt bancaire est très rare pour les associations sportives. Il n'intervient, comme 1^{er} choix que pour 1 % des associations, comme 2nd choix pour 3 % et comme 3^{ème} choix pour 6 %.

➤ **Le faible taux d'associations accompagnées**

12 % des associations sportives déclarent avoir été accompagnées en matière de recherche de financements ou de gestion au lieu de 28 % des associations des autres secteurs. Concernant cette question de l'accompagnement, il faut noter également un taux de non réponse un peu plus élevé pour le sport que pour les autres secteurs.

Pour autant, les associations s'expriment toutes sur la nature de l'accompagnement sollicité. L'accompagnement est sollicité en priorité auprès du réseau associatif (pour 47 % des associations), d'un consultant (33 %), d'un expert comptable (20 %), ou d'une structure publique (19 %), du DLA (13 %). Les banques ne sont sollicitées que par 2 % des associations.

Par ailleurs, les associations sportives expriment des besoins spécifiques en matière d'accompagnement, notamment pour les petites associations :

- dans la recherche de partenariat privé
- sur la gestion associative, notamment en cas de difficultés financières
- sur le montage de projets et recherche de financements
- sur l'évaluation des besoins de professionnalisation

➤ **La relation entre la banque et l'association : plutôt bonne avec une faible utilisation du prêt**

Les associations sportives ont plutôt de bonnes relations avec leur banque : la moitié des associations ont de "bonnes relations" et 45 % des relations correctes. Seules 3 % des associations sportives ont de mauvaises relations avec leur banque.

La moitié des associations sportives utilise des produits bancaires. Il s'agit le plus souvent de placements financiers (pour 40 % des associations).

Le recours aux crédits bancaires est assez rare qu'ils soient à court (8 %), moyen (6 %) ou long terme (4 %).

5 des 35 associations ayant demandé un prêt ont connu un refus de leur banque. Dans 3 cas, la structure financière de l'association a été considérée comme fragile, dans un cas, le projet pas viable et dans le dernier cas, l'absence de garantie.

➤ **La question des perceptions sur l'évolution du financement des associations**

Dans le questionnaire CPCA, trois questions permettent de définir l'attitude des dirigeants face à l'avenir :

- la première porte sur l'évolution du financement de "son" association",
- la seconde sur l'évolution du financement de la vie associative, dans son ensemble,
- la troisième porte spécifiquement sur l'évolution attendue des subventions publiques.

Inquiétude majoritaire quant à l'avenir du financement de leur association

Près de la moitié des répondants à l'enquête du secteur sport sont inquiets quant à l'évolution du financement de leur association. De plus, 9 % sont pessimistes, alors que seulement 32 % sont confiants et 4 % optimistes. Toutefois, l'inquiétude et le pessimisme du secteur sportif sont légèrement inférieurs à ceux des autres secteurs.

Cette plus grande confiance peut s'expliquer par la plus grande stabilité des financements de l'Etat pour le secteur sportif, mais les réponses obtenues n'en font pas état. Elles mettent en avant le dynamisme de leur association/discipline, le soutien des collectivités locales ou le bon équilibre financier de leur association...

Quand aux inquiets ou aux pessimistes, ils le sont principalement en raison de l'évolution insuffisante des subventions publiques face à l'augmentation des coûts, de la diminution des aides à l'emploi, le poids grandissant des contraintes administratives et de la difficulté à trouver des partenariats privés. Parmi les pessimistes, certains notent que leurs ressources sont insuffisantes pour créer le premier emploi.

Inquiétude massive quant à l'avenir du financement de la vie associative en général

Les associations sportives montrent plus d'inquiétude (60 %) et de pessimisme (17 %) pour l'ensemble de la vie associative, que pour leur propre association.

Le peu de dirigeants qui se dit confiant explique ce choix par leur foi en la vie associative et le bénévolat qui peut se résumer ainsi : « que serait la vie sans les associations ? ».

Les inquiets et les pessimistes expriment fortement le désengagement financier de l'Etat, la baisse des subventions publiques, la lourdeur administrative, le manque de bénévoles, la professionnalisation des associations.

Inquiétude des dirigeants sportifs quant à l'évolution des subventions publiques

51 % sont inquiets et 17 % pessimistes quant à l'évolution des subventions publiques. 26% des dirigeants restent confiants, notamment parce qu'ils connaissent bien les rouages administratifs et savent obtenir les subventions dont ils ont besoin ou parce qu'ils entretiennent « de bonnes relations avec les collectivités locales ».

L'inquiétude traduit avant tout sur l'avenir incertain des subventions publiques (réduction des budgets publics, désengagement financier de l'Etat, charges trop lourdes revenant aux communes, caractère aléatoire des critères d'attribution des subventions). Elle manifeste également la difficulté de pérennisation des emplois aidés et donc la difficulté à garantir le financement des postes salariés. Elle est également liée aux questions qui restent posées le

devenir du CNDS, notamment suite à la prise de position de l'Union européenne sur les jeux.

PROPOSITIONS POUR AMELIORER LE SITUATION DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE VOTRE SECTEUR.

Les propositions des dirigeants sportifs ayant répondu à l'enquête sont réalistes dans la mesure où elles proposent non pas l'augmentation des subventions publiques, si ce n'est sur les aides à l'emploi, mais une amélioration des procédures d'attribution de ces subventions:

- simplification des dossiers de demande,
- clarification des critères d'obtention,
- accélération du traitement des demandes de subvention et des mises en paiement,
- développement des CPO et des mesures d'accompagnement prévues liées à ces CPO,
- plus grande accessibilité, rationalité

Par ailleurs, un nombre important d'associations demande davantage d'accompagnement et de formation afin d'être mieux à même d'assumer leurs responsabilités. Sont notamment pointés

- en matière d'accompagnement, notamment pour les petites associations :
 - la recherche de partenariat privé,
 - la gestion associative et notamment en cas de difficultés financières,
 - le montage de projets et la recherche de financements,
 - une meilleure information sur les critères d'attribution des subventions,
 - une meilleure information sur les possibilités d'aides financières publiques,
 - l'évaluation des besoins de professionnalisation.
- et en matière de formation :
 - formation à la gestion associative,
 - formation à la gestion financière.

Née en 1999 de la volonté d'une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics des associations culturelles et de communication, la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC) regroupe 19 fédérations, 35 400 associations et 1 170 000 adhérents.

I Le modèle de financement des associations de culture et de communication.

(1) Etat des lieux du secteur (poids, économique, histoire...)⁸

La culture est le **deuxième secteur associatif le plus important** après le sport **par le nombre de structures** (204 800 associations, 18,6 % des associations), **de bénévoles** (2,2 millions, 16% des bénévoles) **et d'adhérents** (4,3 millions). Le mouvement associatif culturel est reconnu comme l'un des plus fourmillants et des plus dynamiques. Les associations culturelles sont **en grande majorité de petites associations au rayonnement local et communal dont le fonctionnement repose essentiellement sur le bénévolat** (en moyenne 14 bénévoles par association)

En effet, **84 % des associations culturelles fonctionnent uniquement avec des bénévoles**. Parmi les 31 400 (16 %) associations employeuses, 48 % n'ont qu'un à deux salariés et 23% ont plus de 10 salariés. **L'emploi est concentré dans les grandes associations**. Il se caractérise par une grande fragilité, un fort taux de temps partiel un niveau de qualification élevé.

Malgré leur petite taille et leur budget moyen inférieur à celui des associations tous secteurs d'activité confondus⁹, les associations culturelles représentent grâce à leur nombre un poids économique relativement important : **un budget cumulé annuel de 5,54 milliards d'euros (hors l'apport du bénévolat valorisé à 3,1 milliards d'Euros)**

Le secteur culturel est l'un des secteurs les moins structurés avec seulement 39 % des associations fédérées ou regroupées. L'organisation du secteur est récente et encore fragile, mais en plein développement. La COFAC est née dans ce contexte.

(2) Les principaux enjeux du financement du secteur

L'enjeu global est d'affirmer et de démontrer la valeur ajoutée des associations culturelles comme source de développement social et économique.¹⁰

Le financement privé (cotisations, recettes d'activité, dons) représente 73 % des ressources financières des associations sans salariés et 47 % des associations employeuses. Les enjeux sont également nombreux : reconnaissance et présomption fiscale de non-lucrativité, développement du mécénat d'entreprise et des particuliers.

Les enjeux du financement public des associations culturelles se situent principalement au niveau de la commune, laquelle représente 67% des financements publics des associations, bien devant le Conseil Général (24%), la Région (6%) ou l'Etat (5%). Ils sont multiples :

⁸ Les données chiffrées sont issues de l'étude CNRS - Matisse conduite par Viviane TCHERNONOG rendue publique fin 2007. Des compléments sont apportés par le premier panorama « associations culturelles et emploi » réalisé par Opale-Cnar-Culture et publié en novembre 2007.

⁹ Budget moyen de 27 064 € avec une forte disparité entre les associations employeuses (budget moyen de 123 475 €) et sans salarié (budget moyen de 9601 €)

¹⁰ Voir l'étude sur « l'impact des associations culturelles et de communication sur la société » disponible sur le site de la Cofac www.cofac.asso.fr

l'intercommunalité, la généralisation de plus en plus systématique de l'appel d'offres et de la délégation de service public, le manque de prise en compte des frais généraux et de fonctionnement, le pluri-financement public, la convention pluri-annuelle d'objectifs, les retards de paiement des subventions, le poids des contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics, la complexité et la lenteur du processus administratif de financement...

3. Un modèle de financement différencié entre association employeuse et non-employeuse

Selon l'enquête du CNRS-Laboratoire Matisse, l'association culturelle a un modèle économique différent selon qu'elle soit une association non-employeuse ou employeuse.

i) Modèle de financement d'une association non-employeuse

Cotisations	18,7%	1 795 €
Dons et Mécénat	7,4%	710 €
Recettes d'activité privées	39,3%	3 773 €
Communes	22,9%	2 199 €
Conseils Généraux	5,7%	547 €
Conseils Régionaux	2,3%	221 €
Etat	0,8%	77 €
Europe	0,2%	19 €
Organismes sociaux	0,3%	29 €
Autres financements publics	2,3%	221 €
Total	100%	9 601 €

84% des associations culturelles

172 000 associations

1,65 milliards d'euros de budget consolidé

ii) Modèle de financement d'une association employeuse

Cotisations	15,9%	19 633 €
Dons et Mécénat	4,3%	5 309 €
Recettes d'activité privées	27,2%	33 585 €
Communes	21,8%	26 918 €
Conseils Généraux	5,3%	6 544 €
Conseils Régionaux	9,0%	11 113 €
Etat	12,4%	15 311 €
Europe	0,2%	247 €
Organismes sociaux	1,3%	1 605 €
Autres financements publics	2,6%	3 210 €
Total	100,0%	123 475 €

16% des associations culturelles

32 800 associations

4,05 milliards d'euros de budget consolidé.

- Les associations culturelles ont un modèle de financement différent en fonction de leur statut employeur ou non-employeur.
- Attention, le tableau gomme la grande diversité des situations. En effet, il existe une grande disparité de budget, notamment parmi les associations employeuses où l'emploi et les budgets sont concentrés.
- Attention, le bénévolat, ressource majeure des associations, n'entre pas en compte dans cette représentation. Quand il est valorisé, le bénévolat est souvent la première source de financement.¹¹
- Pour une association culturelle non-employeuse, le modèle de financement d'une association culturelle repose principalement (2/3) sur son économie (recettes d'activité

¹¹ L'enquête CNRS-Matisse de Viviane TCHERNONOG évalue le bénévolat dans le secteur culturel à 229 millions d'heures de travail. Valorisé à 12 € de l'heure, cela fait une économie de 3,1 milliards d'euros.

privées) et les ressources de ses membres ou de leurs proches (cotisations et dons). Pour un tiers, sa ressource est la subvention, en grande partie d'origine communale et quelque fois départementale.

- Pour une association culturelle employeuse, le modèle de financement repose sur trois ressources qui sont différemment réparties en fonction de la nature de l'activité de l'association. La première est la subvention publique, très largement d'origine communale et dans une moindre mesure étatique, régionale ou départementale. La deuxième est l'activité. La troisième, c'est les ressources de ses membres et de leurs proches (cotisations, dons)

→ Dans l'enquête CPCA, ces deux modèles économiques proches sont confirmés par les résultats.

II **Analyse des résultats de l'enquête en ligne CPCA réalisé de fin septembre 2007 au 7 janvier 2008.**

1 **Présentation et représentativité de l'échantillon**

- 217 répondants à la clôture du questionnaire, soit 18,9 % des 1151 associations répondantes.
- Plus de **75 % des répondants à l'enquête sont des dirigeants bénévoles.**
- Plus de **41% des associations répondantes sont affiliées à la COFAC.**
- 54% des associations répondantes se définissent comme de jeunesse ou d'éducation populaire.
- Dans ses grandes lignes, **l'échantillon ressemble au profil type des associations culturelles dessiné par l'étude du CNRS-Matisse** : une large majorité d'associations locales, départementales ou régionales (83%), dotée d'un budget de moins de 50 000 € (68%) et majoritairement non-employeuses (56%). Parmi les associations employeuses, la plupart n'ont qu'un à deux salariés.
- **Les associations employeuses sont sur-représentées** (44% contre 16%), ainsi que les associations regroupées ou fédérées (57% contre 39%). Sur ce deuxième point, la Cofac a en effet principalement administré ce questionnaire aux membres de son réseau.

→ **Echantillon représentatif** par le nombre, le profil général, l'identité des répondants. La sur-représentation des associations employeuses nous a obligés à regarder dans le détail les réponses des associations employeuses et non-employeuses. Nous avons pu constater quelques différences de perception, de besoins et de solutions proposées mais dans l'ensemble les difficultés, les besoins et perceptions vont dans le même sens et la qualité d'employeur ne fait qu'amplifier ou réduire la tendance générale.

2 **Comportement des associations de culture et de communication face au questionnaire**

- **70% des sondés ont jugé le questionnaire utile** pour leurs pratiques associatives en matière de financement (contre 30% peu utiles). Ce chiffre est difficilement interprétable.
- **Les associations de culture et de communication ont très largement utilisé les espaces d'expression libre (36 pages de texte ont été produites)**, notamment lorsqu'il s'agissait de rendre compte de leurs perceptions quant-à l'avenir de leur association et du financement de la vie associative en générale. Au delà des chiffres très souvent parlant par eux-même, nous nous sommes largement appuyés sur ces témoignages pour tirer des enseignements et des propositions.

- A l'inverse, plusieurs questions ont été mal comprises ou remplies trop hâtivement, ce qui les rend inexploitable :
- Questions 076 et 077 sur le volontariat, souvent confondu avec le bénévolat et incohérent avec la structure budgétaire et les ressources humaines.
- Question 080 sur le budget. Quelques incohérences entre le budget et le nombre d'emplois.
- Question 4500 sur le recours aux marchés publics. 43% des associations n'ont pas répondu parce qu'elles n'ont pas compris la question et ou parce que cela ne les concernait pas.

Dans les commentaires, nombreux sont les répondants à réclamer une restitution de l'enquête.

3 Méthodologie de l'analyse

- Chaque question a été analysée sous l'angle :
 - Des réponses globales des associations culturelles
 - Des réponses des associations culturelles non-employeuses ou employeuses
 - Des réponses de l'ensemble des associations, les associations culturelles étant sorties de l'élément de comparaison en raison de leur poids de leur questionnaire.
- Les citations reproduites dans la partie analyse sont extraites des espaces d'expression libre. Elles illustrent des propos qui reviennent régulièrement dans ces espaces.

4 Les 10 enseignements de l'enquête CPCA sur les besoins en financement des associations de culture et de communication

L'enquête a confirmé de nombreuses hypothèses formulées par notre coordination et les fédérations de la Cofac ces derniers mois.

Premier enseignement : une inquiétude lourde des associations de culturelles, en particulier parmi les associations employeuses.

- Comme l'ensemble des autres secteurs, **les acteurs du monde associatif culturel expriment une lourde inquiétude en ce qui concerne l'évolution du financement de leur association et de la vie associative en général.**
- **82 % des associations culturelles estiment insuffisantes leurs ressources financières pour mener à bien leurs missions (90% parmi les employeurs)**
- 57% des dirigeants associatifs culturels sont inquiets ou pessimistes concernant l'évolution du financement de leur association contre 38% de confiants. Une grande disparité existe entre les employeurs (73% d'inquiets et pessimistes) et les non-employeurs qui sont quasiment aussi nombreux à être confiants qu'inquiets (48%-45%)
- Même constat des dirigeants associatifs concernant l'évolution du financement public de leur associations, inquiétude (41%) et pessimisme(16%) sont les sentiments dominants.

L'inquiétude des associations culturelles quant-à leur financement est liée à un sentiment d'abandon ou d'instrumentalisation de la vie associative culturelle.

Une nette différenciation des perceptions est à noter entre associations employeuses et non-employeuses. Sans surprise, nous nous apercevons que les associations confiantes sont les associations qui ne comptent que sur leurs propres ressources.

Perception des associations non-employeuses sur l'évolution de leur financement

Ce sont essentiellement les associations inquiètes qui se sont exprimées :

- **Un sentiment d'abandon** « *On ne sait pas clairement qui peut nous aider, sauf notre mairie* »
- **Un sentiment de lassitude** « *le devenir de l'association tient exclusivement dans la persévérance des cotisants* », « *c'est du système D en continu* »
- **Une lenteur dans l'instruction des dossiers et le versement des fonds et une technicité accrue pour la constitution des demandes de subvention**

« la majorité des financements publics arrive à A+1 pour des projets réalisés à A et qu'il a fallu demander à A-1. C'est très lourd et très long et cela nécessite un fond de roulement au moins égal aux projets de A »

« nouvelle asso dans la ville = pas de subvention »

« les subventions stagnent voire regressent (ou les critères d'attribution se durcissent), les fonds privés sont frileux et il nous faut de plus en plus de technicité et de rapidité dans la constitution des dossiers de demande »

- **La crainte d'une diminution des subventions dans le domaine culturel.**

- **Les associations confiantes sont les associations dont le financement repose uniquement sur des cotisations ou qui ont d'excellents rapports avec leur commune.**

« L'engagement dynamique et effectif d'une cinquantaine de membres contribue à alimenter et financer nos projets »

« La municipalité est toujours à l'écoute et répond généralement à nos demandes quand elles sont justifiées »

Perception des associations employeuses sur l'évolution de leur financement

Les deux principales sources d'inquiétude concernent la pérennisation de l'emploi et le désengagement de l'Etat.

- **Une crainte lourde concernant la diminution des emplois aidés**

« Aide à l'emploi en voie de disparition »

- **Un désengagement de l'Etat qui ne peut-être compensé par les collectivités locales**

« Nous sommes une fédération nationale, très peu aidée par le Ministère de la Culture, aide qui va à terme très certainement disparaître. Nous ne pouvons, de part notre caractère national, nous appuyer sur l'aide des collectivités.

« Les collectivités locales, principales financeuses de nos activités, sont en mutation et s'engagent difficilement dans le financement d'une action culturelle associative. De son côté, l'Etat se désengage »

- **Une concurrence déloyale de l'institution publique**

« Financements liés à des volontés politiques de plus en plus présentes et multiplication des concerts et événements montés par les institutions publiques au détriment du soutien aux associations en place. Concurrence déloyale au vu du prix/gratuité des manifestations. »


- **Des problèmes constants de trésorerie.**

« Au 31 décembre, notre compte de résultat est créditeur, mais nous sommes à découvert 6 mois par an. Notre nouvelle conseillère financière n'est pas très compréhensive, malgré les plans de trésorerie et les attestations de subvention fournies. Elle nous a mis deux fois interdit bancaire de l'année »

- **Les subventions et leurs contreparties.**

« Subventions accordées avec des contreparties implicites mais jamais écrites. Obligation de jouer le jeu de la politique de la ville »

→ Les associations employeuses sont encore plus inquiètes en raison de leur qualité d'employeur, mais la grande majorité des associations culturelles souligne l'absence d'écoute des associations culturelles et la crainte d'un abandon ou d'une instrumentalisation. Les dirigeants confiants en l'avenir le sont en quasi-totalité parce que l'association ne compte que sur ses propres ressources ou le soutien affirmé et rassurant d'une collectivité.

 **Les associations culturelles sont encore plus inquiète sur l'évolution du financement de la vie associative en général.**

Le monde associatif culturel est encore plus inquiet (56%) voire pessimiste (20%) en ce qui concerne l'évolution du financement pour le monde associatif en général. Il est à noter que cette crainte est plus forte que la moyenne des associations de tous secteurs et que les employeurs sont là encore les plus préoccupés (80%)

Le discours reproduit ci-dessus est amplifié, généralisé pour toutes les catégories d'associations culturelles.

- **Un sentiment d'abandon du monde associatif**

« Sentiment d'un abandon du soutien au secteur non-marchand et associatif, malgré le rôle équilibrant et central qu'il tient dans notre société »

- **Un désengagement massif des pouvoirs publics et en particulier de l'Etat dans le domaine culturel qui se traduit par une baisse des subventions d'Etat**

« On ne voit pas clairement la présence et le soutien de l'Etat à nos côtés »

- **La non-prise en compte des dépenses de fonctionnement**

« Mouvement général chez les politiques de ne plus vouloir prendre en charge le fonctionnement des structures, c'est à dire les postes salariés, ce qui coûte le plus cher »

« Abandon des financements publics de fonctionnement au profit du financement sur projets »

- **Un engagement des collectivités locales qui ne se substitue pas à l'Etat et très conditionné.**

« Les communes (au moins les grandes) paraissent plus préoccupées par les projets qu'elles créent elles-mêmes que par les actions des associations culturelles »

« Les collectivités se désengagent et ne souhaitent plus aider sur du fonctionnement mais sur des projets, des événements »

« Les associations sont devenues les instruments des pouvoirs publics, qui ont de fait un droit de vie et de mort sur celles-ci. Il reste très peu de place pour une vie associative portée par des citoyens acteurs directs de leur avenir et de leur choix »

- **Des contraintes et des contrôles de plus en plus lourds**

« Demande accrue d'une professionnalisation des associations qui doivent répondre à des obligations légales de plus en plus lourdes »

« de plus en plus d'exigences en terme de montage de dossiers et de compte-rendus (donc besoin de plus de professionnels » pour des financement de moins en moins importants.

« Les politiques publiques opèrent un filtre discriminatoire pour accéder aux financements »

« Les réformes de l'Etat vont toujours dans le même sens : rationalisation, désengagement, politique d'évaluation »

« Subventions attribuées sur des critères trop sélectifs (fonction de la politique de la ville, projets restreints imposés »

- **Une confiance limitée dans le développement du mécénat**

« Le mécénat d'entreprise est difficile à mobiliser pour les associations d'amateurs. »

→ Même sentiment d'abandon aggravé par la double appartenance au monde associatif et au monde culturel. Les dirigeants associatifs sont inquiets parce qu'ils ne voient pas d'issue et la marge de manœuvre apparaît de plus en plus réduite

🌟 Majoritairement, les dirigeants d'associations culturelles constatent une stagnation des financements publics alors qu'on leur demande plus de professionnalisation et que les contraintes ont augmenté.

- Les financements publics représentent moins de 25% de leur budget pour 52 % de notre échantillon. 76% de notre échantillon a des financements privés majoritaires.

- Parmi le petit panel d'associations concernées (62), 30 considèrent que les crédits de l'Etat, de ses ministères et services concentrés stagnent et 24 qu'ils baissent.

- Le constat est quelque peu différent s'agissant des communes et des intercommunalités. Sur un panel plus important (136), une nette majorité (79) perçoivent une stagnation et 38 une augmentation. Tendance presque identique avec un panel plus réduit (107) pour les conseils généraux, la moitié perçoit une stagnation, une minorité une augmentation ou une diminution.
- Constat différent avec un panel réduit à 68 pour les conseils régionaux : la perception est plutôt à la hausse, minoritaires sont ceux qui pensent que les crédits stagnent ou baissent.
- Le panel est trop réduit pour tirer des conclusions des autres catégories (crédit des organismes et établissements publics, Union Européenne et bailleurs internationaux)
- Il est à noter que chacune de ces tendances reflète l'opinion des autres secteurs.

➔ Cette perception pourrait apparaître paradoxale. Hormis un désengagement de l'Etat, les dirigeants associations observent surtout une stagnation du financement des principaux financeurs (communes et conseils généraux) et même une petite augmentation des régions. Nous avançons quatre éléments d'explication :

- Les associations fédérées craignent l'affaiblissement de leurs têtes de réseau, affaiblies par la baisse des crédits d'Etat.
- La stagnation des financements publics ne rattrape pas l'évolution des coûts, notamment sociaux
- « *Multiplicité de nouvelles associations en création, avec même enveloppe budgétaire des instances. Donc répartition plus importante d'un montant plus faible par association* »
- La stagnation des subventions ne correspond à l'évolution souhaitée par les pouvoirs publics qui érige de nouvelles contraintes et contrôles et réclame plus de professionnalisation.

Financements publics : une opinion contrastée selon le type de financeur.

Les communes offrent généralement une sécurité aux associations de petite taille, mais les associations sont néanmoins méfiantes.

« Bonne relation avec notre municipalité depuis trente ans qui laisse penser en une confiance pérenne »

« Les bonnes relations de notre association avec les deux communes nous apportant un financement public ne présagent pas d'un changement si notre dossier annuel continue d'être bien suivi et géré après des collectivités »

« Les collectivités cherchent à éviter la subvention automatique au profit de subventions au projet, ce qui va les rendre aléatoires »

« Reconduction quasi-systématique sans prise en compte de l'évolution des charges liées à l'activité »

« Aides ponctuelles de la municipalité sur justifications solides »

Des procédures de financement public inadaptées à la réalité des pratiques associatives artistiques et culturelles.

« Les conditions du financement public ne sont pas du tout adaptées au monde du théâtre. Ca fausse la concurrence et privilégie les insiders au détriment des outsiders ».

« Pour des associations telle que la nôtre, il y a plein de critères dans lesquels on ne rentre pas »

Une crainte de la décentralisation.

« Compétences facultatives (culture) en retrait des interventions des collectivités face aux nouvelles obligations liées à la décentralisation. Peu de place à l'initiative. Rationalisation des dépenses publiques »

Absence de garantie des financements de l'Etat.

« L'Etat ne garantit plus automatiquement des subventions votées. Nous connaissons des associations qui ont engagé des travaux partiellement subventionnés et l'Etat dit qu'il n'a plus d'argent »

« Gel de 5% des financements dans les faits »

Les subventions européennes comme issue ?

« L'action culturelle, qui est notre objet principal, commence à prendre sa place dans les politiques de l'Union Européenne, ce qui peut déclencher des financements nouveaux »

« Aujourd'hui, seuls des financements européens (qui prennent en compte les salaires des permanents) nous permettent de stabiliser le budget, mais au prix d'une augmentation conséquente du temps de travail administratif »

Deuxième enseignement : dans le cadre d'un projet ou d'une activité, les associations culturelles se sentent majoritairement sécurisées par un pluri-financement public.

C'est l'opinion de 61% des dirigeants d'associations culturelles contre 19% qui y voient au contraire une fragilisation.

Les résultats du secteur culturel reflètent ceux de l'ensemble du monde associatif (57% contre 27%)

Les associations employeuses sont les plus favorables au développement du pluri-financement (69% contre 14%)

Troisième enseignement : des financeurs peu soucieux de financer les frais généraux et le fonctionnement.

Il s'agit de l'opinion des deux tiers des associations culturelle, aussi bien employeuses qu'exclusivement bénévoles, interrogées sur la prise en compte des frais généraux dans les demandes de subvention, de convention d'objectifs ou de recettes d'activités financées par la puissance publique.

Notre secteur se distingue très nettement des autres secteurs, dans lesquelles les réponses sont partagées à 50%. Il semblerait que dans le domaine culturel, les financeurs tiennent moins compte des frais généraux et du fonctionnement.

Quatrième enseignement : une minorité d'associations sont inscrites dans un cadre conventionnel pluriannuel (type CPO, hors aide à l'emploi)

Seules 20% des associations sont inscrites dans un cadre conventionnel pluriannuel (contre 44% pour l'ensemble des secteurs). Bien entendu, une grande disparité existe entre les associations employeuses (40%) et non-employeuses (4%)

Cinquième enseignement : les associations culturelles sont très majoritairement défavorables au développement du recours aux marchés publics pour le financement de leur association.

Alors que 47% des associations ne se sentent pas concernées par le recours aux marchés publics, les 115 associations répondantes se montrent très majoritairement (72%) défavorables à ce principe. Les associations des autres secteurs le sont également mais dans une moindre mesure (57%)

94 associations sur 115 ont motivé leur choix dans une case d'expression libre.

Parmi les associations défavorables, quelques illustrations emblématiques :

- « l'appel d'offre est très chronovore », « notre association n'a pas les moyens humains d'y répondre »

- « notre activité à l'échelle du pays ne nous permet pas de briguer les marchés publics issus des collectivités territoriales »
- « Cela assimilerait le secteur associatif au secteur marchand »
- « Les marchés publics sont imposés en remplacement des conventions passées, souvent sans réelle connaissance par les collectivités des simplifications accordées aux activités de notre association. »
- « Le recours aux marchés publics semble être une réponse de l'état qui ne correspond pas à la réalité de terrain. Bon nombre d'associations oeuvrent conjointement avec les collectivités pour faire avancer des projets. Les associations n'agissent alors pas comme des entreprises mais comme des partenaires du projet. Répondre à un marché public et être retenu ne semble pas être une réponse correcte par rapport à un projet mais plutôt répondre positivement aux demandes des collectivités. Il n'apparaît plus alors le partenariat initial ce qui peut entraîner un manque de reconnaissance de l'action de l'association. »
- « bien trop compliqué pour une toute petite association dont le rayonnement ne dépasse pas le quartier »
- « Le droit d'association est un droit et non pas une aumône donnée par l'Etat. La notion de plus-value sociale ne semble recevable qu'au moment où une association serait de fait dans la commande publique ou en délégation de pouvoir publique. Appliquer des règles commerciales au fait associatif c'est un mélange bien curieux, qui semble viser à justifier à terme la raréfaction des financements publics. Il faudrait en amont justifier d'abord le pourquoi d'une aide publique au fait associatif, et donc ce qui détermine et définit l'Intérêt Général = débat législatif »

Parmi les associations favorables :

« Peu ou pas de marchés publics dans le secteur du spectacle. Si cela se développe, c'est à envisager »

« Cela permettrait effectivement d'augmenter nos ressources de financement, mais également de professionnaliser notre démarche »

« Pour pouvoir proposer des tarifs en accord avec les charges du projet pour une meilleure reconnaissance publique et politique », « Cela prouverait que nous avons de gros contrats. Nous aurions une reconnaissance, avec nos spécificités associatives, de la part des collectivités . Ces budgets nous permettraient d'avoir une trésorerie de roulement. »

« Oui, nous avons remporté un premier marché public fin 2005, ce qui a permis la création et la diffusion d'un spectacle sur l'écologie »

Sixième enseignement : les associations culturelles handicapées par des problèmes de trésorerie.

Une majorité des associations est handicapée par des problèmes de trésorerie. 54% des associations ont connu des problèmes au cours de deux dernières années et 23 % régulièrement. Cette proportion est amplifiée parmi les employeurs (72%), réduite parmi les non-employeurs (40%)

Les causes principales sont :

- la faiblesse du fonds de roulement (29%)
- le délai de paiement trop long de la part des financeurs publics (20%)
- les délais trop longs de l'instruction, de la signature ou de la notification de la subvention (18%)

Tous les niveaux de la puissance publique sont concernés sans exception par les délais de paiement trop longs.

En cas de problème, les associations culturelles utilisent différentes combinaisons d'actions :

- elles négocient avec les débiteurs pour retarder l'encaissement d'un paiement.
- elles sollicitent leurs membres et leurs adhérents.

- elles réorganisent ou suppriment leurs activités.

Dans une moindre mesure :

- elles sollicitent un partenaire public
- elles sollicitent un emprunt bancaire
- elles sollicitent un partenaire privé

En derniers recours, elle organise un événement de soutien.

Septième enseignement : une faiblesse structurelle du fonds de roulement.

Seules 14% des associations culturelles ont un fonds de roulement largement positif (20% pour les associations employeuses, 6 % pour les non-employeuses)

Il y a donc une faiblesse structurelle du fonds de roulement.

Les autres secteurs associatifs font le même constat.

Pour assurer leur activité et leurs projets, **les associations culturelles prennent parfois des risques et doivent avancer le financement du projet.**

Seules 7% démarrent un projet ou une activité après avoir encaissé la totalité des financements nécessaires (4% des employeurs, 9% des non-employeurs)

40% des associations démarrent un projet sans avoir la certitude du financement contre 53% qui, sans avoir encaissé le financement, ont l'assurance des financements. La proportion reste élevée parmi les associations employeuses : 37 % contre 60 %

Ce constat est partagé par l'ensemble des associations des autres secteurs.

Huitième enseignement : les associations font peu appel aux banques pour investir.

En cas de besoin d'investissement, les associations culturelles comptent principalement sur les ressources internes (40 %) ou un partenaire public (36%). Dans un troisième temps, elles font appel aux ressources de leurs membres (11%) ou un partenaire privé (9%).

Le recours à l'emprunt n'est pas un réflexe pour les associations culturelles qui font appel aux banques pour moins de 2%.

Sans surprise, les associations employeuses se tourneront davantage vers des financements publics (48%) qu'elles utiliseront leurs ressources internes (31%) ou l'argent de leurs adhérents (5%)

A l'inverse, les associations composées uniquement de bénévoles utilisent leurs ressources propres (47%), les fonds de leurs adhérents (15%) et mobilisent moins les partenaires publics (27%)

Neuvième enseignement : les associations rencontrent fréquemment des difficultés de gestion.

Les associations culturelles ne cachent pas avoir des soucis de gestion. Seules 18% des associations ne rencontrent ou n'ont rencontré aucune difficulté de gestion (10% des associations employeuses, 24% des non-employeuses). Les associations culturelles sont exactement dans la moyenne des autres secteurs.

Les principales difficultés de gestion sont :

- la difficulté à tarifier au juste prix les prestations (23%)
- la difficulté à évaluer le coût d'une opération ou d'un projet (18%)
- le poids des contraintes et des contrôles croissants imposés par les pouvoirs publics (17%)

Le manque de qualification, de formation, de connaissance de la personne chargée de la gestion vient dans un second temps, dans une faible proportion des répondants (8%)

Seules 19% des associations ont connu un accompagnement dans leur gestion, ce qui cache une grande disparité entre les associations employeuses (32%) et les associations non-employeuses (9%). Cette proportion est légèrement plus élevée dans les autres secteurs (23%)

Dans plus de 50%, c'est le réseau associatif qui a fourni cet accompagnement. Les DLA ont concerné 11 associations, soit 25% des accompagnements.

Dixième enseignement : ni bonnes, ni mauvaises, les relations des associations culturelles à leur banque sont indifférentes.

50% des associations culturelles considèrent comme ni bonne, ni mauvaise la relation à leur banque.

43% des responsables associatifs ont quand même une bonne relation à leur banque. 2% seulement ont un mauvais rapport avec leur banquier.

Même si les associations culturelles ont des relations indifférentes ou bonnes à leur banque, il est à noter que :

- **les autres secteurs associatifs pris dans leur globalité sont plus satisfaits de leur banque que le secteur culturel** (53% de bonnes relations contre 41% de relations ni bonnes, ni mauvaises)
- **les associations employeuses sont majoritairement satisfaites de leur banque** (53% de bonnes opinions contre 40% ni bonnes, ni mauvaises)

Cette relation d'indifférence s'explique par une faible utilisation des produits et services bancaires par les responsables associatifs.

- 54% n'utilisent aucun produit ou service bancaire (contre 37% pour les autres secteurs)
- Le produit le plus utilisé est le produit financier (31%).
- Les crédits n'ont concerné que 27% de notre échantillon, majoritairement pour du crédit à court terme (découvert autorisé, Dailly...)

Les demandes de prêt n'ont concerné que 31 associations de l'échantillon. Dans 12 cas, cette demande a été refusée.

Si les associations culturelles utilisent peu les produits et services de leur banque, c'est que ceux-ci leur semblent peu adaptés. En effet, quand il est demandé aux associations de se prononcer sur ce qui pourrait améliorer les relations entre les banques et les associations, elles sont 80% à se prononcer.

Les propositions des associations culturelles sont :

- La mise en place, dans les agences bancaires locales, d'un référent spécialisé sur le secteur associatif (34%)
- Une meilleure formation des acteurs bancaires aux spécificités des associations et à leur rôle économique (22%)

La garantie bancaire n'est plébiscitée que par 32 responsables d'associations culturelles, mais c'est un score intéressant sachant que le dispositif n'est connu que par 33 personnes, soit 15% de l'échantillon. Seuls 8 personnes peuvent citer correctement un dispositif de garantie bancaire. Ce dispositif semble concerner davantage les associations employeuses.

III Les propositions de la COFAC (inspiré des propositions des répondants à l'enquête)

1 En direction de la CPCA (méthode de travail, objectifs...)

- | |
|--|
| - Réactualiser ce questionnaire à l'automne 2009 pour mesurer les évolutions du besoin en financement des associations. |
|--|

- Se servir de ce document pour **produire collectivement un plaidoyer parlementaire** (continuation du groupe de travail dans ce sens) .
- **Relier le problème** des besoins en financement à **l'évaluation**, à **la LOLF** au **bénévolat** et aux **aides à l'emploi**.

2 En direction des pouvoirs publics

- **Permettre qu'un pourcentage du financement soit fléché sur le fonctionnement.**
- **Une sécurisation dans la durée des financements (réelles conventions pluri-annuelles sur objectifs 4 ans minimum)**
- **Des garanties pour lancer des projets innovants.**
- **Un engagement des pouvoirs publics à verser des subventions à date fixe / dans les délais prévus.**
- **L'effectivité de procédures simplifiées pour des subventions de faible montant, un recours aux marchés publics plus restreint avec des procédures allégées.**
- **Mener une campagne nationale pour développer un mécénat associatif et populaire.**

3 En direction des acteurs bancaires

- Un accord collectivités-établissements bancaires sur les taux DAILLY, pour qu'ils soient revus drastiquement à la baisse.
- Autorisation de découvert facilité pour les associations et diminution des frais de découvert.
- Extension de la garantie bancaire.

4 Autres idées des répondants à l'enquête

- **Réductions de charges** sur les emplois liés à l'activité associative. **Exonération des charges de personnel** pour les petites associations d'intérêt général (très nombreuses occurrences de cette proposition)
- La **prise en compte du bénévolat** (temps passé pour la gestion, la formation etc...) **dans le budget prévisionnel** d'une subvention.
- **Emplois aidés sur les postes de « administrateur-gestionnaire »**
- **Un site Internet plate-forme consultable par tous les financeurs potentiels** et sur lequel les associations pourraient indiquer leurs projets/activités/besoins (sorte de bourse permanente du financement en ligne)
- **Séminaire « connaissance des associations » pour tous ceux qui réussissent un concours de la fonction publique** afin qu'ils soient plus attentifs à la fragilité des associations.
- **La question de la TVA non-récupérable.** « Les associations ont la désagréable impression que l'Etat prélève la TVA pour pouvoir verser des subventions »
- **Mise en place d'une structure intermédiaire « tampon »** entre associations et financeurs, qui aurait pour rôle d'expliquer pour les deux types d'acteurs, certaines réalités occultées et mettre à niveau tout le monde.

**IV Article paru dans la revue associations mode d'emploi n°96 (février 2008)
Questions à François Moreaux, coordinateur national de la COFAC**

Quel commentaire pouvez-vous faire sur le budget du ministère de la Culture ?

Dans sa lettre de mission à la ministre de la Culture, le Président de la République posait la transmission des savoirs et la démocratisation culturelle comme une priorité. Nous attendions donc une augmentation des crédits alloués à l'éducation culturelle et artistique. Non seulement, il n'en est rien, mais le pôle budgétaire en question est en forte diminution et apparaît comme la grande sacrifiée. Par exemple, le poste « action en faveur de l'accès à la culture » baisse de près de 18% (56 millions contre 68 millions en 2007). Au niveau régional, il existe de grandes disparités et nous suivons avec attention la répartition faite dans chaque DRAC. Dans certains domaines, « éducation à l'image », c'est même dramatique : les budgets sont ratiboisés. Il y a donc un décalage entre les discours et la réalité budgétaire.

La Cofac participe à l'enquête de la CPCA sur les besoins en financement des associations. Qu'en ressort-il ?

Le secteur culturel a répondu massivement : 216 réponses sur un total de 1146. La tendance est à l'inquiétude, voire au pessimisme. Les dirigeants d'associations estiment à 80% leurs ressources financières insuffisantes, sont majoritairement inquiets quant à l'avenir de leur association, et plus encore quand on les interroge sur l'évolution de la vie associative en général (78% d'inquiets ou de pessimistes). L'inquiétude est encore plus forte chez les associations employeuses (90%). Ce qui nous a frappés, c'est que, les dirigeants se sont massivement exprimés dans les espaces de rédaction libre. Il en ressort une marge de manœuvre très limitée quant à leur financement. Les sources d'inquiétude sont multiples : crise du bénévolat de responsabilité, stagnation des cotisations, doute quant à l'intérêt que peuvent présenter leurs associations pour un mécénat privé. Concernant les principaux financements publics (communes et départements), ils sont perçus en stagnation. Dans le même temps, cette stagnation ne rattrape pas l'évolution des coûts, notamment sociaux. Elle ne tient pas compte de la forte croissance du secteur. Les pouvoirs publics imposent de nouveaux contrôles et réclament plus de professionnalisation avec des moyens constants...

Vont-elles être touchées directement par la baisse des financements ?

Oui, directement et indirectement. Directement pour celles qui sont sur les postes sacrifiés du budget 2008 (surtout la démocratisation), mais inégalement sur le territoire car les Drac vont être diversement touchées. Et le milieu institutionnel devrait mieux s'en sortir que le secteur associatif qui n'a pas les mêmes relais au sein du Ministère de la Culture et des sphères du pouvoir. Il nous faut alerter nos principaux partenaires qui sont les maires et les conseillers généraux. Indirectement, car la baisse des crédits d'Etat va toucher la vie fédérative dans un secteur en structuration, où les besoins en accompagnement et en formation sont importants. Il faut ajouter à cela notre préoccupation concernant la nouvelle politique d'emplois aidés. Autre conséquence indirecte : les communes, premier financeur public de nos associations, vont être très sollicitées pour un gâteau qui n'augmentera pas car on doute que le désengagement de l'Etat soit compensé par un transfert d'argent aux collectivités. En outre, durant l'année 2008, aucune convention pluriannuelle d'objectif devrait être signée. Or c'est un outil indispensable pour la pérennité de nos activités

1- Brève présentation du secteur et du modèle économiques

a- présentation du secteur

A l'instar d'autres secteurs associatifs, l'appartenance au secteur « solidarité internationale » n'est pas déterminée par un système externe de définition juridique mais par les acteurs eux-mêmes qui donnent à leur activité une dimension internationale, humanitaire, de plaidoyer ou de sensibilisation du public sur des enjeux internationaux de solidarité. Ainsi, toute association qui a tout ou partie de son activité sur ces champs peut se définir comme association de solidarité internationale. Le nombre d'associations relevant de ce secteur est donc difficile à évaluer de manière précise.

Les données les plus complètes¹² sur le poids économique du secteur s'appuient sur une base de 160 associations qui sont, clairement et pour une part importante de leur activité (en termes de budget et de ressources humaines) orientées vers la solidarité internationale. Ces associations recensées par cette enquête menée paritairément par les pouvoirs publics et Coordination SUD correspondent globalement à celles qui participent aux principaux réseaux associatifs et adhèrent aux collectifs régionaux et nationaux reconnus par les pouvoirs publics.

L'enquête menée en 2005 par le CNRS- Matisse sur « l'état des associations – le paysage associatif français et ses évolutions » estime à 40 800 le nombre d'associations relevant de « l'action caritative et humanitaire¹³ », c'est-à-dire d'une action de solidarité nationale (en France) et internationale.

On estime donc que le secteur se structure autour d'une centaine d'associations d'envergure nationale et d'une dizaine de milliers de petites associations locales dont le fonctionnement repose essentiellement sur le bénévolat.

Le secteur de la solidarité internationale se définit aussi par une diversité des champs et méthodes d'intervention des acteurs, ce qui peut influencer fortement sur le modèle économique de l'association. Associations humanitaires d'urgence, associations d'appui à des partenaires du Sud, associations de plaidoyer, associations de commerce équitable, associations de parrainage de village ou de communautés, associations d'éducation au développement,... autant de champs d'activités qui dictent en grande partie les volumes et natures de moyens financiers et humains à mobiliser pour mettre en œuvre les activités.

Les données chiffrées sur le modèle économique du secteur doivent donc être analysées en gardant en tête cette diversité de taille, de fonctions et d'approches.

b- présentation du modèle économique

Pour l'année 2005, l'enquête commanditée par la Commission Coopération Développement auprès de 160 associations évaluait le budget du secteur à environ 762 M€¹⁴, avec une forte concentration de ces ressources sur quelques ASI (78% des ressources financières totales se concentrent sur les 20 plus grosses). Ce budget total se compose à 64% de ressources d'origine privée et à 36% de ressources publiques.

¹² Enquête Argent –OSI 2004-2005 ; Commission Coopération Développement

¹³ CNRS : « L'action caritative et humanitaire, au-delà de l'action en direction des populations matériellement démunies, intègre aussi une double notion de détresse et d'urgence. Elle peut concerner des populations variées, par exemple des personnes en situation de rupture, des personnes en fin de vie, des prisonniers, des personnes torturées, malades, toxicomanes, des SDF, de nouveaux immigrants, des réfugiés, des enfants maltraités, des victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres. »

¹⁴ Les ressources financières mobilisées de manière exceptionnelle pour les actions post-tsunami (environ 235 M€) ne sont pas comptabilisées dans ce budget.

Les budgets totaux des associations du secteur sont en croissance régulière depuis 1995 (plus de 50% de croissance en 10 ans). La répartition de ces ressources entre l'origine privée et publique (ratio 60/40) et la concentration de ces ressources sur les plus grandes associations sont des constantes au fil du temps.

La première caractéristique du modèle économique des associations de solidarité internationale réside dans ce principe de cofinancement public/privé des actions des associations. Les associations mobilisent, plus ou moins facilement, des fonds d'origine privée pour identifier des projets et monter des partenariats financiers avec des bailleurs publics.

Les ressources publiques mobilisés par les associations sont majoritairement des financements d'origine internationale (206 M€ soit 75% des ressources publiques proviennent de l'Union européenne, d'agences de coopérations étrangères, d'agences des Nations-Unies).

La Commission européenne, via ses différentes institutions, se place comme le principal bailleur de fonds.

La CE est active dans les deux grands champs de la solidarité internationale : l'aide humanitaire d'urgence et la coopération au développement.

Dans le champ de l'humanitaire d'urgence, la CE intervient via son Service d'Aide Humanitaire (ECHO) qui finance à hauteur de 57 M€ des actions d'ASI en réponse à des crises soudaines. En France, sont concernées par ces financements une vingtaine d'associations humanitaires d'urgences.

Dans le champ de la coopération au développement, la Commission Européenne intervient via son Office de Coopération (EuropeAid) qui finance à hauteur de 52 M€ des projets de développement portés par des ASI. Sont concernées par ces subsides une cinquantaine d'associations de développement, de taille moyenne.

Les financements publics français (état et collectivités territoriales) représentent 70 M€, soit 9% du budget total du secteur. Ces financements publics sont essentiellement des subventions du ministère des Affaires étrangères pour le cofinancement de projets proposés par les associations, selon le principe du droit d'initiative des ASI.

La part des financements étatiques est donc faible, en volume (43 M€ en 2005), et en pourcentage par rapport à d'autres bailleurs. Mais l'importance stratégique de ces financements se révèle d'une part au travers du nombre d'associations bénéficiant de ces financements et d'autre part par le principe du droit d'initiative qui prévaut jusqu'à maintenant dans la relation Etat/ASI.

Hormis quelques grandes associations à forte notoriété qui mobilisent la majorité des ressources d'origine privée (dons du grand public) et des ressources publiques de niveau international (ECHO, agences des nations unies et coopérations bilatérales), la plupart des associations de solidarité internationale ont donc comme principaux partenaires financiers l'état français et EuropeAid, l'office de coopération de la Commission européenne.

La deuxième caractéristique du modèle économique du secteur réside dans le principe de proposition de projets, sur initiative de l'association, à des partenaires financiers qui pourraient soutenir financièrement ces projets. La relation contractuelle relève donc clairement de la subvention, c'est-à-dire d'une « contribution financière de la personne publique, accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général, sans que cette contribution constitue le prix d'une prestation de services ou d'une fourniture de biens directement apportée à la personne publique. »

Le recours aux ressources humaines salariées ou indemnisées est à l'image de la concentration des ressources caractéristique d'une concentration sur quelques dizaines d'associations.

En 2005, les effectifs sont évalués à 2300 salariés en France, 3300 expatriés (sous statut salariés expatriés ou sous statut spécifique de « volontaires de solidarité internationale ») et 27 000 salariés locaux.

En guise de conclusion sur ce panorama général, le secteur associatif de solidarité internationale est donc modeste en termes de nombre de structures ou de personnes employées, comparativement aux grands secteurs associatifs sportifs, culturels ou encore de jeunesse et d'éducation populaire.

Mais le secteur affiche une certaine ampleur lorsqu'on compare ses budgets avec les budgets d'acteurs gouvernementaux. Ainsi, les budgets (762 M€) des 160 associations recensées par l'enquête de la CCD équivalent à environ 10% de l'aide publique au développement française (8 milliards d'euros) !

2- Présentation et interprétation des résultats de l'enquête (partie qui devra être la plus conséquente).

a- Quelques éléments de méthodologie en guise d'introduction

Le nombre d'associations ayant répondu à l'enquête et affiliées au secteur « solidarité internationale » s'élève à 37. Cela représente environ 3,5 % des répondants (1051 au total) ce qui correspond globalement à la part d'association identifiées comme « humanitaires et caritatives » par Viviane Tchernonog (enquête CNRS-Matisse).

Compte tenu de la taille du panel des répondants, il n'est pas possible de dresser des constats statistiquement représentatifs de l'ensemble des ASI (le secteur étant lui-même réduit en nombre d'associations). Cependant, croisées avec des éléments qualitatifs issus de l'enquête CPCA, des données quantitatives issues des enquêtes CCD et des informations qualitatives issues de Coordination SUD, les données de l'enquête CPCA permettent de mettre en évidence des tendances pertinentes sur la perception des associations de solidarité internationale.

b- Première typologie des répondants

Une première analyse permet de dresser une première typologie des répondants.

Catégorie 1 : La première catégorie regroupe des associations plutôt de petite taille budgétaire (moins de 50 000 euros de budget), avec moins de 25% de leur budget composé de financements publics, plutôt récentes (en moyenne créés en 2003- 2004) et avec peu ou pas de salariés. Ces associations s'inscrivent peu dans des réseaux ou collectifs associatifs.

Catégorie 2 : La seconde catégorie regroupe des associations de taille plus importante (en général supérieur à 200 000 euros de budget) avec plus de 50% de leur budget composé de financement publics et des équipes salariées. Ces associations sont en général membres de collectifs associatifs.

Les caractéristiques de ces deux catégories d'associations expliquent en grande partie les réponses aux questions de perception.

c- La baisse des financements de l'Etat

Les chiffres de l'enquête :

35% des répondants du secteur (contre 25% pour l'ensemble des répondants) indiquent une tendance à la baisse pour les financements de l'Etat (ministères et services déconcentrés) qu'ils ont perçus ces dernières années.

13,5 % des répondants du secteur (contre 18% pour l'ensemble des répondants) indiquent une tendance à la stagnation pour les financements de l'Etat.

13,5 % des répondants du secteur (contre 11% pour l'ensemble des répondants) indiquent une tendance à l'augmentation pour les financements de l'Etat.

Or une part non négligeable des répondants (37% contre 47% pour l'ensemble des répondants) se positionnent dans les « sans réponse », ce qui laisse supposer qu'ils ne sont pas concernés par la question dans la mesure où ils ne mobilisent pas de financement de l'Etat (associations de la catégorie 1 précitée).

En recentrant donc l'analyse sur les répondants concernés par cette question, plus de 56% des répondants indiquent que les financements publics qu'ils ont perçus de l'Etat sont à la baisse ces dernières années. Le pourcentage monte à 78% si on ajoute, à cette tendance de baisse, la tendance de stagnation des crédits.

Inversement donc, seuls 22% des répondants concernés indiquent une tendance à la hausse des financements étatiques.

Proposition d'analyse

Il est intéressant de comparer les réponses à cette question avec les réponses à la même question sur les crédits européens. Les associations concernées par ces deux questions (associations de la catégorie 2 précitée) indiquent une diminution des crédits de l'Etat mais une augmentation des crédits européens.

Cet élément de comparaison permet de mettre en évidence une première perception forte des associations de solidarité internationale, qui recoupe en partie la perception de l'ensemble des secteurs associatifs : au-delà des difficultés d'accès au financement qui sont comparables au niveau national et au niveau européen, les associations perçoivent nettement une diminution des crédits étatiques.

Les données collectées par d'autres enquêtes confirment cette tendance particulière en France pour les années 2004-2006 : les crédits de paiement dont disposait le MAE sur cette période étaient insuffisants par rapport aux engagements qu'avait pris le MAE les années précédentes. Cette crise des crédits de paiement a induit deux types de conséquences directes : d'une part un allongement des délais de décaissement des tranches de subventions pluriannuelles et donc des problèmes de trésorerie pour les associations, d'autre part un ralentissement par le MAE du nombre et du volume de nouvelles subventions afin de « ralentir la machine » et revenir à une adéquation entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

d- le poids des contraintes

Les chiffres de l'enquête

32% des répondants du secteur (contre 25% pour l'ensemble des répondants) estiment que la principale difficulté de gestion rencontrée par leur association est le poids des contrôles ou contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics.

24% des répondants du secteur (contre 18% pour l'ensemble des répondants) estiment que leur association ne rencontre aucune difficulté particulière.

13,5% des répondants du secteur (contre 9% pour l'ensemble des répondants) estiment que la principale difficulté de gestion rencontrée par leur association est l'ensemble de problèmes de gestion liés à un manque de formation, de connaissances des personnes en charge de la gestion.

Proposition d'analyse

Le poids des contrôles ou contraintes imposées par les pouvoirs publics est la principale difficulté que rencontrent les associations du secteur. Ceci est en cohérence avec la remarque précédente sur la diminution des crédits étatiques et l'augmentation des crédits en provenance du niveau européen.

Les discussions menées au sein des commissions de travail de Coordination SUD sur les financements français et européens montrent sur les contraintes évoquées sont de deux ordres.

Tout d'abord, les contraintes concernent l'accès au financement : réduction des taux d'acceptation, allongement des délais d'instruction et de paiement (confère la question sur les problèmes de trésorerie), changements des procédures et des modes de prise de décision.

En second lieu, les contraintes touchent à la gestion des financements acquis : augmentation du nombre de contrôle financiers, accroissement de la complexité des rapports financiers et narratifs, changement fréquents des règlements financiers, des contrats types.

La question de la perception du pluri financement peut être abordée directement en lien avec cette question sur les contraintes. En effet, les associations qui ont des financements publics nationaux et européens perçoivent le pluri financement comme une fragilisation. En effet, les associations estiment qu'il est plus difficile de gérer plusieurs contrats liés les uns aux autres (principe du multi – cofinancement publics) que de gérer un contrat n'impliquant qu'un seul bailleur public.

Dans ce même chapitre, on peut évoquer le pluri financement qui est vu par ces associations comme une fragilisation (difficulté à gérer des contrats liés les uns aux autres mais qui ne sont pas forcément bien organisés.

Inversement les petites associations, qui ne gèrent pas ou peu de financements publics et dont la problématique est justement d'accéder à de nouveaux financements, perçoivent le pluri financement comme une solution de renforcement.

e – La question de la commande publique

Compte tenu du nombre de non réponse (38%) et des formulations dans les « réponses libres », il nous semble que la question a été globalement mal comprise par les associations du secteur.

La commande publique classique est un mode de relation connu de la plupart des associations de solidarité internationale mais qui est peu pratiqué. Les répondants ont pour certains donner une position par rapport à la commande publique en générale et pour d'autres une position sur une commande publique respectueuse de la plus value sociale des associations.

L'analyse qualitative des réponses, qu'elles soient positives ou négatives, montre que les associations ont des réticences fortes, à se positionner sur le secteur marchand, de peur de ne pas pouvoir assurer et respecter leur projet associatif.

f - les problèmes de trésorerie.

Les chiffres de l'enquête

30% des répondants du secteur (contre 23% pour l'ensemble des répondants) ont connu régulièrement aux cours de ces deux dernières années des problèmes de trésorerie.

32% des répondants du secteur (contre 32% pour l'ensemble des répondants) ont connu parfois aux cours de ces deux dernières années des problèmes de trésorerie.

38% des répondants du secteur (contre 45% pour l'ensemble des répondants) n'ont pas connu aux cours de ces deux dernières années de problèmes de trésorerie.

Les associations concernées par les problèmes de trésorerie estiment que ces problèmes sont dus, pour 30% d'entre elles à des délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics et pour 26% d'entre elles, à une faiblesse de leur fonds de roulement.

Proposition d'analyse

Les problèmes de trésorerie semblent concernés davantage les répondants du secteur solidarité internationale que l'ensemble des répondants à l'enquête et semblent également plus fréquents que pour l'ensemble des répondants.

Une analyse par catégorie d'associations de solidarité internationale montre que ces problèmes concernent essentiellement les associations de la catégorie n°2, c'est-à-dire celles qui mobilisent des budgets de plus de 200 000 euros. Les répondants de cette catégorie sont aussi des associations qui ont comme principaux bailleurs l'Etat et l'Union européenne.

Il est donc logique de retrouver comme conséquences sur la trésorerie, les lourdeurs des systèmes administratifs de chacun de ces deux acteurs : espacement dans le temps des comités décisionnaires (Etat), multiplication des contrôles administratifs *ex ante* (Etat), insuffisance des crédits de paiement (Etat), espacement dans le temps des appels à projets (union européenne), délais d'instruction des demandes (Union européenne).

g – les perceptions sur l'évolution des financements

Les chiffres de l'étude

95% des répondants du secteur estiment que les ressources financières de leur association sont insuffisantes pour mener à bien ses missions. Pour comparaison, pour l'ensemble des répondants ce pourcentage est de 85%.

A la question sur la perception qu'ils ont de l'évolution des financements de leur association, les répondants expriment à 51% de l'inquiétude et à 30% de la confiance, niveaux équivalents aux répondants des autres secteurs.

A la question sur la perception qu'ils ont de l'évolution des financements de la vie associative en général, les répondants expriment à 60% de l'inquiétude et à 19% de la confiance, niveaux également équivalents aux répondants des autres secteurs.

Proposition d'analyse

Le niveau d'inquiétude (ou de confiance) des répondants du secteur associatif sur l'évolution du financement de leur association et sur l'évolution du financement de leur la vie associative est le même que pour les autres secteurs associatifs.

Le paradoxe apparent qui s'exprime par une croissance des budgets et par un pessimisme des répondants se vérifie pour le secteur de la solidarité internationale. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce paradoxe :

Tout d'abord, il faut rappeler que la perception des dirigeants associatifs se construit en confrontant le niveau des besoins à couvrir et le niveau des ressources disponibles. L'augmentation des budgets des associations n'est pas un indicateur suffisant pour évaluer la dynamique et le potentiel d'évolution de ces associations. Et on peut supposer qu'avec un environnement financier plus favorable, notamment au niveau français, les nombre et volumes de projets mis en œuvre par les associations auraient été encore plus importants.

Le travail de suivi mené par Coordination SUD sur les financements européens et étatiques a permis de vérifier cette hypothèse les années passées : des projets soumis au cofinancement français et européens sont refusés par manque de crédits et non par défaut de qualité des projets.

Ce n'est donc pas la « capacité d'absorption » des associations qui est en cause mais le niveau de ressources budgétaires que la puissance publique veut mettre à la disposition des associations, ce qui renvoie à la question de la place que souhaite donner la puissance publique aux associations.

Dans le cas du secteur de solidarité internationale, les travaux de Coordination SUD montre que l'enjeu est aujourd'hui la possibilité de maintenir un partenariat entre l'Etat et les ONG fondé sur le respect du caractère non-gouvernemental des ONG qui s'exprime par l'exercice d'un droit d'initiative.

La seconde hypothèse, qui se vérifie selon nous par les résultats de l'enquête de la CPCA, est que la perception qu'ont les dirigeants associatifs ne se construit pas uniquement sur le volume de financements obtenus. Elle se construit également et surtout sur la difficulté à mobiliser ces financements, c'est-à-dire sur le niveau de ressources humaines, de ressources en temps, en formation, en veille/information qu'il a fallu investir pour accéder à ces financements et sur les compromis qu'il a fallu passer avec les bailleurs pour produire une proposition de financement.

3- propositions de Coordination SUD, structure représentative des associations de solidarité internationale

Le ministère des Affaires étrangères et européennes est soumis en début d'année 2008 à deux Missions d'évaluation dans le cadre de la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP) : l'une concerne son réseau diplomatique et l'autre la mission Aide Publique au Développement. Par ailleurs, le gouvernement a lancé une mission de réflexion afin de restructurer et redynamiser le MAEE. Ces missions doivent aboutir début 2008 à une nouvelle réforme de la coopération française qui impactera le dispositif d'appui à la coopération non-gouvernementale.

Les ASI ont proposé, par la voix de leur collectif Coordination SUD que l'évolution de ce dispositif fasse l'objet d'une discussion paritaire. En effet, les ASI formulent depuis plusieurs années des propositions d'amélioration du partenariat Etat / ASI.

Ainsi, les ASI proposent que soit créée une agence pour les appuis aux différentes formes de coopération non-gouvernementale, c'est-à-dire incluant les appuis à l'éducation au développement, au volontariat, au plaidoyer international, aux projets de développement de terrain mis en œuvre par les ASI, au renforcement institutionnel, organisationnel et opérationnel des ASI et à la structuration collective du milieu.

Une telle agence doterait la coopération française d'un outil de gestion cohérent, souple et adapté aux acteurs et coopérations non-gouvernementales et permettrait un contrôle rigoureux de l'usage fait des crédits publics.

Les associations de solidarité internationale proposent que soit créée une ligne budgétaire « unique » assortie d'objectifs d'augmentation progressive et d'engagements pluriannuels, pour l'ensemble des appuis aux ONG de solidarité internationale, cités précédemment.

Une identification des crédits d'APD alloués aux ONG et un engagement de l'Etat sur plusieurs années est indispensable pour assurer un minimum de visibilité et de prévisibilité à ces financements.

Plus globalement, les ASI proposent l'inscription législative d'une définition générale de la notion de subvention se différenciant clairement de la commande publique et rappelant qu'il s'agit d'un financement public du projet associatif prenant en compte les coûts de fonctionnement.

L'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOOSS) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Créée en 1947, elle regroupe plus de 20.000 associations, établissements ou services au travers de 22 unions régionales (URIOPSS) et de 114 fédérations et unions nationales.

1) Présentation du secteur

- ♦ *Chiffres du réseau Uniopss-Uriopss*¹³

Le secteur de l'action sociale regroupe des associations œuvrant à destination des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'enfance, jeunesse et famille, de la lutte contre l'exclusion et de la santé. Il regroupe 12% du nombre total d'associations et 27 % (soit 35 300) du nombre total des associations employeuses. Le poids économique de ce secteur est prépondérant puisqu'il représente près de 60% du nombre total d'emplois (ETP, équivalent temps plein) du secteur associatif. Près de la moitié des associations du secteur sont employeuses.

Ces associations assurent une part importante des réponses sanitaires, sociales et médico-sociales, avec par exemple près de 90 % de l'offre nationale en direction des personnes handicapées ou 95 % vers les personnes en difficulté sociale.

- ♦ *Etude CNRS-Matisse, V. Tchernonog*

Les associations employeuses du secteur de l'action sociale et santé apparaissent comme les plus grandes associations, avec des budgets moyens de près de 600 000 euros. Ainsi elles réalisent ensemble plus du tiers du budget cumulé des associations et 42 % du budget cumulé des associations employeuses.

Ce secteur est celui qui recourt le plus massivement aux financements publics (dont les produits de la tarification qui sont la contrepartie de services rendus) ; ceux-ci représentant près des 2/3 de ses ressources budgétaires. Globalement, environ la moitié des financements publics s'effectue en direction des associations sanitaires et sociales.

C'est pourquoi les enjeux liés au financement public sont conséquents pour les associations de ce secteur.

2) Le financement du secteur

Le système de régulation d'une majeure partie du secteur social et médico-social est très spécifique et encadré (par la loi du 2 janvier 2002, dite « loi 2002-2 » rénovant l'action sociale et médico-sociale). Le système de la tarification en est une composante : des financements publics sont alloués par l'Etat, l'Assurance-maladie et les collectivités territoriales aux structures, en contrepartie de la fourniture de prestations sociales et médico-sociales relevant de l'intérêt général. Les financeurs les plus courants sont l'Etat et les conseils généraux.

Une fois autorisé et habilité, l'établissement ou service se voit fixer un tarif des prestations qu'il offre aux usagers ; c'est le mécanisme de la tarification.

Concrètement, un budget prévisionnel est établi et proposé par les établissements et services chaque année, qui donne lieu à une négociation budgétaire avec leurs autorités de tarification. Chaque année également, les structures rendent compte de l'utilisation des financements (via les comptes administratifs).

¹³ "Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques", cahier n°19, Uniopss, juin 2007

3) Présentation des résultats pour le secteur

Présentation de l'échantillon

160 associations du secteur de l'action sociale, médico-sociale et santé ont répondu au questionnaire, soit 14 % de l'échantillon total de l'enquête.

Les réponses ont été apportées par une majorité de dirigeants salariés (56%) et par des membres du bureau (président 21% ; trésorier 4%)

L'année moyenne de création des associations de l'échantillon est 1977. L'année médiane est 1982.

Les différents secteurs de l'action sociale, médico-sociale et santé, sont représentés de façon quasi uniforme ; les sans-réponses pouvant être interprétées comme représentant des associations multisectorielles.

Secteur	%
Sans réponse	6
Personnes âgées	18
Personnes handicapées	19,4
Lutte contre les exclusions	20,6
Enfance / Famille	20
Santé	15,6

Il s'agit principalement d'associations ayant un rayonnement local (39%) et départemental (37%).

62 % des répondants ont plus de 10 salariés permanents (1/3 entre 10 et 49).

58 % ont recours à des salariés non permanents.

L'échantillon est composé d'associations ayant un budget globalement élevé puisque pour 40% d'entre elles, celui-ci est supérieur à 1 million d'€. Seul 30 % de l'échantillon a un budget inférieur à 200 000 €.

70 % de l'échantillon perçoit des financements de l'Etat. Pour 63 % d'entre eux, celui-ci est leur principal financeur.

81% de l'échantillon perçoivent des financements d'un Conseil Général. Pour 31% d'entre eux le Conseil général est leur principal financeur et pour 41 % leur second.

Les ressources financières sont les suivantes (par ordre d'importance) : recettes d'activité – dont produits de la tarification - (39%), subventions (39%), cotisations (9%), commande publique (9%), dons et legs (2%), produits financiers (0.6%), mécénat/parrainage (0.6%).

Une perception stagnante de l'évolution des financements

Comme il a été expliqué précédemment, le secteur de l'action sociale, médico-sociale et santé est principalement financé par l'État, via les Ministères et leurs services déconcentrés et par les Conseils généraux.

Précisons que dans chacun de ces deux cas, le financement de l'un ou de l'autre n'est pas exclusif dans le budget des associations.

Les perceptions ne sont pas spécifiquement liées au type de financeur.

La perception de l'évolution des financements de l'Etat

Il est difficile de dégager une tendance quant à l'évolution des financements de l'État. La perception est en effet répartie de façon plutôt homogène entre les trois tendances proposées.

Ainsi 33% des associations recevant des financements de l'Etat perçoivent une évolution à la hausse, 34% perçoivent une stagnation et pour 31%, la tendance est à la baisse.

La perception de l'évolution des financements des Conseils généraux

Concernant les financements des Conseils généraux, il est plus aisé de caractériser la tendance.

51% des associations percevant des financements d'un Conseil général et ayant répondu à cette question estiment que le financement par cette collectivité stagne et 38% observent une augmentation. Seul 10% voit une baisse de ces crédits.

La perception de l'évolution des financements des autres financeurs publics

Le sentiment d'une stagnation s'observe également pour les crédits en provenance des communes et intercommunalités.

La perception de l'évolution des crédits de l'Union Européenne est quant à elle nettement à la baisse ; 55% des associations bénéficiaires de notre échantillon le ressentent.

Ainsi il semblerait que si l'évolution des principaux crédits sollicités par les associations du secteur de l'action sociale, médico-sociale et santé n'est pas à la hausse, elle n'est cependant pas perçue à la baisse ; la stagnation est globalement une tendance majoritaire.

Cependant des compléments d'informations permettent de relativiser cette situation.

En effet, 88% des associations estiment que leurs ressources financières sont insuffisantes pour mener à bien leurs missions.

Toutefois, pour 51 % d'entre elles, leur budget a connu une augmentation entre 2005 et 2006.

Cette situation n'est donc pas en cohérence avec une stagnation des crédits.

Des perspectives d'évolution pessimistes, causées par un environnement conjoncturel et structurel de plus en plus lourd

Le sentiment qu'ont les associations du secteur de l'action sociale, médico-social et santé quant à l'évolution de leur financement, d'une façon générale, est nettement négatif.

Précisons que les associations sont plus inquiètes quant à l'évolution de leurs ressources financières publiques que quant à l'évolution de leur financement global.

	Evolution du financement de l'association	Evolution des ressources financières publiques de l'association
Inquiet	56 %	57%
Pessimiste	12 %	16 %
Total sentiment négatif	68 %	73 %

Sur leurs inquiétudes quant au financement de leur association, les répondants invoquent la baisse des financements, l'instabilité des dispositifs, l'incohérence entre les exigences réglementaires et l'insuffisance des financements alloués. Sur l'évolution de leurs ressources financières publiques, elles se déclarent inquiètes face au sentiment de désengagement de l'Etat, à l'impossibilité de financer les mesures nouvelles ou encore à la fixation tardive des tarifs.

Les réponses ouvertes aux questions rapportent que leur inquiétude est notamment liée au contexte qui voit une augmentation constante des besoins et de la demande sans augmentation de ressources ; mais également à des données structurelles, le poids des contrôles et des contraintes imposées par les pouvoirs publics étant en effet l'une des principales difficultés de gestion identifiée par les associations.

La gestion semble en fait prendre de plus en plus le pas sur le service aux usagers.

De plus les associations soulignent l'incohérence des financements qui leurs sont alloués avec les exigences législatives. Ainsi à titre d'exemple, la loi du 2 janvier 2002 a introduit la nécessité de former les acteurs de l'action sociale, médico-sociale et santé ; cependant, il arrive fréquemment que l'augmentation du niveau de formation de ces derniers ne soit pas prise en compte dans les financements alloués aux associations.

Une position a priori négative vis-à-vis de la commande publique

57% des répondants estime que le recours aux marchés publics n'est pas une source de financement à développer.

L'inquiétude principale liée à une mise en concurrence des associations du secteur avec le secteur marchand est l'inéluctable baisse de qualité de prise en charge des usagers. Par ailleurs, les associations sont également fortement attachées à leur liberté d'initiative et à tout ce que revêt le fait associatif.

Enfin il est également à noter la lourdeur des dossiers à compléter dans un contexte réglementaire déjà bien « chargé ».

Cependant, presque la moitié de l'échantillon ne s'est pas prononcée sur cette question de la commande publique (44% de « ne se prononce pas ».)

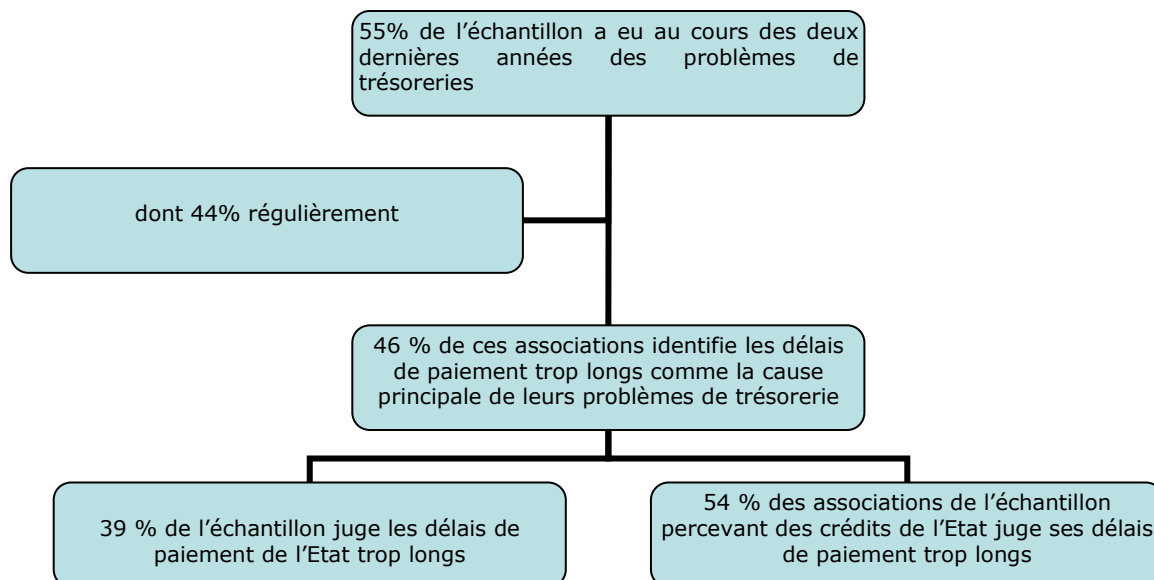
C'est pourquoi il semble nécessaire de s'interroger sur les connaissances propres des associations du secteur de l'action sociale, médico-sociale et santé relatives à la commande publique.

Des associations non épargnées par des problèmes de trésorerie mais sachant en identifier les causes

55% de l'échantillon a eu au cours des deux dernières années des problèmes de trésorerie dont 44% régulièrement.

Les associations de l'échantillon ayant occasionnellement ou régulièrement des problèmes de trésorerie savent en identifier la cause.

La cause principale identifiée est celle des délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics, et ce pour 46% des associations ayant eu des problèmes de trésorerie ; l'Etat étant le principal financeur visé (par 39 % de l'échantillon et par 54% des associations recevant des financements de l'Etat.)



Les solutions auxquelles recourent les associations en cas de problème de trésorerie sont assez variées. Il ne se démarque pas une attitude « type » ou « commune ». Il est toutefois à noter que la sollicitation du dispositif « Dailly » ainsi que la réorganisation ou la suppression d'activité sont les solutions les plus citées en premier ressort (10 % et 9%) mais restant cependant derrière l'alternative « rien » (11%).

Un fonds de roulement en majorité positif mais caractérisé par une certaine faiblesse

Le fonds de roulement des associations est en majorité positif (pour 59%) ; cependant 2/3 d'entre elles dénotent sa faiblesse ce qui est par ailleurs, la seconde cause identifiée par les associations ayant régulièrement ou occasionnellement des problèmes de trésorerie.

Une gestion de projet parfois « aventureuse » (attitudes des associations lors du démarrage d'activité et en cas de besoin d'investissement)...

62 % des associations de notre échantillon ont l'assurance des financements lors du démarrage d'un projet, mais 44% n'ont encore rien encaissé au moment zéro. Une grande partie débute également sans notification (19 %) ou accord de financement (14 %) ce qui permet plusieurs interprétations :
 Les associations font preuve d'une certaine :
 - confiance placée dans le partenaire public,
 - prise de risques (nécessaire et plus ou moins mesurée ?) pour l'avancée des projets associatifs.

Dans le cas d'un projet d'investissement, 51% des associations interrogées recherchent en priorité l'appui d'un partenaire public et 29% utilisent leurs ressources internes.

Un accompagnement d'abord effectué par les réseaux

Peu d'associations (23%) ont bénéficié d'un accompagnement en matière de recherche de financements ou de gestion. Lorsqu'elles en ont bénéficié, celui-ci a principalement été conduit par les réseaux associatifs.

Des relations banques / associations sous le signe de la cordialité

Les relations banques / associations sont qualifiées de « bonnes » par 58 % des associations de l'échantillon et de « ni bonne ni mauvaise » par 36 % d'entre elles.

Ce semblant d'indifférence rejoint le fait que 21 % de l'échantillon n'utilise aucun produit ou service bancaire proposés par la banque.

Dans le cas d'une demande de prêt, peu ont reçu un refus au cours des 3 dernières années ; mais dans ce cas la cause en a été la fragilité de la structure financière de l'association.

Toutefois, l'analyse des actions prioritaires auxquelles recourent les associations lors d'un projet d'investissement révèle que la sollicitation d'un prêt est la seconde action entreprise (très loin cependant derrière la recherche d'appui d'un partenaire public) ; et 54% auront recours à cette solution dans leur démarche de recherche de financements.

Les résultats de notre échantillon font ressortir 3 mesures à mettre en place pour améliorer les relations entre les banques et les associations :

- la mise en place dans les agences bancaires d'un référent spécialisé sur le secteur associatif (24%).
- une meilleure formation des acteurs bancaires aux spécificités des associations et à leur rôle économique (24%).
- le développement de la garantie bancaire pour les associations (24%). Pour autant, 74% des répondants n'ont jamais entendu parler de cet outil mais presque 100% des associations qui le connaissent y sont favorables.

Nous pouvons noter que, dès que le type de financement sort du schéma « traditionnel », les associations semblent moins informées des solutions existantes (outils bancaires, commande publique,...).

4) Les principaux enjeux du financement du secteur

Les financements que les pouvoirs publics affectent aux structures, ainsi que ses modes de régulation (dont la tarification), ne sont que des outils au service des politiques et droits sociaux et reflètent la place que la société accorde aux publics les plus fragiles. L'enjeu pour l'Uniopss va bien au-delà de la reconduction des moyens existants.

L'Uniopss et d'autres associations représentatives du secteur ont rappelé aux pouvoirs publics, par le biais d'une plateforme politique ¹⁴, ce que doit permettre le financement, les principes sur lesquels doivent reposer les modalités de financement, ainsi que les fondamentaux qu'elles défendent et des propositions d'amélioration :

- un financement à hauteur des besoins,
- un financement versé « à temps » (on observe trop souvent dans le secteur des tarifs fixés tardivement),
- des engagements pluriannuels,
- une cohérence et une stabilité des dispositifs réglementaires,
- une mutualisation des financements, qui ne discrimine pas les usagers (en fonction de leurs ressources, de leur état de santé ou de leurs difficultés sociales),
- une évaluation des besoins et le respect du projet associatif,
- une évaluation du système, en concertation et dans un esprit tourné vers la qualité.

La plateforme politique conclue ainsi : « Au fond, ne perdons pas le nord ! Loin de constituer un but en soi, la tarification et le financement ne sont que des outils au service de chacun d'entre nous. Ils ne doivent pas masquer le véritable enjeu : quel choix de société faisons-nous ? Une société dure envers les personnes fragiles, quelle que soit l'origine de leurs difficultés, et qui néglige les droits de l'homme ? Ou une société qui les accueille et les accompagne, pour une vie plus humaine ? »

¹⁴ Plateforme politique « Pour des choix budgétaires et de financement qui réconcilient gestion et solidarité », APF, Fehap, Fnars, Una, Unapei et Uniopss, février 2007, 10600 exemplaires

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATION : CONTRIBUTION DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement, créée en 1866, est un mouvement d'éducation populaire organisé sur l'ensemble du territoire en 102 fédérations départementales et 22 unions régionales : elle fédère 30 000 associations représentant 2 000 000 d'adhérents.

1 – Etat des lieux du secteur (poids économique, histoire) *

** A partir de l'enquête CNRS / Matisse « L'Etat des associations »*

En préalable, il est à noter que l'enquête CNRS / Matisse agrège dans un même secteur l'éducation, la formation et l'insertion.

Près de 45 000 associations sont recensées à ce niveau : le développement du secteur est relativement récent puisque 81 % des associations ont été créées à partir de 1981.

Le secteur participe de manière importante à la professionnalisation du milieu associatif puisqu'il représente 26% du nombre global de salariés avec une forte proportion d'associations ayant un effectif supérieur à 9 salariés (59%).

Le montant du budget cumulé est estimé à près de 8 900 millions d'euros (environ 15% du budget cumulé de l'ensemble des associations).

On distingue deux sources principales de financement : les recettes d'activités (largement prépondérantes à hauteur de 65 % du total) et les subventions pour 29 %.

Les cotisations et les dons représentent des apports financiers négligeables dans la structure du budget.

Cette approche ne paraît toutefois pas suffisante car un autre secteur de l'enquête est nécessairement concerné : il s'agit du secteur « Loisirs et vie sociale » qui regroupe un grand nombre d'associations pour qui « l'Education » au sens large est au cœur de leur objet social.

L'apport de ce nouveau secteur bouleverse sensiblement les données puisque près de 200 000 structures sont recensées à ce niveau avec des caractéristiques fortement différentes du secteur précité.

L'augmentation du nombre d'associations est sensible dès le début des années 70.

La part d'associations sans salariés est très importante puisqu'elle représente 91,74 % : l'emploi est donc peu développé et ne représente que 8 % du nombre global des salariés au sein des associations.

Une majorité des associations employeurs n'a qu'un ou deux salariés (42 %) alors que celles ayant un effectif supérieur à 9 salariés ne représentent que 32 %.

En ce qui concerne les aspects budgétaires, l'évaluation du budget cumulé correspond à 5 300 millions d'euros.

Si le niveau des subventions est à peu près similaire au pourcentage précité, la caractéristique de ce secteur concerne la part des cotisations qui représente 18 % des ressources.

Les recettes d'activité (49 %) restent néanmoins fondamentales pour l'équilibre budgétaire.

En matière « d'Education », nous avons donc bien deux approches évidemment complémentaires : une minorité d'associations axées sur l'enseignement et l'insertion qui participent activement à la professionnalisation et au développement économique du milieu associatif mais surtout une large majorité d'associations à vocation éducative pour lesquelles l'émancipation de l'être humain et la consolidation du lien social à travers une activité bénévole et militante restent la priorité.

2 – Les enseignements issus de l'enquête CPCA

67 associations, soit 5,83 % du total des répondants (1150) ont indiqué « l'Education » comme principal secteur d'activité : l'échantillonnage est donc modeste mais permet d'indiquer quelques tendances qui restent toutefois tout à fait relatives.

2.1 – sur les informations générales

On constate une forte proportion de dirigeants salariés au niveau des répondants (61 %).

Le secteur se différencie des résultats globaux qui eux enregistrent une majorité de réponses provenant d'élus (et en particulier des présidents).

Une très large majorité (84 %) se reconnaît dans l'affinité « Jeunesse & Education Populaire ».

C'est une nouvelle différence avec les résultats globaux (46 %) qui provient certainement de la nature des activités menées.

Le champ d'intervention recoupe majoritairement celui des collectivités territoriales avec une prédominance du département (*résultat corrélé avec les résultats globaux*).

Une forte majorité (85 %) de répondants est employeur avec une représentation importante de la tranche « 5 à 49 salariés permanents ».

Sur ce point également, la position est différente des résultats globaux qui eux indiquent une majorité de réponses « pas de salarié ou 1 à 2 salariés permanents ».

En ce qui concerne le volume budgétaire, la répartition des réponses apparaît assez équilibrée avec environ une moitié pouvant être appréciée comme des associations assez petites (budget inférieur à 200 K€) et l'autre disposant de moyens financiers plus conséquents.

Cet élément apparaît cohérent par rapport au nombre de salariés permanents et à la fonction de la personne physique répondante.

Comparé aux résultats globaux, nous retrouvons à nouveau une différence puisque ces derniers indiquent une prépondérance des « petits budgets » en cohérence avec le nombre de salariés.

Par rapport à l'enquête CNRS / Matisse, l'échantillonnage semble indiquer un mixage des deux catégories retenues.

2.2 – sur les ressources financières et les financements publics

Deux ressources principales : les recettes d'activités (y compris les prestations liées à la commande publique) et les subventions ; les cotisations arrivent en troisième position alors que les autres ressources sont négligeables.

Par rapport aux résultats globaux, on remarque une part plus importante des recettes d'activités.

Une forte majorité des répondants s'avère inquiète ou pessimiste quant à l'avenir tant pour eux (75%), le monde associatif en général (85%) ou les financements publics (79%)

Les principales raisons de ce sentiment :

- le désengagement de l'état difficilement compensable par les collectivités territoriales
- la baisse des aides à l'emploi
- la difficulté pour financer l'objet social en tant que tel
- les aléas des marchés publics

Sur ce point, la position des associations relevant du secteur « Educatif » rejoint celle de la grande majorité des associations répondantes mais avec une perception encore plus négative.

L'Etat et les collectivités territoriales sont les principaux partenaires publics des associations du secteur : l'Etat ainsi que les communes et intercommunalités sont souvent le premier financeur et le Conseil général arrive dans un second temps.

Par rapport aux résultats globaux, on constate également une différence du fait de la position plus affirmée de l'Etat.

Pour 82 % des répondants, le total des produits augmente ou stagne entre les deux derniers exercices (*pourcentage légèrement inférieur aux résultats globaux*).

Par rapport aux financements publics, L'Etat semble être le partenaire dont les crédits sont en baisse sensible alors que les subventions attribuées par les collectivités territoriales sont en augmentation ou équivalentes mais rarement en baisse.

Les tendances sont accentuées par rapport aux résultats globaux et cette situation peut s'expliquer par l'importance de l'Etat dans les ressources publiques des associations du secteur.

Le nombre de « sans réponse » à ce niveau est toutefois très important et appelle à une appréciation toute relative des commentaires.

De manière plus accentuée qu'au niveau des résultats globaux, les associations répondantes du secteur « Education » semblent donc ressentir une forte inquiétude alors leurs produits apparaissent à la hausse ou stables.

Deux raisons principales peuvent expliquer cette perception :

- l'incertitude légitime quant aux recettes d'activités que ressent toute structure oeuvrant sur le champ économique (du fait de leur importance primordiale dans l'équilibre budgétaire mais aussi de l'évolution croissante des marchés publics)
- la baisse des financements en provenance de l'Etat alors même que dans le cadre des transferts de compétence liés à la décentralisation, le rééquilibrage entre l'Etat et les collectivités territoriales peut apparaître logique

Sur ce second point, l'inquiétude peut provenir des incertitudes légitimes quant à la compensation financière complète des transferts effectués mais également avoir des causes plus psychologiques dues aux changements de pratiques que ces modifications entraînent dans les habitudes relationnelles de travail.

2.3 – sur les relations contractuelles avec les pouvoirs publics

Le pluri-financement est perçu comme une sécurisation des activités pour une majorité de répondants mais une minorité importante le perçoit comme une fragilisation.

Sur ce point, les associations du secteur sont en retrait par rapport aux résultats globaux plus favorables à cette procédure.

La participation identifiée aux frais généraux n'est acceptée que par un tiers des partenaires publics alors qu'un second tiers ne la prend pas en compte.

Il est à noter qu'un troisième tiers des répondants n'est pas en capacité de répondre.

Cette répartition par tiers correspond aux résultats globaux.

Plus de la moitié des répondants s'inscrivent dans un cadre conventionnel pluriannuel avec leurs financeurs publics (plus particulièrement avec l'Etat et les collectivités territoriales).

Le pourcentage des associations concernées est nettement moindre au niveau des résultats globaux.

Une majorité (36 %) de répondants n'est pas favorable au développement du recours aux marchés publics comme source de financement et ce malgré l'adjonction éventuelle de la notion de plus-value sociale et du fait associatif dans les textes réglementaires.

Il est toutefois à noter qu'une forte proportion (36 %) ne se prononce pas et que 28 % y sont favorables...

Ces pourcentages recourent ceux des résultats globaux avec cependant un taux de réponse et une option favorable plus importants (qui peut être liée au fait de recettes d'activités intégrant déjà de manière conséquente ce type de ressources).

De manière générale, les associations semblent craindre une perte d'indépendance dans une relation plus contractualisée avec les financeurs publics.

Pour elles, le recours aux marchés publics va à l'encontre du fait associatif et induit une mise en concurrence avec les entreprises marchande mais également entre elles.

Le financement de l'objet social en tant que tel devrait rester la règle prioritaire de base et le financement précis d'actions ou de projets venir en complément.

2.4 – sur les besoins de financement

Une majorité d'associations répondantes connaît des problèmes de trésorerie : 34 % parfois et 22 % régulièrement.

Deux raisons principales expliquent cette situation : la faiblesse du fonds de roulement et les délais de traitement ou de paiement trop longs des financeurs publics.

Les difficultés pour suivre techniquement la trésorerie ne sont pas non plus inexistantes.

Pour les retards de paiement, les partenaires publics semblent tous concernés mais l'Etat est cité le plus souvent.

En cas de problème, cinq mesures sont généralement envisagées :

- la sollicitation des partenaires publics et des adhérents

- la réorganisation ou la suppression d'activités
- la négociation avec les créanciers
- l'utilisation du dispositif « Dailly »
- la souscription d'un emprunt

Les mesures sont donc de deux types et complémentaires : agir sur le fonctionnement (les deux premières) et consolider la trésorerie (les trois autres).

Une forte majorité de répondants (84 %) apprécie son fonds de roulement comme trop faible par rapport à l'activité déployée).

Au démarrage d'un projet ou d'une activité, les associations du secteur disposent rarement du financement budgété (et ce même partiellement).

Ces deux constats corrélerent bien .le fait qu'une majorité des répondants connaît des problèmes de trésorerie.

En cas d'investissement, les répondants recherchent prioritairement l'appui d'un partenaire (majoritairement public mais également privé).

Elles indiquent également souscrire parfois un emprunt ou utiliser leurs ressources internes.

Cette dernière information apparaît toutefois étonnante du fait de la faiblesse du fonds de roulement indiquée par ailleurs.

En ce qui concerne les principales difficultés de gestion rencontrées, les associations répondantes citent prioritairement :

- la difficulté à tarifer au juste prix
- le poids des contrôles ou contraintes imposées par les pouvoirs publics

Mais comme pour les problèmes de trésorerie, les difficultés techniques ne sont pas non plus absentes (insuffisance des outils, compétence, etc.).

En cas de difficulté, une minorité d'associations du secteur (33 %) a fait appel à un accompagnement assuré principalement au niveau d'un réseau associatif ou par un consultant.

De manière générale, les réponses des associations du secteur recourent les résultats globaux.

On note toutefois un taux d'accompagnement supérieur à la moyenne.

La faiblesse des Fonds propres est à la source des problèmes de trésorerie des associations puisqu'à l'instar de beaucoup d'entités oeuvrant sur le champ économique, cet apport est indispensable pour assurer le fonctionnement courant.

Des délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics participent également du problème.

Un manque de réactivité peut également expliquer pour partie les difficultés rencontrées.

Enfin, la professionnalisation du milieu associatif apparaît fondamentalement indispensable et ce particulièrement si les structures se développent et gèrent des budgets et des équipes salariées importantes.

2.5 – sur la relation avec les banques

Une très large majorité des répondants qualifie la relation avec leur banque comme bonne ou correcte.

Ils utilisent majoritairement les outils de crédit à court, moyen ou long terme ainsi que les placements mais on note également que 39 % n'ont qu'une relation minimale à travers la seule utilisation de leur compte courant.

Une infime minorité a connu un refus en cas de demande de prêt mais 73 % n'ont pas fait de demande de prêt : le défaut de garantie justifie dans tous les cas le refus.

La reconnaissance de la spécificité associative ressort comme la mesure principale pouvant améliorer la relation entre les banques et les associations (référént spécialisé, formation des conseillers, etc.)

Le développement de la garantie bancaire peut également être un élément important mais plus de 80 % des associations du secteur n'ont pas entendu parler des possibilités développées à ce niveau et ne connaissent pas les acteurs concernés.

Par rapport aux résultats globaux, on ne note pas de différence importante si ce n'est un pourcentage moindre des refus de prêt pour le secteur « Education » (mais à tempérer du fait de la modestie de l'échantillonnage).

Le point significatif consiste certainement dans la faiblesse du recours à l'emprunt alors que les répondants indiquent majoritairement connaître des problèmes de trésorerie.

Trois raisons principales peuvent expliquer cette situation :

- la part importante des petites associations et donc la défiance des banques quant à leur capacité de remboursement (voire des doutes sur leur pérennité)
- une approche sur l'utilisation d'un emprunt plus axée traditionnellement sur l'investissement de la part des dirigeants
- la méconnaissance des possibilités de garantie par des organismes spécialisés

3 – Les principaux enjeux du financement et les propositions

Les fédérations à vocation essentiellement éducative sont pour leur grande majorité constituées de petites voire de très petites associations locales. Les enjeux du financement sont donc à examiner selon deux points de vue extrêmement complémentaires : le point de vue des associations de terrain et celui de leurs organisations nationales.

Sur le terrain les associations sont confrontées à l'extension du recours aux procédures de marchés publics et de délégation de service public pour des activités qui relevaient précédemment de la simple subvention, appuyée ou non sur une convention de partenariat. La plupart de ces procédures de mise en concurrence sont adoptées pour limiter les éventuels risques juridiques encourus par les collectivités territoriales et non pas parce que l'action ou l'activité en question s'inscrit soudainement dans le champ concurrentiel. Malgré cela, les associations répondent aux appels d'offres, ce qui du coup rend leur financement

dépendant d'une commission qui juge essentiellement sur des critères économiques et non plus sur des critères sociaux, éducatifs ou philosophiques. Les associations de terrain aspirent donc dans leur très grande majorité à un usage raisonné et raisonnable des procédures de mise en concurrence qui conviennent mieux au secteur privé marchand lucratif. Comme elles souhaitent par ailleurs inscrire leurs actions dans la durée, elles aspirent au développement des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces associations bénéficieraient aussi sans nul doute de la simplification d'un paysage politico-administratif qui continue à produire des financements croisés difficiles à appréhender.

Il en va autrement au niveau national, puisque, si des appels à projet ont progressivement élargi le champ des associations ayant droit, la subvention appuyée sur une convention annuelle ou pluriannuelle reste largement majoritaire. En revanche, la justification et le contrôle de son usage sont aujourd'hui soumis aux règles de la LOLF. Ces règles sont appréciées diversement en fonction des contrôleurs financiers de chaque ministère. Il est vrai que la pratique est nouvelle et qu'elle nécessite des ajustements qui pour l'essentiel doivent selon les associations du secteur, reposer sur des indicateurs négociés avec les pouvoirs publics et la prise en compte réelle de la qualité profonde des associations : elles restent dans les faits une forme organisée de la société civile d'autant plus respectable que de larges efforts de transparence, de démocratie, de diversité sont à l'œuvre dans cette importante composante du tiers secteur. Une fois véritablement admise, cette dimension civique doit être aussi financièrement reconnue en tant que telle par les pouvoirs publics.

Les mesures suivantes marqueraient véritablement un progrès dans la prise en compte du secteur associatif :

- l'appréciation positive de l'existence des fonds propres nécessaires à leurs activités ou une aide pour les constituer lorsqu'elles n'en ont pas suffisamment,
- le respect des dates de versement des fonds publics ou à défaut la garantie apportées par la collectivité publique à des emprunts bancaires qui du coup se verraient appliquer des taux d'intérêt très faibles,
- une définition claire de la subvention et de la commande publique,
- le recours systématique aux ressources associatives fédérées pour ce qui concerne l'expertise financière,
- la motivation du refus d'une subvention,
- le renforcement de la cohérence des procédures de subventionnement entre l'Etat et les collectivités territoriales,
- la prise en compte généralisée des frais de fonctionnement dans les subventions

MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

AVANT PROPOS

Comment répondre à cette enquête ?

Pour répondre plus facilement à ce questionnaire, nous vous conseillons de répondre à deux personnes : un(e) responsable de l'association accompagné(e) d'une personne exerçant des fonctions financières. Ce "tandem" facilitera vos réponses et augmentera leur précision. Nous vous conseillons également de vous munir du compte de résultat de votre association pour vous aider dans la saisie des réponses financières. En procédant de la sorte, la saisie des réponses devrait vous prendre entre 20 et 30 minutes.

ATTENTION : vous ne pouvez pas sauvegarder vos réponses ce qui implique que vous les saisissez en une seule fois. Néanmoins, il vous est possible - au cours de votre saisie - de revenir en arrière pour modifier ou vérifier vos réponses précédentes. Il vous suffit de cliquer sur le bouton "Précédent" en bas de chaque page. Si vous souhaitez préparer vos réponses, cliquez [ICI](#) pour télécharger le questionnaire en version imprimable.

Traitement des réponses

L'identification de votre association est souhaitée mais pas obligatoire. Celle-ci nous permettra de faciliter le repérage, par secteur, des associations participantes. Néanmoins, l'anonymat reste possible. Dans tous les cas, le traitement des données restera confidentiel. Toutes les réponses au questionnaire s'agrègent : le logiciel utilisé ne permet pas un traitement individualisé des réponses.

Les liens explicatifs

Tout au long du questionnaire, vous trouverez des liens internet qui vous renverront sur le portail [SOLFIA](#) (Solutions de Financement pour les Associations). Coordonné par le Centre National d'Appui et de Ressources (CNAR) Financement confié à l'association [France Active](#), ce site internet propose des fiches outils pour accompagner les dirigeants associatifs dans leurs recherches de financement.

I. INFORMATIONS PREALABLES

1: Pour le répondant principal, quelle est votre fonction ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Président(e)

Trésorier(e)

Secrétaire

Dirigeant(e) salarié(e)

Autre

2: Quel est le nom de votre association ? (Facultatif)

3: Pouvez-vous décrire en une phrase le projet de votre association ainsi que les publics concernés par son activité ?

**4 : Pouvez-vous préciser la commune/ville et le code postal de votre association ?
(Facultatif)**

5 : Pour toute demande d'information complémentaire, pouvez-vous nous communiquer un email ? (Facultatif)

6: Quel est le principal secteur d'activité de votre association ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Culture et communication

Développement économique

Développement rural

Education

Environnement - développement durable

Insertion par l'activité économique

Défense des droits et des causes (Justice, droits de l'homme, droits des femmes, consommation...)

Solidarité internationale et humanitaire

Sport

Tourisme social

Santé, social, médico-social

Autre

7: Si votre association relève du champ santé, social et médico-social, pouvez-vous préciser votre principale secteur d'activité ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Personnes âgées

Personnes handicapées

Lutte contre les exclusions

Enfance / Famille

Santé

8: Par ailleurs, êtes-vous une association de Jeunesse et d'éducation populaire (par affinité, agrément, projet, affiliation) ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

9: Quelle est l'année de création de votre association ?

10: Quel est le principal niveau d'intervention de votre association ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Local (quartier, commune, intercommunalité...)

Départemental

Régional

National

Européen

International

11: Votre association est-elle membre d'un regroupement associatif (fédération, coordination, collectif) ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

12: Si oui, le(s)quel(s) ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

ANIMAFAC

CADECS

CCOMCEN

CELAVAR

CNAJEP

CNL-CAFF

CNOSF

COFAC

Coordination Sud

Coordination Justice - Droits de l'homme

Fonda

La Ligue de l'Enseignement

UNAF

UNAT

UNIOPSS

Coordination consommateurs

Autre:

13: Quel est le nombre de personnes salariées permanentes (CDI et CDD supérieurs à 6 mois) par votre association ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Pas de salarié(e) permanent

1 ou 2 salarié(e)s

3 ou 4 salarié(e)s

De 5 à 9 salarié(e)s

De 10 à 49 salarié(e)s

De 50 à 249 salarié(e)s

De 250 à 2000 salarié(e)s

Plus de 2000

14: Si votre association emploie des personnes de façon non permanente (CDD inférieurs à 6 mois, intérim, intermittence, emplois saisonniers), pouvez-vous préciser le nombre de salarié(e)s concerné(e)s annuellement ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

1 ou 2 salarié(e)s

3 ou 4 salarié(e)s

De 5 à 9 salarié(e)s

De 10 à 49 salarié(e)s

De 50 à 249 salarié(e)s

De 250 à 2000 salarié(e)s

Plus de 2000 salarié(e)s

15: Votre association emploie-t-elle des volontaires* (volontaire associatif, volontaire civil de cohésion sociale, volontaire de solidarité internationale...)

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

[Répondez à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question '0076 ']

16: Si oui, pouvez préciser le nombre de volontaires employés par votre association :

Ecrivez votre réponse ici :

17: Quel était le budget (total des produits) de votre association en 2006 ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Inférieur à 1000 €
Entre 1000 et 10000 €
Entre 10000 et 50000 €
Entre 50000 et 200000 €
Entre 200000 et 500000 €
Entre 500000 et 1 million €
Supérieur à 1 million €

II. LES RESSOURCES FINANCIERES DE L'ASSOCIATION ET LEURS EVOLUTIONS

18: Aujourd'hui, pour mener à bien vos missions, avez-vous le sentiment que vos ressources financières sont :

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Insuffisantes
Suffisantes

19: Quelle est la nature de vos ressources financières ? (Classez par ordre d'importance)

Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 7

Cotisations

Subventions publiques (sans contrepartie)

Dons, legs, libéralités

Recettes d'activité (ventes, manifestations, produits de la tarification)

Prestation liée à la commande publique (Marchés publics, délégation de service public...)

Fonds privés d'entreprises et/ou Fondation (mécénat, parrainage)

Produits financiers (valeurs mobilières et immobilières)

20: En ce qui concerne l'évolution du financement de votre association , diriez-vous que vous êtes plutôt :

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Optimiste
Confiant(e)
Inquiet(e)
Pessimiste
Ne sais pas

21: Pourriez-vous préciser ? (Facultatif) :

22: En ce qui concerne l'évolution du financement de la vie associative en général , diriez-vous que vous êtes plutôt :

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Optimiste
Confiant(e)
Inquiet(e)
Pessimiste
Ne sais pas

23: Pourriez-vous préciser ? (facultatif)

24: Quelle évolution a connu votre budget (total des produits) 2006 par rapport à l'année 2005 ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Une augmentation
Une stagnation
Une diminution

III. LES FINANCEMENTS PUBLICS ET LEURS EVOLUTIONS

REMARQUE : Les financements publics peuvent avoir plusieurs formes : la subvention de fonctionnement, l'aide au projet, l'aide à l'emploi, la mise à disposition de locaux, de personnel et de matériel. Pour les questions suivantes, il faut prendre en compte toutes ces différentes catégories. *Pour plus de précisions et de détails techniques, vous pouvez télécharger un [guide sur la subvention publique, le marché public et la délégation de service public](#). Ce document fut réalisé en mars 2007, à l'initiative de l'ancien Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative suite à la première Conférence nationale de la vie associative de janvier 2006.*

25: Quels sont vos principaux financeurs publics ? (Classez par ordre d'importance)

Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 8

Etat (Ministères et services déconcentrés)

Communes et intercommunalités

Conseil Général

Conseil Régional

Organismes et établissements publics *

Union Européenne

Organismes/bailleurs internationaux

Aucun financeur public

26: Concernant les financements publics que vous avez perçus ces dernières années, pouvez-vous indiquer la tendance rencontrée ?

27: Quelle est, approximativement, la part de l'ensemble des financements publics dans votre budget (total des produits) 2006 ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Moins de 25%

Entre 25 et 50%

Entre 50 et 75%

Supérieur à 75%

28: En ce qui concerne l'évolution de vos ressources financières publiques, vous êtes plutôt:

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Optimiste

Confiant(e)

Inquiet(e)

Pessimiste

Ne sais pas

29: Pourriez-vous préciser ? (facultatif)

30: Dans le cadre d'un projet ou d'une activité, comment percevez-vous le développement du pluri-financement public (plusieurs financeurs publics) ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

comme une fragilisation

comme une sécurisation

Autre

31: Dans le cadre de financements publics tels que les subventions sur projets d'activité, les conventions d'objectifs ou les recettes d'activités facturées à la puissance publique (marchés publics), vos financeurs prennent-ils en compte une participation aux frais généraux de votre association ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

Augmentation Stagnation Baisse

Crédits d'Etat (Ministères et services déconcentrés)

Crédits des communes et intercommunalités

Crédits des Conseils Généraux

Crédits des Conseils Régionaux

Crédits des organismes et établissements publics *

Crédits de l'Union Européenne

Crédits des organismes et bailleurs internationaux

Ne sais pas

IV. LA SITUATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS

32: Votre association est-elle inscrite dans un cadre conventionnel pluriannuel (type Convention Pluriannuelle d'Objectifs - CPO - ou autre dispositif pluriannuel hors aide à l'emploi) avec un financeur public ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

Avec l'Etat (Ministères et services déconcentrés)

Avec une commune ou une intercommunalité

Avec le Conseil Général

Avec le Conseil Régional

Avec un organisme ou un établissement public *

Avec l'Union Européenne

Avec un organisme/bailleur international

4000: Si votre association utilise une CPO, bénéficiez-vous des dispositions suivantes ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

Une avance sur subvention

Le versement du montant de la subvention à date fixe

Une meilleure stabilité, dans le temps, du volume de financement public

L'inscription dans la convention, des moyens de la mise en oeuvre d'une réelle évaluation

Aucune

Autre:

33: A l'occasion de la première [Conférence nationale de la vie associative](#), un rapport préparatoire a indiqué que "les associations sont confrontées à la généralisation des appels d'offre, essentiellement de la part des collectivités territoriales (...) Ce phénomène tend à banaliser le fait associatif, en lui appliquant les mêmes règles qu'aux sociétés commerciales dans leurs rapports avec les personnes publiques (...) Une des voies qui peut être explorée pour préserver l'accès des associations à la commande publique consisterait à valoriser leur plus-value sociale au sein même des marchés publics (...) Cette voie présente l'avantage de réduire le risque juridique pour les partenaires tout en reconnaissant la spécificité du fait associatif." *

34 : A partir de cette remarque, estimez-vous que le recours aux marchés publics est une source de financement à développer pour votre association ? (Si les activités de votre association le permettent).

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

Ne se prononce pas

35: Pouvez-vous brièvement préciser votre réponse précédente :

V. LES BESOINS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Lien SOLFIA : [Quelles solutions pour quels besoins de financement ?](#)

36: Au cours de ces deux dernières années, avez-vous connu des problèmes de trésorerie?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui, régulièrement

Oui, parfois

Non

37: Si oui, parvenez-vous à en identifier la cause principale ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Délais de paiement trop longs de la part des financeurs publics

Délais de paiement trop longs de la part des financeurs privés et/ou usagers

Faiblesse de votre fonds de roulement *

Difficulté à apprécier l'évolution de vos rentrées et sorties d'argent

Décalage entre la mise en place de l'action et les recettes qui en résulteront

(exemple : dans le cas de l'organisation d'un spectacle, la participation financière des spectateurs n'aura lieu que le jour même de l'événement).

Délais trop longs de l'instruction, de la signature et/ou de la notification de subvention

Autre

38: Si votre association est concernée par des délais de paiement trop longs en ce qui concerne les financements publics que vous percevez, pouvez-vous indiquer le ou les financeurs responsables ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

L'Etat (Ministères, services déconcentrés)

Communes et intercommunalités

Conseil Général

Conseil Régional

Organismes, établissements publics *

Union Européenne

Organismes, bailleurs internationaux

Autre:

39: Au cours de l'année 2006, si votre association a connu des problèmes de trésorerie, qu'avez-vous fait ? (classez dans l'ordre chronologique)

Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 12

Sollicitation d'un partenaire public

Sollicitation d'un partenaire privé

Sollicitation des membres/adhérents (appel aux dons)

Sollicitation d'une collectivité pour une garantie bancaire

Sollicitation d'une garantie bancaire (hors collectivité territoriale)

Réorganisation ou suppression de vos activités

Organisation d'un événement de soutien

Sollicitation d'un emprunt bancaire

Sollicitation du dispositif Dailly

Reprise de déficit

Négociation avec un débiteur (client, fournisseur, caisses sociales...) pour retarder l'encaissement d'un paiement

Rien

40: Comment appréciez-vous la situation du fonds de roulement de votre association ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Le fonds de roulement est largement positif
Le fonds de roulement est positif mais faible par rapport au budget
Le fonds de roulement est juste à l'équilibre
Le fonds de roulement est négatif

41: Généralement, lorsque vous démarrez un projet/une activité :

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Vous avez encaissé la totalité des financements nécessaires

Vous avez l'assurance des financements et encaissé une partie de ceux-ci

Vous avez l'assurance des financements mais rien encaissé

Vous êtes dans l'attente des notifications de financement

Vous n'avez aucune certitude : votre demande de financement est en cours d'instruction

Autre

42: Dans le cas d'un besoin d'investissement (matériels, immatériels), pouvez-vous classer par ordre de priorité les solutions suivantes auxquelles vous faites ou feriez appel ?

Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 5

Vous cherchez l'appui d'un partenaire public

Vous cherchez l'appui d'un partenaire privé

Vous sollicitez vos membres/adhérents

Vous sollicitez un emprunt bancaire

Vous utilisez vos ressources internes

43: Quelle est la principale difficulté de gestion que votre association rencontre / a rencontré ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Difficulté à évaluer le coût d'une opération ou d'un projet

Difficulté à tarifier au juste prix les prestations

Insuffisance des outils de gestion à disposition

Poids des contrôles ou contraintes croissantes imposées par les pouvoirs publics

Problèmes de gestion liés à un manque de formation, de connaissances de la (des) personne(s) en charge de la gestion

Aucune

Autre

44: Votre association a-t-elle déjà bénéficié d'un accompagnement en matière de recherche de financements ou de gestion ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

45: Si oui, quelle est la nature de l'accompagnateur sollicité ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

Réseau associatif

Expert comptable

Banque

Structure publique (Etat, collectivité territoriale)

Consultant

Autre:

VI. LA RELATION ENTRE LA BANQUE ET L'ASSOCIATION

Lien SOLFIA : [Les produits et services bancaires accessibles aux associations](#)

46: Comment qualifieriez-vous la relation avec votre banque principale ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Bonne

Ni bonne, ni mauvaise

Mauvaise

Sans réponse

47: Quels sont les produits ou services bancaires que votre association utilise ou a utilisé au cours de ces dernières années ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

Crédit court terme (découvert autorisé, Dailly...)

Crédit moyen terme (investissements matériels, équipement...)

Crédit long terme (immobilier)

Placements financiers

Aucun

Autre:

48: Au cours des trois dernières années, avez-vous connu un refus suite à une demande de prêt auprès de votre banque ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non : pas de refus suite à une demande de prêt

Non : pas de demande de prêt

Ne sais pas

[Répondez à cette question si vous avez répondu 'Oui' à la question '17000 ']

49: Si oui, pour quelle raison principale ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Dossier incomplet ou mal présenté

Projet/activité apprécié comme non viable

Structure financière de l'association fragile

Pas de garantie

Ne sais pas

Autre

50: Selon vous, quelle est la principale mesure qui pourrait améliorer les relations entre les banques et les associations ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

La mise en place, dans les agences bancaires locales, d'un référent spécialisé sur le secteur associatif

Une meilleure connaissance de l'offre de financement bancaire par les responsables associatifs

Une meilleure formation des acteurs bancaires aux spécificités des associations et à leur rôle économique

Le développement de la garantie bancaire pour les associations

Ne sais pas

Autre

51: Avez-vous déjà entendu parlé de la **garantie bancaire pour les associations ?**

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

52: Si oui, quels opérateurs/dispositifs connaissez-vous ? (facultatif)

VII. VOS PROPOSITIONS

53: Selon vous, quelle mesure/solution répondrait au mieux aux besoins de financement des associations ?

Ecrivez votre réponse ici :

VIII. EVALUATION DU QUESTIONNAIRE

54: Comment avez-vous eu connaissance du questionnaire ?

* Pour recevoir la lettre d'information de la CPCA, cliquez [ICI](#).

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Par votre fédération/coordination

Par la lettre d'information de la CPCA *

Autre

55: Comment qualifieriez-vous l'utilité de ce questionnaire pour réfléchir à vos propres pratiques associatives en matière de financement ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Utile

Peu utile

56: Les liens et les informations contenus dans le questionnaire ont-ils facilité vos réponses ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

Je n'ai pas utilisé les liens du questionnaire

57: Seriez-vous disposé à participer à de futures enquêtes sur d'autres thématiques de la vie associative ?

Choisissez **seulement une** des réponses suivantes :

Oui

Non

58: Souhaitez-vous nous faire part de remarques ou suggestions sur le questionnaire ou sur le financement de la vie associative en général ?